

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 8 Juin 1965

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 8 Juin 1965 à 18 heures, Salle du Cabinet des Adjointes, sous la Présidence de Mme Rachel Lempereur, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : Mme Vanneufville, M. Broux, Adjointes au Maire
MM. Astie, Dernoncourt, Hœurteaux et Huct, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. le Bâtonnier Lévy, M. Rousseaux, Adjointes au Maire.

Assistait également à la réunion : M. Lava, Chef du Service des Fêtes.

o

o o

Mme la Présidente fait connaître que M. le Maire, en accord avec le conseil d'administration, a décidé d'inviter aux Fêtes Communales des 27 et 28 Juin les maires des villes jumelées : COLOGNE, TURIN, LIEGE, ROTTERDAM et ESCH-SUR-ALZETTE.

La Commission adopte le projet de programme des diverses manifestations prévues à l'occasion de la venue à Lille des représentants des villes jumelées.

- SAMEDI 26 JUIN 1965 -

Dans l'après-midi : Accueil des délégations.

A 19 h. 45 : Dîner intime.

A 21 h. 00 : Cour de l'Hospice Comtesse ou, en cas de pluie, Théâtre de l'Opéra, Concert de musique de chambre par la Société des Concerts du Conservatoire de Lille.

- DIMANCHE 27 JUIN -

9 h. 45 : Visite des Musées du Palais des Beaux-Arts.

11 h. 00: Réception officielle dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, la population lilloise étant conviée à y assister.

12 h. 30: Déjeuner.

16 h. 30: Place de la République, passage du cortège de géants.

- LUNDI 28 JUIN -

10 h. 00: Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, séance de travail.

13 h. 00: Banquet officiel, soit dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, soit à SAINT-AMAND-THERMAL.

Cortège de géants du Dimanche 27 Juin 1965

En 1956, ce cortège s'était formé dans l'enceinte de la Foire Commerciale.

Or, les Services de Police s'opposent maintenant à toute coupure du Boulevard périphérique. Pour gagner le Centre de la Ville, le cortège devrait, dans ces conditions, emprunter la rue Javary et passer sous le Pont des Flandres, zone complètement dépourvue d'habitations.

.../

La Commission estime que cette formule n'est pas heureuse et souhaite vivement que l'on en revienne à l'itinéraire de 1956 c'est-à-dire Bd Louis XIV, Bd Jean-Baptiste Lebas, rue d'Arras, rue de Wazemmes, Place des Quatre Chemins, rue des Postes, Place de Sébastopol, rue de Solférino, rue Léon Gambetta, Place de la République (Tribunes), Bd de la Liberté, rue Nationale, Place du Général de Gaulle, rue des Manneliers, rue Faidherbe, Place de la Gare, rue du Priez, Parvis Saint-Maurice, rue de Paris, Place Simon Volland, Bd Papin et Bd J-B. Lebas où aurait lieu la dislocation. Ainsi, satisfaction serait donnée aux principaux quartiers de la Ville.

Demande de subvention

Par lettre en date du 14 Avril, le Syndicat d'Initiative de MALO-LES-BAINS sollicite une participation financière de la Ville pour l'organisation, le 17 Juillet prochain, d'un rallye de vieilles voitures automobiles dont le départ aura lieu à la Foire Commerciale de Lille et l'arrivée à MALO-LES-BAINS.

La Commission considère que la Ville ne paraît pas être particulièrement intéressée à cette affaire.

Le Service d'Architecture a constaté le bris de mâts et la disparition de drapeaux installés à la demande de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta lors de leurs dernières festivités.

La question est posée de savoir qui doit réparer le préjudice.

La Commission se déclare incompétente en la matière. Elle pense cependant qu'il est impossible de se retourner contre les organisateurs de festivités locales pour éviter de décourager toutes bonnes volontés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR.

Gérard LAVA.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETESProcès-verbal de la réunion du 24 Septembre 1965

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 24 Septembre 1965 à 19 heures, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

M. Broux, adjoint au Maire,
MM. Dernoncourt et Heurteaux, conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Vanneufville, M. le Bâtonnier Levy et M. Rousseaux, adjoints au Maire,
MM. Astie et Huet, conseillers municipaux.

Assistait également à la réunion :

M. Lava, chef du service des Fêtes.



Aucune observation n'est formulée au sujet du procès-verbal de la dernière réunion et la Commission passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui comporte, notamment, l'étude d'un relèvement, au 1er Janvier 1966, des droits et taxes perçus à l'occasion des fêtes foraines.

Le tarif actuel a été fixé par arrêté du 17 Mars 1961. En plus des droits de place proprement dits, il prévoit une taxe concernant le stationnement des véhicules utilisés par les forains : 0,02 F le mètre carré pour les voitures d'habitation, 0,20 F le mètre carré pour les autres véhicules. Cette taxe est appliquée uniformément, qu'il s'agisse de kermesse d'une semaine ou des foires d'une durée plus longue : Pâques - 15 jours, Septembre et Hiver - un mois.

Les dépenses consécutives à l'organisation des foires foraines, location de motifs lumineux, consommations de courant électrique, etc..., sont de l'ordre de 40.000 F. Par contre, le produit des recettes ne dépasse guère la somme de 23.000 F.

Pour rétablir l'équilibre entre les postes dépenses et recettes, la Commission est d'avis de doubler purement et simplement le montant des droits de place. En ce qui concerne la taxe de stationnement des véhicules, elle propose de la remplacer par un droit forfaitaire déterminé en fonction de la durée de l'occupation du domaine public :

	<u>Voitures habitations</u>	<u>Autres voitures</u>
Kermesses par véhicule :	5,00 F	8,00 F
Foires par véhicule :	8,00 F	10,00 F

S'agissant de la Foire d'Août-Septembre, il est recommandé une application stricte du règlement qui oblige les forains à maintenir leur établissement ouvert et éclairé au moins jusqu'à 23 heures. Un contrôle pourrait être effectué journellement par un agent municipal et des sanctions seraient prises à l'égard des contrevenants.

Transfert de crédit au profit du Comité des Oeuvres Sociales du Personnel municipal.

Le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel municipal envisage d'augmenter le montant de l'indemnité de départ allouée aux retraités municipaux, et de la gratification accordée aux médaillés communaux, par la suppression du colis qui leur était offert, jusqu'à présent, en ces circonstances.

La confection de ces colis revient annuellement à 4.000 F, somme prélevée sur le crédit de fonctionnement du service des Fêtes et Cérémonies publiques.

.../

Il est demandé d'allouer cette somme, par voie de transfert, au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel municipal.

Avis favorable, sous réserve que cette formule soit définitive en ce sens que le crédit des Fêtes n'aura plus désormais à supporter ce prélèvement.

Illuminations de fin d'année et Fête de la Braderie

Mme la Présidente donne lecture d'une lettre de M. l'Adjoint Camelot relative aux illuminations de fin d'année organisées par l'Union des commerçants du Centre.

Ce groupement ne dispose plus des ressources nécessaires pour traiter, cette année, avec l'entreprise belge qui installe les motifs lumineux, la dépense se monterait à plus de 80.000 F. Il envisage donc l'acquisition, grâce à un emprunt auprès des banques, de ce matériel, mais demande si la Ville ne pourrait l'entreposer, l'entretenir et le monter, moyennant rétribution à fixer.

La Commission ne disconvient pas du réel intérêt que présentent les illuminations des rues du Centre mais se déclare incompétente pour résoudre le problème qui lui est soumis. Le projet mérite cependant une étude sérieuse qui semble être du ressort du Service des Travaux.

M. l'Adjoint Camelot se fait également l'interprète des commerçants qui suggèrent l'organisation de festivités à l'occasion de la Braderie afin que la clientèle reste à Lille l'après-midi. A cet effet, ils préconisent de reporter à la Braderie les manifestations qui se déroulent habituellement lors des Fêtes de Lille.

La Commission ne peut abonder dans ce sens. Des festivités dans le Centre de la ville, ce lundi de Braderie, non seulement nuiraient aux industriels forains installés sur le Champ de Mars, mais aussi iraient à l'encontre du principe maintenant adopté selon lequel les grandes manifestations populaires ont lieu lors des Fêtes Communales.

Cirque Rancy- Convention

Depuis de nombreuses années, le Cirque Rancy bénéficie de la concession d'un emplacement sur le Champ de Mars à l'occasion de la Foire d'Août-Septembre.

La convention, expirant en 1966, stipule que M. Rancy s'engage :

- 1° - A donner chaque année une représentation dont la recette brute sera versée aux oeuvres de bienfaisance de la Ville.
- 2° - A admettre gratuitement, en matinée, pendant la semaine,
 - a) les pensionnaires des hospices civils
 - b) les enfants des Centres aérés de la ville et des établissements charitables choisis par la Municipalité.
- 3° - A maintenir son exploitation pendant toute la durée de la Foire.

Or, cette convention est devenue caduque depuis 1964, le Cirque Rancy se trouvant dans l'obligation de réduire à neuf jours sa participation à notre Foire annuelle.

L'Administration, suivant l'avis de la Commission du Contentieux, a estimé qu'il convenait dès lors de revoir le problème de la concession, tant sur le plan de la durée du séjour du Cirque Rancy, que sur celui de l'emplacement et de la redevance.

M. le Secrétaire général de la mairie a eu un entretien à ce sujet avec M. et Mme Rancy. L'emplacement sollicité est le même, c'est-à-dire à l'entrée du Champ de foire, mais avec cette différence que la voie d'accès sera réduite d'une quinzaine de mètres, afin de permettre l'installation d'une attraction foraine qui viendrait combler sensiblement le vide causé avant l'arrivée et après le départ du cirque.

La durée du séjour du cirque serait désormais fixée à neuf jours à compter du Samedi précédant la Braderie. M. et Mme Rancy acceptent de verser une redevance de 1.000 F.

Cette question donne lieu à un large débat. Faut-il supprimer le cirque qui constitue, malgré tout, un atout majeur pour le succès de la Foire ? Nul ne le pense.

La commission estime néanmoins que la municipalité doit se réserver la faculté de faire un choix parmi les établissements de ce genre et, par conséquent, ne juge pas utile de renouveler la convention établie avec le Cirque Rancy.

La priorité serait donnée, chaque année, au cirque qui ferait les meilleures propositions, tant au point de vue durée de présence que qualités de présentation.

Si le Cirque Rancy obtenait la faveur de l'emplacement, la redevance demeurerait fixée à 1.500 frs comme le prévoyait le dernier contrat. Cette redevance serait portée à 2.000 frs dans l'éventualité où la Direction du Cirque Rancy persisterait à se livrer à des activités commerciales, telles que ventes de boissons, friandises, etc..., qui s'exercent maintenant hors de l'enceinte du chapiteau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR.

G. LAVA

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 9 Février 1966



La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 9 février 1966 à 18 heures 15, salle du cabinet des adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies publiques.

Etaient présents : M. le Bâtonnier Jean LEVY, et Mme VANNEUFVILLE, Adjoints au Maire,
MM. DERNONCOURT et HEURTEAUX, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : MM. BROUX et ROUSSEAUX, Adjoints au Maire,
MM. ASTIE et HUET, Conseillers municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du service des fêtes.

*
* *

Mme la Présidente ouvre la séance et passe à l'ordre du jour qui prévoit notamment la préparation d'un programme de manifestations populaires qu'il est de coutume d'organiser à l'occasion des fêtes du Travail, de la Pentecôte, des fêtes communales et de la fête Nationale du 14 juillet.

Après avoir pris connaissance de ce qui a été réalisé au cours des années précédentes, la Commission procède à l'élaboration d'un projet de festivités propres à chacune de ces journées en 1966.

Dimanche 1er Mai - Fête du Travail

Les départs de ballons libres dans différents secteurs de la ville constituent toujours une attraction instructive et documentaire, très suivie du public.

Compte tenu des conditions de sécurité exigées et des possibilités d'approvisionnement en gaz pour le gonflement des sphériques, la Commission se prononce pour les emplacements ci-après : Places de la République (Sphérique "Ville de Lille"), Madeleine Caulier, Michelet et Vanhoenacker.

Une soirée dansante donnée, l'an dernier, Salle Roger Salengro, a obtenu le plus vif succès. Ce divertissement est maintenu.

Dimanche 29 et Lundi 30 Mai - Fêtes de Pentecôte

La population tend de plus en plus à s'évader pendant ces deux jours de fêtes. Il faut cependant penser à ceux qui n'ont pas la possibilité de le faire et prévoir, à leur intention, quelques réjouissances et jeux populaires dans les quartiers. Les propositions présentées, dans cet esprit, par des groupements qualifiés seront examinées favorablement dans la limite des crédits disponibles.

Dimanche 19 et Lundi 20 Juin - Fêtes communales

Les grandes festivités que l'Administration a décidé d'organiser tous les deux ans, lors des fêtes communales, se sont déroulées en 1965 sur le thème "Cortège des géants" - 1967 verra la commémoration du tricentenaire du rattachement de Lille à la France.

Si l'on ne peut envisager, cette année, quelque chose de très spectaculaire, il n'en est pas moins indispensable que nos fêtes locales soient marquées, comme le veut la tradition, par des jeux et autres amusements publics, et plus particulièrement dans les quartiers qui n'auront pu être satisfaits à la Pentecôte. Ici encore, tout projet valable déposé par un comité responsable sera pris en considération.

Les "Nuits de Flandre", production du Théâtre Populaire des Flandres, prennent place habituellement dans le cadre des fêtes de Lille. Le T.P.F. bénéficie, à cet effet, du concours financier de la Ville, avec, en contre-partie, l'obligation de réserver une représentation publique et gratuite.

A l'unanimité, la Commission souhaite que dorénavant les représentations du T.P.F. n'aient plus lieu dans la cour de l'Hospice Comtesse, l'expérience ayant démontré qu'il y faisait trop froid, même au mois de juin. Par ailleurs, le choix de "RAVACHOL" pour les dernières "Nuits de Flandre" ne semble pas avoir été très heureux. M. ROBICHEZ devrait donc s'attacher à donner des oeuvres de qualité répondant aux aspirations d'un public éclairé.

Fête Nationale du 14 Juillet

Mercredi 13 Juillet

A 21 heures 15, retraite aux flambeaux avec la Musique du 43ème R.I. Le départ pourrait en être donné Place de la Nouvelle Aventure. Musiciens et participants sont conviés à un vin d'honneur servi, dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, à l'issue du défilé.

Au Théâtre Sébastopol, en soirée, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres municipaux.

Dans la soirée également, bals populaires en certains points de la Ville.

Jeudi 14 Juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles dont le programme sera fixé par l'autorité préfectorale.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 16 heures, Jardin Vauban, audition artistique par l'Harmonie Municipale de Lille.

A 22 heures, feu d'artifice précédé et suivi d'un grand bal.

Le feu d'artifice a été tiré l'an dernier Place de la Nouvelle Aventure et il n'existe pas d'autre emplacement plus propice que la Place de la République. En effet, la Place Simon Vollant est maintenant à exclure à la requête des services de police; des retombées de fusées, à proximité immédiate du feu y ont été constatées, il y a deux ans, ce qui fait que la sécurité des riverains et celle du public ne sont pas suffisamment garanties.

QUESTIONS DIVERSES

Fêtes de la Braderie

M. le Maire demande que soit réexaminée une suggestion des commerçants du centre qui tendait à organiser, à la Braderie, une fête à même d'intéresser les nombreux visiteurs de cette importante manifestation.

Partant du principe qu'il faut éviter de nuire aux industriels forains installés à cette époque sur le Champ de Mars, la Commission reprend la formule d'un concert artistique qui serait donné Place de la République, le Lundi vers 17 heures.

Dans ce but, des contacts seront pris avec l'Harmonie Royale de Ste-Cécile de MERKEM, près de DIXMUDE, qui vient de proposer ses services pour nos manifestations musicales.

Fête de nuit au Jardin Vauban

Mme la Présidente a reçu une communication de M. le Maire qui préconise l'utilisation du Jardin Vauban où pourrait se dérouler une fête de nuit avec illuminations et participation de l'Harmonie Municipale.

La Commission juge cette idée excellente. Elle retient la date du 19 Juin, Dimanche des fêtes de Lille, époque à laquelle les circonstances atmosphériques devraient être favorables.

Me LANNNOY, Directeur de l'Harmonie, est prêt à assurer la partie musicale; il envisage, en outre, des productions chorégraphiques avec le concours du corps de ballet des Théâtres Municipaux ou des élèves de la classe de danse du Conservatoire.

Ce programme devra être corsé par d'autres attractions qui feront l'objet d'une étude particulière. Il conviendra aussi de prévoir des moyens de transport pour le retour des personnes qui auront assisté à cette fête.

Cirque RANCY

Le Cirque RANCY, qui bénéficie de la concession d'un emplacement sur le Champ de Mars à l'occasion de la foire d'Août-Septembre, ne respecte plus, depuis 1964, la clause essentielle de la convention par laquelle il s'engageait à fonctionner pendant toute la durée de la foire. Il n'y reste plus que neuf jours à compter du Samedi précédant la Braderie.

Les Commissions des fêtes et du contentieux se sont prononcées pour le non renouvellement du contrat. Or, celui-ci n'expire qu'après la saison 1966. Dans ces conditions convient-il d'en provoquer la résiliation, soit par une rupture amiable, soit par voie judiciaire?

Considérant qu'il s'agit de la dernière année, la Commission ne pense pas qu'il faille engager l'une ou l'autre de ces procédures et, par conséquent, propose le statu quo pour 1966. A partir de 1967, la priorité sera donnée, chaque année au cirque qui offrira les meilleures conditions tant au point de vue durée de présence que qualités de présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR

G. LAVA



Procès-verbal de la réunion du 8 mars 1966

La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le Mardi 8 mars 1966 à 18 heures, salle du Cabinet des Adjointes sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies publiques.

Etaient présents : M. BROUX et M. le Bâtonnier LEVY, Mme VANNEUVILLE, Adjointes au Maire
MM. ASTIE et DERNONCOURT, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire
MM. HEURTEAUX et HUET, Conseillers municipaux.

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AMPERE

L'Association sportive Ampère projette d'organiser à Lille un tournoi international de football, catégorie "cadets", qui se disputerait entre les équipes des villes jumelles, Cologne, Esch-sur-Alzette, Liège, Rotterdam, Turin, avec la participation de formations locales et d'autres clubs français.

La compétition se déroulerait les 18, 19 et 20 juin 1966, entrant ainsi dans le cadre des fêtes de Lille. Les matches éliminatoires auraient lieu aux stades Jean Bouin, Grimonprez et Roger Salengro. Le stade municipal Henri Jooris paraît tout indiqué pour la finale.

Le budget prévisionnel établi par l'Association sportive Ampère s'élève à 20.000 frs, montant de la subvention sollicitée. Il n'y aura aucune recette, toutes les entrées étant gratuites.

La réalisation de ce projet présente de multiples avantages :

Resserrement des liens d'amitié entre les villes jumelées, encouragement au football amateur et au groupement organisateur qui fait montre d'une belle activité en préparant, tous les ans, avec succès, la "Coupe du soir".

La commission, considérant de surcroît que ce tournoi international peut constituer, cette année, le pôle d'attraction des fêtes de Lille, émet un avis très favorable à l'octroi du subside demandé. Celui-ci serait prélevé sur le crédit ouvert au budget primitif de 1966, chapitre 940 - 660 - 310, sous la rubrique "fêtes communales".

Rapport transmis à l'administration municipale.

FOIRE-ATTRACTIONS D'HIVER

Le boulevard Jean-Baptiste Lebas doit être aménagé en parking dans un avenir assez proche et les services de la voie publique estiment que cette réalisation est incompatible avec le maintien de la foire d'Hiver.

Cette foire se tenait autrefois Place de la République qui a dû être libérée en 1947. Depuis, les industriels forains s'installent sur les trois terre-pleins du boulevard Jean-Baptiste Lebas, côté Lycée Jean Macé. La durée légale de la fête est de vingt-neuf jours à compter du Dimanche précédant Noël.

La suppression éventuelle de cette foire, et il faut bien employer ce terme puisqu'il n'existe pas dans la ville d'autre terrain de remplacement, soulève quelques problèmes. Il y a tout d'abord celui que pose le sort de plus de vingt-cinq familles de forains, en général originaires de Lille et de la région, qui n'ont pas d'autre moyen d'existence. En outre, les commerçants installés boulevard Jean-Baptiste Lebas subiront un préjudice certain, la clientèle foraine apportant une augmentation sensible de leur chiffre d'affaires.

La foire d'Hiver constitue une tradition que la commission n'est pas d'avis de supprimer. Il ne lui paraît pas non plus souhaitable de sacrifier le lieu de promenade qu'est ce boulevard et peut être aussi les arbres qui en font tout l'attrait, pour y installer des parkings.

En conclusion, la commission se prononce pour le maintien de la foire d'Hiver au boulevard Jean-Baptiste Lebas avec cette réserve que les véhicules servant au transport du matériel forain ne devront plus être garés sur le boulevard mais sur un terrain à rechercher à cet effet.

SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE "LA CONCORDE" - DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis plusieurs années, la Société colombophile "La Concorde" organise, à l'occasion des fêtes de Lille, un grand concours ouvert à tous les joueurs, qu'ils soient de Lille ou des communes limitrophes.

A cet effet, ce groupement a perçu une allocation de 300 frs en 1962, de 400 frs en 1963 et 1964, portée à 500 frs en 1965.

Par lettre en date du 26 février 1966, le Président de "La Concorde" demande le renouvellement de cette subvention en exprimant le souhait qu'elle puisse être augmentée.

La commission ne peut accepter une majoration systématique de l'aide financière de la Ville et s'en tient à la somme de 500 frs attribuée en 1965.

Rapport transmis à l'administration municipale.

1er MAI - FÊTE DU TRAVAIL - DEPARTS DE BALLONS LIBRES

Au cours de sa dernière réunion, la commission a retenu les emplacements ci-après pour des départs de sphériques, eu égard aux possibilités d'alimentation en gaz de ville : Places Michelet, Vanhoenacker, Madeleine Caulier et de la République.

Par lettre en date du 10 février 1966, M. GUYOMARD, Président de l'Association aérostatique du Nord de la France, fait connaître qu'il dispose d'un ballon de 400 mètres cubes, spécial pour l'hydrogène, permettant un envol sur n'importe quelle place.

Compte tenu de cette information, l'emplacement prévu Place Michelet pourrait être abandonné au profit de la Place Edith Cavel dépourvue des canalisations permettant le départ d'un ballon gonflé au gaz.

QUESTIONS DIVERSES

Feu d'artifice du 14 Juillet

M. BROUX a relevé dans le procès-verbal de la dernière réunion que les services de police avaient signalé les dangers que présentait le tir d'un feu d'artifice Place Simon Vollant. M. BROUX objecte que les mêmes risques existent dans tout autre endroit de la ville et qu'en ce qui concerne la Place Simon Vollant, il suffirait d'agrandir le périmètre de sécurité.

COMMUNICATIONS

- M. le Bâtonnier Philippe KAH, Président de la Fédération des sociétés régionalistes du Nord de la France "Les Provinces françaises", exprime le désir que les locaux de la Porte de Paris, siège des groupes régionalistes du Nord de la France et de leurs mouvements folkloriques et culturels de jeunesse, soient aménagés et repeints notamment en ce qui concerne le deuxième étage. Avis favorable.

- M. le Bâtonnier Philippe KAH, Président du Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille", suggère que la pose du monument érigé à la mémoire des "LEGRAND" soit terminée de telle sorte que l'inauguration officielle puisse en être effectuée un samedi de juin, dans le courant de l'après-midi.

La Commission propose le Samedi 18 juin à l'occasion des fêtes de Lille.

- En accord avec l'Institut italien pour le commerce extérieur, les Unions commerciales de Lille-Centre, y compris la rue Gambetta, organisent une quinzaine commerciale franco-italienne du 26 mai au 11 juin. La ville sera appelée à prêter son concours pour assurer la décoration des artères intéressées par cette manifestation commerciale.

La commission prend acte de cette information.

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se poursuit en présence des représentants des groupements commerciaux et folkloriques convoqués en vue de la préparation des diverses manifestations destinées à marquer, en 1967, le tricentenaire du rattachement de Lille à la France.

Mme LEMPEREUR remercie les nombreuses personnalités qui ont bien voulu assister à cette réunion que l'on pourrait appeler d'information mais qui a également pour objet de dégager toutes les idées susceptibles de concourir au succès total des fêtes du tricentenaire.

M. le Maire aimerait être en possession d'un avant-projet de programme pour le 15 avril prochain. Il a décidé, en outre, que l'organisation incombera à la Commission des Beaux-Arts et des Affaires culturelles pour ce qui concerne les manifestations à caractère artistique, (représentations théâtrales, concerts, expositions, conférences, etc ...), et à la Commission des fêtes pour ce qui a trait aux réjouissances populaires. Bien entendu, toutes les suggestions réalisables devront être coordonnées avant d'être soumises à l'Administration Municipale qui en décidera.

La première question soulevée est celle de la date à choisir pour la commémoration du rattachement. Celui-ci a eu lieu effectivement en août 1667 et il est indiscutable que ce mois, consacré aux vacances, ne convient pas.

Les représentants des unions commerciales proposent, comme ils l'ont déjà fait en d'autres circonstances, les fêtes de la Braderie. Septembre ne semble pas non plus favorable en raison des congés scolaires et de la présence de la foire-attractions au Champ de Mars.

M. le Bâtonnier LEVY fait remarquer que, vu leur importance, les manifestations commémoratives du tricentenaire devront obligatoirement être étalées sur plusieurs semaines. En outre, la tradition veut que les grandes festivités populaires organisées par la Ville se déroulent à l'occasion des fêtes communales que le calendrier de 1967 fixe aux 4 et 5 Juin.

Il est dès lors possible de prévoir l'ouverture des festivités après la Foire commerciale, vers le 10 Mai 1967, avec clôture aux fêtes de Lille par un grand cortège historique.

Sur le plan financier, la contribution de la Ville pourrait être allégée par des subventions à solliciter à l'échelon départemental et national.

L'émission d'un timbre-poste rappelant le rattachement de Lille à la France est également préconisé.

Mme LEMPEREUR estime qu'il serait opportun et indispensable d'associer les personnes deshéritées aux grandes fêtes du tricentenaire en les conviant à un repas d'une exceptionnelle qualité offert par la Municipalité. L'organisation en serait confiée aux comités de quartiers sous le contrôle de l'Administration Municipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un bal du tricentenaire, dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, obtiendrait certainement le même succès qu'a connu celui du 110ème anniversaire du P'tit Quinquin, en 1963.

Sur proposition de Mme LEMPEREUR, l'assemblée décide de se réunir le Mardi 12 avril à 18 heures, pour un nouvel échange de vues et, éventuellement, proposition d'un avant programme.

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. LAVA

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 21 Avril 1966



La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 21 Avril 1966 à 18 heures 30, salle du cabinet des adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies publiques, et en présence des représentants des groupements commerciaux et folkloriques de la Ville de Lille.

Etaient présents : Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire,
MM. ASTIE, DERNONCOURT et HUET, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : MM. BROUX, LEVY et ROUSSEAUX, Adjoints au Maire,
M. HEURTEAUX, Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion : M. DEEPLANQUE, Chef du Service des fêtes.

Les Unions commerciales et les Groupements folkloriques étaient représentés par :

1° - Unions commerciales

- M. WERQUIN, Président de l'Union des Commerçants de la rue Esquermoise représentant M. RAILLE, Président de l'U.C. de Lille-Centre,
M. MARTIN, Président de la Commission tourisme et fêtes de la Jeune Chambre Economique de Lille,
M. DETREZ, Membre de la Jeune Chambre Economique de Lille,
M. ROY, Président de l'U.C. de la rue Faidherbe et du Quartier de la Gare,
M. MILLEVILLE, Président de l'U.C. de Fives,
M. MOREL, Président de l'U.C. de la Place du Général de Gaulle,
M. PETITE, Président de l'U.C. de la rue Grande-Chaussée,
MM. CHEVALET, ROY et DEBACKER, Présidents et Trésorier de l'U.C. de Moulins-Lille,
M. DONNAY, Président de l'U.C. de la rue Nationale,
M. DRANSART, Président de l'U.C. de la rue de Paris,
M. HUET, Président de l'U.C. de la rue des Ponts-de-Comines.

2° - Groupements folkloriques

- M. le Bâtonnier KAH, Président de la Fédération des Sociétés régionalistes du Nord de la France "Les Provinces françaises",
M. RUART, de l'Amicale "Les Alsaciens du Nord et du Pas-de-Calais", représentant M. SCHAEFFER, Président,
Mme HOF, Présidente du Groupement Amical "Charentes et Poitou",
Maître DE LUCA, Président du Groupement "Les Corses du Nord",
M. LEFEBVRE, Président de l'Amicale des Swattelaeres, Dunkerquois du Nord,
Mme VERGNEGRE, Présidente du Groupe folklorique, du Limousin et du Quercy "Les Monédières" et Mlle LAURENT, Secrétaire,
M. GODEFROY, Président de la Chorale patoisante Desrousseaux "Les Sans-souci",

Etaient excusés :

- M. RAILLE, Président de l'Union Commerciale de Lille-Centre,
M. JAOUEN, Premier Vice-Président de la Jeune Chambre Economique,
M. CENSE, Président de l'U.C. de la rue de Béthune,
M. MELY-RICHARD, Président de l'U.C. de la rue Léon Gambetta,
M. MOYENCOURT, Président de l'U.C. de la rue Neuve,
M. CIBIE, Président de l'U.C. de la rue des Postes et du Groupement Amical des Enfants du Massif Central "Auvergnats du Nord",
M. RAMART, Président de l'U.C. de la rue du Sec-Arembault,

M. TREFFEL, Président de l'U.C. de la rue Saint-Sauveur,
M. GILLE, Président de l'U.C. du Centre de Wazemmes,
M. SCHAEFFER, Président de l'Amicale des Alsaciens du Nord et du Pas-de-Calais,
M. LOAEC, Président du Groupement "Les Bretons du Nord",
M. CHAMBRE, Président de l'Amicale des Francs-Comtois et Belfortains du Nord,
Maître BOYER-CHAMMARD, Président de l'Amicale du Limousin,
M. SOUVAY, Président du Groupement Amical des Lorrains du Nord "Le Couarail",
Mme CAMUS, Présidente de l'Amicale des Provençaux, Languedociens et Catalans du Nord,
M. BLANC, Président du Groupement "Les Savoyards du Nord".

* * *

*

En ouvrant la séance, Mme LEMPEREUR remercie les personnalités qui ont bien voulu se joindre aux membres de la Commission municipale des fêtes en vue de la préparation des diverses manifestations destinées à commémorer le tricentenaire du rattachement de Lille à la France.

Mme LEMPEREUR, en rappelant l'objet de ces séances de travail, informe les membres présents des faits nouveaux intervenus depuis la dernière réunion du 8 Mars 1966.

Après avoir donné lecture de larges extraits du procès-verbal de la Commission spéciale des cérémonies et manifestations culturelles et historiques du tricentenaire du rattachement de Lille à la France, présidée par M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint délégué aux Beaux-Arts et aux Affaires culturelles, Mme LEMPEREUR souligne qu'il n'y a pas de cloisons étanches entre les deux commissions et que la composition des commissions et sous-commissions n'est nullement limitative.

Indépendamment de la préparation de deux ouvrages sur l'histoire de Lille par le Professeur TRENARD de la Faculté des lettres, Mme LEMPEREUR fait état des contacts qu'elle a eus avec M. AMBRIERE, des Editions des Guides Bleus de la Librairie HACHETTE, tendant à faire éditer, à l'instar des Villes de NANCY, METZ, CHARTRES, NICE et BORDEAUX, un ouvrage artistique sur la Ville de Lille. Cette plaquette, outre les textes de présentation, comprendrait un certain nombre de photographies des principaux monuments historiques de notre Cité qui permettraient au lecteur de mieux faire connaître notre Ville en partant du Lille ancien jusqu'aux réalisations les plus modernes.

Les conditions d'édition de cet ouvrage nécessiteraient le tirage de 1500 exemplaires dont le prix peut être évalué à 16 frs l'unité. A ce sujet, Mme LEMPEREUR suggère qu'à l'occasion du tricentenaire, un exemplaire de cet ouvrage soit remis aux lauréats du Certificat d'Etudes, en remplacement du traditionnel dictionnaire offert habituellement. La partie photographique de cette plaquette pourrait être confiée au peintre et photographe lillois M. BARBIER, auteur du dépliant publicitaire sur notre ville.

Maître KAH donne son accord à cette proposition et souligne la différence qui existe entre l'Histoire de Lille, ouvrage d'érudition et de bibliophilie, et la plaquette de la Ville de Lille, ouvrage de vulgarisation et de propagande.

Une question est posée sur le nettoyage des monuments lillois; Mme LEMPEREUR précise que l'Administration Municipale envisage de faire rénover le Palais des Beaux-Arts, l'Opéra et la Porte de Paris. Maître KAH regrette que, malgré de nombreuses interventions municipales et autres, la S.N.C.F. ne fasse pas l'effort nécessaire pour entreprendre les travaux de modernisation de la façade de la Gare. Il demande l'appui de la Commission pour qu'une lettre pressante soit adressée à nouveau à cette Administration.

La Commission est entièrement d'accord sur ce point et charge Mme LEMPEREUR d'intervenir en ce sens auprès de l'Administration Municipale.

En ce qui concerne la Vieille Bourse, M. MOREL informe la Commission que des engagements ont été pris par les propriétaires de ce bâtiment pour la rénovation de la façade extérieure, malheureusement, les travaux de remise en état de la façade intérieure, évalués à 20.000 frs par maison, s'avèrent trop onéreux pour être entrepris actuellement.

A ce sujet, Maître KAH, qui se réjouit de l'ouverture au public de la Cour intérieure de la Vieille Bourse, souhaite qu'à l'occasion du tricentenaire la statue de NAPOLEON fasse l'objet d'un transfert au Musée des Canonniers. Ainsi libérée, la cour intérieure de ce joyau architectural conviendrait à de nombreuses manifestations et expositions artistiques, voire un spectacle permanent de son et de lumière.

Mme LEMPEREUR invite ensuite les membres de la Commission à faire leurs propositions pour les fêtes du tricentenaire.

M. ASTIE pense qu'une kermesse de la bière serait bien accueillie par les lillois.

Maître KAH annonce, d'ores et déjà, le concours des sociétés régionalistes lilloises pour la présentation d'un grand spectacle folklorique à la Porte de Paris.

De son côté, le Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille" serait disposé à organiser un concours photographique.

Maître KAH suggère ensuite que des contacts soient pris avec M. Omer DUFOUR, Administrateur de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, pour l'inviter à tenir à Lille, en 1967-1968, le congrès des musiques et chorales populaires qui groupe 700 sociétés environ. Il pense également que les trois chants typiquement lillois : Le P'tit Quinquin (DESROUSSEAUX), l'Internationale (DE GEYTER) et Le Temps des Cerises (Jean-Baptiste CLEMENT) pourraient servir de thème à une journée consacrée à la chanson.

MM. MARTIN et DETREZ, attachés à la Commission du tourisme et des fêtes de la Jeune Chambre Economique de Lille, ont adressé à l'Administration Municipale un certain nombre de suggestions dont Mme LEMPEREUR donne lecture :

- Visite commentée des monuments lillois,
- Sports régionaux : arc (championnats européens), pigeons, bourleux,
- Concours hippique, messe de St Hubert, trompes, défilés,
- Réalisation d'affiches sur le plan national,
- Diffusion Radio, O.R.T.F.,
- Exposition tableaux XVIIIème Siècle avec prêts du Louvre,
- Musique d'époque,
- Défilé des corporations,
- Congrès J.C.E.,
- Menus lillois dans les Compagnies de navigation aérienne,
- Baptême d'avions commerciaux au nom de Lille,
- Meeting de l'air, patrouille de France, etc...,
- Semaine culturelle,
- Journées Flandre-Espagne en liaison avec M. le Consul FOUCART,
- Visite de personnalités étrangères,
- Match avec les anciennes vedettes du football lillois,
- Tramways à cheval,
- Carnaval de Nice à Lille, voire une journée niçoise,
- Remettre les plats régionaux en valeur, en accord et après recherches du Syndicat des Restaurateurs,
- Inviter la Presse touristique et gastronomique,
- Une journée franco-allemande (Aix-la-Chapelle, ville allemande la plus proche de Lille),
- Ancienne appellation des rues affichée au-dessus des plaques existantes,
- Contact de propagande par délégation dans les capitales périphériques,
- Fanfares militaires,
- Floralties internationales,
- Match amical de rugby des deux premières équipes françaises,
- Fête de la Bière avec Europe n° I,
- Congrès des Associations de police internationales avec musique.

Ces projets, dont plusieurs retiennent l'attention de la Commission, feront l'objet d'une étude par des commissions spécialisées. Les responsables seront informés des résultats de cet examen.

M. DONNAY lance l'idée d'une participation éventuelle des cinq Villes jumelées à Lille sous la forme d'un pavillon exposition qui rappellerait les grandes époques de leur histoire locale.

M. HUET propose l'organisation de jeux populaires et régionaux dans chaque quartier de la Ville. MM. CHEVALET, ROY et DEBACKER de Moulins-Lille se montrent favorables à ce projet.

Dans le cadre de la publicité et de la propagande, M. WERQUIN envisage la réalisation d'un film documentaire de court métrage avec le concours de l'O.R.T.F.

La Commission est unanime pour admettre qu'un gros travail de publicité devra être entrepris en vue de faire connaître dans toute la France et les pays du Bénélux le programme des fêtes du tricentenaire (Affiches, O.R.T.F., prospectus dans les S.I., timbre-poste, vignettes publicitaires, etc ...).

Enfin, Maître KAH voudrait que Lille soit une ville fleurie. Pour cela, il demande que l'Administration Municipale et les groupements de toute nature conjuguent leurs efforts auprès de la population lilloise pour l'inciter à embellir la façade des immeubles par une décoration florale des fenêtres et balcons.

A l'issue d'un large échange de vues, Mme LEMPEREUR remercie les personnalités qui ont bien voulu participer à cette utile réunion de travail en apportant un certain nombre de suggestions intéressantes.

Sur proposition de Mme la Présidente, l'assemblée décide de se réunir à nouveau au cours de la première quinzaine de Juin.

Avant de lever la séance, Mme LEMPEREUR invite les personnalités des divers groupements représentés à poursuivre leurs recherches en vue de donner aux fêtes du tricentenaire tout le succès désirable et les remercie de leur précieuse collaboration.

* * *

La Commission Municipale des fêtes continue de siéger pour examiner quelques questions diverses relevant de sa compétence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté, mais M. DERNONCOURT rappelle qu'il avait proposé la fabrication d'un porte-clef aux armes de la Ville. Il signale que plusieurs villes de la région, telles que LOOS, HELLEMES et LOMME, entr'autres, ont réalisé ce projet.

La Commission n'a pas conclu sur ce point.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE COLOGNE (1er au 10 Octobre 1966)

PARTICIPATION DE LA VILLE A UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

Dans le cadre des manifestations organisées par les Villes jumelées, la Caisse d'Epargne et le syndicat d'initiative de COLOGNE ont prévu à l'occasion de l'Exposition Internationale de cette Ville, au mois d'Octobre 1966, une exposition de photographies.

En vue de faire participer la Ville de Lille à cette manifestation artistique, M. Jean MASCLÉ, Président du "Photo-Club de Lille", a été pressenti et a donné son accord pour organiser au sein de son Groupement un concours d'amateurs pour rassembler les meilleures photos de notre ville.

Au cas où ces propositions seraient retenues par l'Administration Municipale, la sélection des 60 photos de ce concours serait assurée par un jury local.

Mme LEMPEREUR propose de solliciter, à cet effet, en temps utile, le concours des personnalités ci-après :

Mme LEMPEREUR, M. le Bâtonnier LEVY, M. ASTIE, M. DERNONCOURT, M. HAUTCOEUR, Secrétaire Général de la Mairie, M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, M. BARBIER, publicitaire.

La Commission émet un avis favorable à cette proposition.

INAUGURATION DES MONUMENTS LALO ET LEGRAND

Au cours de sa réunion du 14 mars, le Conseil d'Administration avait envisagé de procéder, à l'occasion des fêtes de Lille, à l'inauguration des Monuments Lalo et Legrand.

Or, la Société "Les Marbres français" de JEUMONT fait savoir qu'elle ne sera pas en mesure d'assurer la fourniture de la stèle de marbre pour le Monument Lalo dans les délais fixés.

En conséquence, la date d'inauguration du Monument Lalo est reportée à une date postérieure au 15 août. Celle relative au Monument Legrand reste à fixer à une date en juin.

La Commission en prend acte.

FETE DE NUIT AU JARDIN VAUBAN (19 Juin 1966)

Au cours de sa réunion du 9 Février, la Commission des fêtes avait retenu la proposition de M. le Maire d'utiliser le Jardin Vauban pour organiser une fête de nuit.

Un concert par l'Harmonie Municipale avait été prévu et Maître LANNON, Directeur du Conservatoire, envisageait de compléter le programme par un spectacle de chorégraphie avec le concours du Corps de ballets des Théâtres Municipaux et des élèves de la Classe de danses du Conservatoire.

Après échange de vues, la Commission estime qu'il convient d'abandonner cette partie du programme en raison des frais d'installation de matériel pour ce genre de spectacle et aussi des incertitudes du temps.

Elle propose, en conséquence, le programme suivant :

A 20 heures 30 - Concert par l'Harmonie Municipale

A 22 heures - Illumination du Jardin Vauban
Spectacle son et lumière

A cette occasion, le Jardin Vauban serait agrémenté par des illuminations spéciales avec motifs lumineux appropriés de façon à mettre en valeur les endroits pittoresques du Jardin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR.

A. DELPLANQUE.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 22 Juin 1966.



La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 22 juin 1966, salle du cabinet des Adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller Municipal

Etaient excusés : M. LEVY, Adjoint au Maire
MM. DERNONCOURT, HEURTEAUX, HUET, Conseillers municipaux.

Assistait également à la séance : M. DELPLANQUE, Chef du service des fêtes.

x

x x

Après l'adoption sans observation du procès-verbal de la réunion du 21 avril 1966, il est procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Manifestations commémoratives du tricentenaire du rattachement de Lille à la France.

(voir compte rendu en annexe)

Syndicat d'initiative de Malo-les-Bains. Deuxième Rallye franco-belge. Demande de subvention.

Le Syndicat d'initiative de Malo-les-Bains sollicite le concours financier de la ville pour l'organisation, les 16 et 17 juillet prochains, du deuxième rallye franco-belge de vieilles voitures.

Pour les mêmes raisons que l'an dernier, la Commission Municipale des fêtes ne peut accueillir favorablement cette demande, cette manifestation est de caractère régional.

Acquisition d'un réfrigérateur pour les besoins du Service des Fêtes.

A l'issue de la dernière réunion de la Commission de l'Economat, la question des précautions à prendre avant et au moment de servir les vins de champagne a été évoquée.

M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, membre de cette commission, a estimé que le Service des Fêtes et Cérémonies publiques devrait disposer d'un réfrigérateur suffisamment grand permettant :

a) d'entreposer un grand nombre de bouteilles à une température dite de "réserve";

b) de faire face au refroidissement rapide de ces mêmes bouteilles ou d'une partie seulement.

Actuellement, le Service des Fêtes et Cérémonies publiques possède un réfrigérateur marque "Frigidaire" capable d'entreposer un maximum de 60 bouteilles. Etant donné le nombre et l'importance des réceptions officielles organisées par l'Administration Municipale, cet appareil s'avère insuffisant et ne permet pas toujours de servir aux invités les vins de champagne et autres dans des conditions optimum de fraîcheur.

Le service utilisateur est tout à fait favorable à cette proposition et estime que l'acquisition d'un frigidaire valable pour 160 bouteilles de champagne et jus de fruit est nécessaire.

La Commission des Fêtes, en accord avec la proposition de M. CORDONNIER, émet un avis favorable à l'acquisition d'un réfrigérateur répondant aux conditions d'utilisation du service.

La maison "Frigidaire", consultée à cet effet, propose une armoire frigorifique type A 100 C de 1000 dm³, équipée d'un évaporateur à fabrication de glace pouvant contenir 160 bouteilles environ pour le prix de Frs : 3.980. - TL comprise, remise 2 %, délai de livraison trois semaines.

.../...

Foires et kermesses - Installation des forains.

Afin de dégager les voies conduisant aux différents marchés de plein air de la ville, les Services techniques ont entrepris et réalisé d'importants travaux de voirie notamment, place de la Nouvelle Aventure et Madeleine Caulier.

Ces modifications ont amené le Service des Halles et Marchés à procéder à une nouvelle répartition des emplacements réservés aux commerçants de marchés de plein air.

C'est ainsi que place de la Nouvelle Aventure (marché de Wazemmes) tous les commerçants, y compris ceux du marché aux légumes, qui se trouvaient en bordure de la rue des Sarrazins, ont été regroupés sur le terre-plein central suivant un dispositif de travées aménagé à cet effet.

Les mêmes dispositions ont été prises pour le marché de Fives.

Or, ces deux places sont également utilisées, chaque année, par les installations foraines des importantes kermesses de quartier de Wazemmes et de Fives.

A la suite de la nouvelle restructuration de ces places, la quasi totalité de la surface est maintenant occupée par les commerçants de ces marchés.

En nous informant de cette situation le Service des Halles et Marchés demande au Service des Fêtes, de prendre les dispositions nécessaires pour trouver un nouvel emplacement pour installer les forains des kermesses de Wazemmes et de Fives.

Le problème étant ainsi posé, Mme LEMPEREUR estime que la disparition systématique des kermesses de ces quartiers ne peut être envisagée. La tradition et les répercussions sur le commerce local veulent que ces fêtes de quartier soient maintenues aux emplacements habituels, faute d'autres places.

Afin de trouver une solution, M. le Maire a mandaté les trois adjoints intéressés: M. HENAUX, M. CAMELOT, Mme LEMPEREUR, pour étudier en commun le problème.

Cette étude s'est déroulée ce jour, sur place, en présence de M. DE CALUWE, Chef de la 3ème Direction, M. LAVA, Chef de la 5ème Direction, M. MESTAG, Inspecteur des Halles et Marchés et M. DELPLANQUE, Chef du service des Fêtes.

En dépit des difficultés rencontrées, une solution amiable a été trouvée. Les responsables se sont mis d'accord : des dispositions d'ordre administratif et de caractère exceptionnel seront prises pour permettre l'installation des kermesses de Wazemmes et de Fives aux emplacements habituels et ne porteront que sur un seul dimanche de marché le 7 août pour Wazemmes et le 14 août pour Fives.

Mme LEMPEREUR tient à souligner l'esprit de compréhension qui a présidé à l'examen de cette question délicate et a permis de maintenir les kermesses sans gêner outre mesure les deux marchés.

Théâtre Populaire des Flandres (Xèmes Nuits de Flandre) Prestations aux Fêtes de Lille.

Par délibération n° 66/4009 du 11 février 1966, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au Théâtre Populaire des Flandres, après avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles, une subvention de 30.000 F. pour l'organisation des Xèmes Nuits de Flandre.

Cette subvention peut être considérée comme une subvention de fonctionnement accordée au T.P.F.

L'Administration Municipale a demandé le concours du T.P.F. à l'occasion des Fêtes de Lille pour une représentation gratuite, au Théâtre de l'Opéra, de la pièce "Caligula" d'Albert CAMUS; il apparaît normal d'accorder au T.P.F. une participation financière de la Ville dans les frais d'organisation de cette manifestation.

M. ASTIE intervient pour faire remarquer qu'à son avis la subvention de fonctionnement lui paraît suffisamment importante pour permettre au T.P.F. l'organisation d'une représentation théâtrale pour le compte de la ville.

Mme LEMPEREUR considère, cependant, que les Xèmes Nuits de Flandre ont été organisées dans le cadre des Fêtes de Lille et qu'il s'agit par conséquent de la rémunération d'un service rendu. A ce titre, Mme LEMPEREUR estime qu'une participation financière de la ville lui semble justifiée.

La Commission se range à cet avis.

Le montant de la subvention sera examiné par la Commission compétente saisie à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 1er Juillet 1966

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 18 Octobre 1966



La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 18 Octobre 1966, salle du cabinet des adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies publiques.

Etaient présents : MM. DERNONCOURT, HEURTEAUX et MIGLOS, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme VANNEUFVILLE, M. le Bâtonnier LEVY, Adjoints au Maire, MM. ASTIE et HUET, Conseillers municipaux.

Assistait également à la séance : M. DELPLANQUE, Chef du Service des fêtes.

*

* * *

Manifestations commémoratives du tricentenaire du rattachement de Lille à la France

(voir compte rendu en annexe)

La Commission municipale des fêtes examine ensuite les questions portées à l'ordre du jour de sa séance de travail.

Foire-Attractions d'Août-Septembre 1966

Malgré les difficultés rencontrées, dues en particulier à la suppression de l'allée en bordure de la Deûle, la Foire-Attractions d'Août-Septembre 1966 s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Délimitation de la zone militaire

Pour éviter le stationnement des nomades sur le terrain militaire, l'Autorité Militaire a l'intention de délimiter cette zone par une clôture de poteaux en ciment. Cette disposition, si elle était exécutée, aurait pour conséquence de couper en deux la surface habituellement réservée à l'installation des forains de la Foire d'Automne, et gênerait sérieusement l'accès du matériel à ce terrain.

En vue de rechercher une solution à ce problème, les Services de la Voie publique se mettront en rapport avec l'Autorité Militaire dans les délais voulus.

La Commission municipale des fêtes est favorable à cette recherche d'une solution qui ne nuise pas à l'installation rationnelle de la foire d'automne. Elle souhaite d'être informée de la suite donnée aux pourparlers engagés avec l'Autorité Militaire.

Cirque Rancy

Mme LEMPEREUR donne lecture d'une lettre de Mme Sabine RANCY informant l'Administration municipale de son intention de participer à la Foire-Attractions d'Août-Septembre 1967 pour une période de neuf jours.

La Commission prend acte de cette information; Mme LEMPEREUR souligne que le contrat avec le Cirque Rancy est expiré et que la Ville est maintenant libérée de ses engagements. L'Administration municipale se réserve le droit d'examiner toute nouvelle demande au mieux de l'intérêt des Lillois quant à la qualité du spectacle et à la durée du séjour.

Foire d'Hiver 1967

Aucune modification en ce qui concerne l'installation des forains Boulevard Jean-Baptiste Lebas, sous réserve toutefois que le stationnement des voitures autres que celles réservées au logement se fasse rue Camille Guérin (anciennement rue Boitelle) côté Gare Saint-Sauveur.

Etant donnée la limitation de la surface disponible et pour conserver à la Foire son aspect habituel, il apparaît indispensable, comme l'an dernier, d'effectuer la dépose d'un candélabre électrique qui se trouve situé dans la surface d'installation d'un radio-car, côté Boulevard de la Liberté.

Kermesse de quartier

Les dispositions prises par le Service de la Voie publique de faire stationner les véhicules sur la Place Fernig rendent impossible l'installation des forains sur cette place. Cette mesure a été rendue nécessaire par suite des difficultés rencontrées par la Ville en matière de circulation publique. La recherche d'un nouvel emplacement est actuellement à l'étude. Les forains seront tenus au courant de la décision qui sera prise.

Calendrier des fêtes de fin d'année

Mme LEMPEREUR donne lecture du calendrier des fêtes de fin d'année. Elle signale que la fête de Noël des enfants des agents municipaux a été prévue pour le Jeudi 22 Décembre 1966 au Théâtre Sébastopol pour tenir compte de la veille de Noël qui tombe cette année un Samedi.

La distribution traditionnelle de friandises aux orphelins de guerre et du colis de fin d'année aux personnes secourues du Bureau d'Aide Sociale ou titulaires de la carte sociale d'économiquement faible reste fixée au Samedi 31 Décembre 1966, dans le grand hall de l'Hôtel de Ville.

Questions diverses

Par lettre du 27 Décembre 1966, M. le Maire transmet pour examen par la Commission une proposition émanant de la Société d'Arts Graphiques, 23 rue Chauchat à Paris (9ème), tendant à réaliser, suivant modèle à définir, un porte-clefs aux armes de la Ville. Plusieurs modèles sont proposés. Le prix du porte-clefs est fixé à 6 frs pour une commande de 5.000 exemplaires.

La Commission estime que le porte-clefs, exploité à des fins publicitaires et si coûteux soit-il, ne semble pas à la mesure des besoins de la Ville lors de ses réceptions.

D'autre part, il est à craindre que sa fabrication en série n'entraîne, en certaines circonstances, les risques d'une distribution difficile à limiter.

Pour ces raisons, la Commission estime que cette proposition ne paraît pas devoir être retenue. Une autre formule peut être recherchée et l'occasion en sera donnée dans le cadre des fêtes du tricentenaire.

Illuminations de fin d'année

Mme LEMPEREUR informe la Commission d'une demande du Groupement des commerçants de la rue Faidherbe tendant à faire supporter par des firmes publicitaires les frais d'installation d'enseignes lumineuses dans cette artère de la Ville.

La Commission se montre réservée sur ce projet. Elle pense que le précédent qui serait ainsi créé n'incite d'autres groupements commerciaux à formuler la même demande ce qui aurait pour conséquence d'encourager la prolifération des enseignes lumineuses publicitaires dans notre Ville. Elle estime, d'autre part, que l'effort apporté par l'Administration municipale à la réalisation des illuminations des différentes rues du centre de la Ville doit être le même pour tous et qu'il n'apparaît pas souhaitable de favoriser une rue plutôt qu'une autre dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 26 Octobre 1966

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR

A. DELPLANQUE

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

COMPTE RENDU de la réunion du 18 Octobre 1966

pour la préparation des fêtes commémoratives du Tricentenaire.

La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 18 Octobre 1966 à 18 heures, salle du cabinet des adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies publiques, et en présence des représentants des groupements commerciaux et folkloriques de la Ville de Lille.

Etaient présents : MM. DERNONCOURT, HEURTEAUX et MIGLOS, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme VANNEUFVILLE et M. le Bâtonnier LEVY, Adjoints au Maire, MM. ASTIE et HUET, Conseillers municipaux.

Assistait également à la réunion : M. DELPLANQUE, Chef du service des fêtes.

Les Unions commerciales et les Groupements folkloriques étaient représentés par :

1° - Unions commerciales

M. WERQUIN, Président de l'Union des commerçants de la rue Esquernoise, représentant M. RAILLE, Président de l'U.C. de Lille-Centre,
M. MARTIN, Président de la Commission tourisme et fêtes de la Jeune Chambre Economique de Lille,
M. CENSE, Président de l'U.C. de la rue de Béthune,
M. MILLEVILLE, Président de l'U.C. de Fives,
M. MELLY-RICHARD, Président de l'U.C. de la rue Léon Gambetta,
M. ROY, Président de l'U.C. du quartier de la Gare,
MM. CHEVALET et DEBACKER, Président et Trésorier de l'U.C. de Moulins-Lille,
M. DONNAY, Président de l'U.C. de la rue Nationale,
M. RAMART, Président de l'U.C. de la rue du Sec-Arenbault,

2° - Groupements folkloriques

M. SCHAEFFER, Président de l'Amicale "Les Alsaciens du Nord et du Pas-de-Calais"
M. CIBIE, Président du Groupement Amical des Enfants du Massif Central "Auvergnats du Nord" et de l'U.C. de la rue des Postes,
M. le Docteur BERTAUX et Mme RICHARD, de l'Amicale "Les Bretons du Nord", représentant M. LOAEC, Président,
Mme HOF, Présidente du Groupement Amical "Charentes et Poitou"
Maître DE LUCA, Président du Groupement "Les Corsés du Nord",
M. LEFEBVRE, Président de l'Amicale des Swattelaeres, Dunkerquois du Nord,
Mlle LAURENT, Secrétaire du Groupe folklorique du Linousin et du Quercy "Les Monédières", représentant Mme VERGNENEGRE, Présidente,
M. FOUILHE, de l'Amicale des Provençaux, Languedociens et Catalans du Nord représentant Mme CAIUS, Présidente,

Etaient excusés :

M. RAILLE, Président de l'U.C. de Lille-Centre,
M. JAOUEN, Premier Vice-Président de la Jeune Chambre Economique,
M. GOUDAERT, Président de l'U.C. de la rue Faidherbe,
M. MOREL, Président de l'U.C. de la Place du Général de Gaulle,

.../...

M. PETITE, Président de l'U.C. de la rue Grande-Chaussée,
M. ROY, Président de l'U.C. de Moulins-Lille,
M. MOYENCOURT, Président de l'U.C. de la rue Neuve,
M. DRANSART, Président de l'U.C. de la rue de Paris,
M. HUET, Président de l'U.C. de la rue des Ponts-de-Comines,
M. TREFFEL, Président de l'U.C. du quartier Saint-Sauveur,
M. GILLE, Président de l'U.C. du Centre de Wazemmes,
M. GODEFROY, Président de la Chorale patoisante Desrousseaux "Les Sans-Souci",
M. CHAMBRE, Président de l'Amicale des Francs-Comtois et Belfortains du Nord,
Maître BOYER-CHAMMARD, Président de l'Amical du Limousin,
M. SOUVAY, Président du Groupement Amicale des Lorrains du Nord "Le Couarail",
M. BLANC, Président du Groupement "Les Savoyards du Nord".

X

X

X

Après avoir fait l'éloge funèbre de M. BROUX, Adjoint au Maire et Membre de la Commission des fêtes, récemment décédé, et exprimé à M. MIGLOS des souhaits de bienvenue dans cette commission de travail, Mme LEMPEREUR remercie les nombreuses personnalités qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps pour contribuer aux travaux préparatoires des fêtes du tricentenaire.

Lors de la dernière réunion, la Commission municipale des fêtes a mandaté plusieurs représentants de groupements commerciaux ou folkloriques pour être les rapporteurs de propositions ou suggestions susceptibles de retenir l'attention de l'Administration Municipale pour le programme du tricentenaire.

Avant de donner la parole aux rapporteurs, Mme LEMPEREUR donne lecture d'une étude de la sous-commission de l'Armée sur la participation des services et effectifs militaires dans les diverses manifestations du tricentenaire, et consignés dans le procès-verbal de la Commission des Affaires Culturelles.

Cette participation comprend quatre parties :

- a) les expositions
- b) le cortège historique
- c) les illuminations
- d) la journée militaire

Le rapport reprend en détail chaque partie :

Les dépenses prévisibles pour l'ensemble du programme, basées pour une figuration de 250 personnes costumées, sont évaluées à 80.000 F.

La commission se montre favorable sur le projet présenté, cependant M. ROY, Président de l'Union des commerçants du quartier de la Gare, formule deux remarques au sujet du programme de la "Journée militaire" :

1°) Choix de la date - M. ROY pense que le mois de Mai serait préférable au mois de Septembre pour deux raisons : incertitude de temps et proximité de la Braderie et de la Foire d'Automne,

2°) Evocation historique - Le projet prévoit une évocation historique qui s'étend de la prise de Lille en 1667 jusque la guerre de 1939-1945 et la résistance. M. ROY estime que cette période est trop étendue dans le temps et sort du cadre du tricentenaire. Cette évocation, selon M. ROY, devrait se limiter au règne de Louis XIV.

La Commission prend note de ces observations.

.../...

Après la lecture de ce rapport, Mme LEMPEREUR tient à préciser que les travaux des diverses commissions ne sont que des études préliminaires à l'établissement d'un programme définitif. Une commission spéciale, dite du "Tricentenaire" sera chargée de rassembler les diverses propositions présentées par les groupes de travail pour en faire un projet à soumettre à l'examen de l'Administration municipale.

Dès que cette dernière aura pris position et fixé le montant des crédits accordés, la préparation effective du programme retenu pourra être abordée.

Mme LEMPEREUR relève dans le procès-verbal de la Commission des Beaux-Arts et Affaires culturelles les suggestions suivantes :

Sous-commission des expositions - Le projet prévoit l'organisation d'une exposition artistique et d'une exposition historique.

Sous-commission des manifestations théâtrales et musicales - Il est prévu une représentation théâtrale par la troupe de la Comédie française d'une pièce de MOLIÈRE "Le Bourgeois gentilhomme".

Dans le domaine musical, la Direction Régionale de l'O.R.T.F. apporterait son concours pour donner à l'Opéra, en Mars ou Avril 1968, un grand concert gratuit avec l'Orchestre symphonique de Lille.

Sous-commission historique et du cortège - Le cortège historique comprendrait trois périodes principales : De 1600 à 1666, rétrospective de la Ville de Lille à cette époque, 1667, le siège de Lille. 1667 à 1715, libération de Lille (4 Juin 1713) et installation des français.

Le projet prévoit 800 figurants, 300 notabilités, la location d'un carrosse Louis XIV, la préparation de 15 chars et la location de 50 chevaux.

Publicité, programmation, articles de presse, cinéma, télévision, insignes, cartes postales et plaquettes du tricentenaire, timbre commémoratif avec flamme, etc... sont proposés.

Une fête de nuit est également envisagée au port de Lille.

La Commission ne formule aucune observation et prend acte des informations données.

Comme pour la Sous-commission de l'Armée, toutes ces questions seront examinées par la Commission du tricentenaire.

Après ce large exposé du travail des commissions, Mme LEMPEREUR donna la parole aux rapporteurs.

M. MELLY-RICHARD informe la Commission des pourparlers qu'il a engagés avec une société hippique en vue de l'organisation à Lille (Foire Commerciale) d'un concours hippique international spectaculaire avec la participation de sociétés italiennes, allemandes, suisses, américaines et la présence effective du Champion Olympique d'Oriola. La dépense est évaluée à 150.000 F. M. MELLY-RICHARD compte se rendre prochainement à COMPIEGNE pour mettre au point les détails de cette manifestation.

L'Administration Municipale sera mise au courant du résultat de ses pourparlers. M. MELLY-RICHARD désirerait connaître au plus tôt l'intention de l'Administration Municipale sur ce projet et surtout la date qui serait choisie pour ce spectacle.

M. MELLY-RICHARD s'occupe également de mettre sur pied l'organisation d'un grand match de football avec le concours des anciennes vedettes lilloises de ce sport.

Mme HOF donne lecture d'un intéressant travail de recherche sur les musiques d'époque.

La Commission apprécie à sa juste valeur cette documentation, dont certains éléments pourraient servir de thèmes soit, à des manifestations artistiques (concert, danses, petites auditions avec instruments anciens, causeries éducatives, etc...), soit, à des réjouissances de quartier (chansons populaires, fêtes scolaires et d'amicales, bals, etc....).

Mme HOF est invitée à adresser pour information et examen une copie de cette étude à la Commission des Affaires culturelles (Sous-commission des affaires théâtrales et musicales).

M. MARTIN expose à la Commission le résultat des travaux de la Jeune Chambre Economique de Lille.

Fête de la bière - Des contacts ont été pris avec la Ville d'Armentières sur l'organisation de cette fête. Elle pourrait se dérouler sur trois jours à l'occasion de la Braderie. Plusieurs grandes vedettes et un orchestre typiquement alsacien animent ces journées. L'évaluation de la dépense est de l'ordre de 120.000 à 130.000 Frs. Quant à l'emplacement, certains préconisent un lieu unique, d'autres souhaitent que cette fête soit donnée dans différents quartiers de la Ville. Cette question serait à débattre par la Commission du tricentenaire.

Commissariat au tourisme et Compagnie du Houblon d'or - Les démarches effectuées auprès de ces organismes n'ont pas donné, jusqu'à présent, de résultats.

Compagnies de navigation aérienne et maritime - Les pourparlers sont engagés avec les compagnies pour la réalisation de diverses manifestations.

Tir à l'arc - En ce qui concerne le tir à l'arc, sport régional, M. MARTIN pense qu'il serait possible et souhaitable d'organiser un grand championnat. Il existe, en effet, dans notre région et le Nord de la France de nombreuses sociétés de tir à l'arc.

Un rassemblement de ces sociétés ne manquerait pas d'obtenir un succès populaire dans notre Ville. Ce championnat pourrait avoir lieu le 20 Janvier 1967, jour de la Saint-Sébastien.

En terminant, M. MARTIN informe la Commission qu'il sera en mesure, dans une dizaine de jours, de communiquer à l'Administration Municipale un rapport écrit des projets résumés ci-dessus.

M. CHEVALET avait accepté d'étudier la question des anciens tramways à chevaux. Ce projet est abandonné pour la raison que ce moyen de locomotion n'existait pas à cette époque.

Journée Flandres-Espagne - M. ROY informe la Commission que les pourparlers engagés avec le Ministère de l'Information et du Tourisme Espagnol sont favorables à l'organisation à Lille d'une semaine ou d'une quinzaine espagnole. La dépense serait à la charge du Ministère espagnol. Un effort serait demandé aux commerçants de la Ville pour orienter leur publicité sur l'Espagne.

Fête folklorique à la Porte de Paris - M. CIBIE attire l'attention sur le choix de la date de cette manifestation organisée par les Sociétés régionalistes. Les mois d'Avril et Mai seraient, selon lui, préférables à ceux de Juillet et Août réservés habituellement à la période des vacances.

X

X X

Les rapporteurs insistent tout particulièrement pour qu'un calendrier des manifestations retenues par l'Administration Municipale soit établi rapidement.

M. HEURTEAUX rappelle que la Ville de DOUAI organise également des fêtes du tricentenaire. A son avis, il serait souhaitable de connaître le calendrier de ces fêtes afin de ne pas nuire au succès des deux Villes par la coïncidence possible de certaines manifestations de caractère semblable.

M. MARTIN estime que tous les moyens publicitaires devraient être mis en action dès le début de l'année 1967. Pour la publicité internationale, des renseignements pourraient être demandés aux services spécialisés de la Foire Commerciale.

M. MELY-RICHARD se propose de prendre des contacts avec les responsables de "Radio-Luxembourg" pour mettre au point une publicité de grand style à l'occasion des fêtes du tricentenaire. Il demande d'être mandaté par l'Administration Municipale pour agir en son lieu et place auprès de la direction de cette station radiophonique. La Commission émet un avis favorable à cette demande et invite M. MELY-RICHARD à s'informer à titre officieux.

M. MARTIN, reprenant une suggestion déjà exprimée par Maître KAH, signale qu'il existe à PARIS, Place de la Concorde, une statue de la Ville de Lille devant laquelle une cérémonie commémorative pourrait avoir lieu avec, selon lui,

la participation de la Musique et d'un détachement du 43ème R.I. La Commission mandate Maître KAH pour se rapprocher de l'Association "les Nordistes de Paris" en vue de l'examen de cette suggestion.

L'exposé des propositions étant achevé, Mme LEMPEREUR remercie les nombreuses personnes présentes et celles excusées pour leur précieuse collaboration. Il appartient maintenant à la Commission municipale du tricentenaire de faire la synthèse des propositions présentées afin d'en saisir l'Administration Municipale en vue du programme définitif.

La séance est levée à 19 heures 45.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE.



COMMISSION DES FETES ET COMMISSION DES BEAUX-ARTS
ET DES AFFAIRES CULTURELLES

Réunion commune pour la préparation des manifestations qui marqueront le tricentenaire du rattachement de Lille à la France

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 1966

Les membres de la commission des fêtes et de la commission des Beaux-Arts et des Affaires culturelles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, Cabinet des adjoints, le jeudi 15 décembre 1966 à 18 heures, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean Lévy.

Etaient présents :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
M. Boutilleux, Conseiller Municipal
Defaux, Conseiller Municipal
Dernoncourt, Conseiller Municipal
Mme Descamps-Scrive, Conseiller Municipal
M. Heurteaux, Conseiller Municipal
Mme Lasson, Conseiller Municipal
M. Miglos, Conseiller Municipal

et à titre consultatif :

M. Trénard, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres
M. Vanderdonck, représentant la sous-commission des manifestations théâtrales et musicales
M. Régibo, rapporteur de la sous-commission des manifestations théâtrales et musicales
M. Desrumaux, directeur de l'école des Beaux-Arts, représentant la sous-commission des expositions
M. le Commandant Gamain, représentant M. l'Intendant Millot, rapporteur de la sous-commission des manifestations de l'Armée
M. Chimot, directeur du Contentieux, rapporteur de la sous-commission historique et du cortège
M. Lava, directeur des services d'hygiène
M. Mély-Richard, 286, rue Léon Gambetta
M. Loïk Martin, Président de la commission du Tourisme et des Fêtes de la Jeune Chambre économique
M. Thésio, de la Jeune Chambre économique
M. Jaouen, de la Jeune Chambre économique

.../

Etaient excusés :

M. Frison, Adjoint au Maire
M. Rombaut, Adjoint au Maire
M. Allard, Conseiller Municipal
M. Astié, Conseiller Municipal
M. Huet, Conseiller Municipal
M. Châtelet, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts,
rapporteur de la sous-commission des expositions

Assistaient également à la réunion

M. Bacquart, directeur administratif des services de la
4ème direction
M. De Baere, Chef du 2ème bureau de la 4ème direction
M. Delplanque, Chef du service des fêtes
Mme Rotsaert, rédactrice à la 4ème direction.

*
* *

M. le Bâtonnier ouvre la séance et fait part aux commissaires d'une lettre de M. Allard, Conseiller Municipal, demandant qu'un membre de l'Office Municipal de la Jeunesse soit autorisé à assister aux réunions du Tricentenaire. La Commission n'y est pas opposée mais souhaite une personne d'une certaine compétence.

M. le Président donne connaissance à la commission de la décision de l'Administration Municipale du 28 novembre de maintenir la constitution d'une commission spéciale qui portera le nom de Commission de coordination des manifestations et fêtes du Tricentenaire, qui comprendra, les membres de la Commission des Beaux-Arts et des Affaires Culturelles et de la Commission des fêtes, et pourra s'adjoindre à titre consultatif des personnalités locales qui ont bien voulu nous assurer de leur concours.

M. le Bâtonnier donne lecture d'une lettre de la Mairie de Douai relative aux fêtes du tricentenaire du rattachement de Douai. Les festivités prévues par cette Ville ne sont pas comparables à ce qui est étudié à Lille puisqu'il a été décidé d'étaler les manifestations sur une large période située entre la conquête militaire et le traité d'Aix la Chapelle.

Il passe ensuite à un nouvel examen des travaux des sous-commissions.

Manifestations théâtrales

Le Conseil d'Administration a été unanime pour solliciter le concours de M. Trénard, éminent historien lillois, pour les deux manifestations inaugurales, dont les programmes seraient les suivants :

- 1°) A l'Opéra, le vendredi 29 septembre 1967
 - a) Exposé du programme
 - b) Exposé historique de M. Trénard
 - c) Partie artistique

2°) au Théâtre Sébastopol, le vendredi 6 octobre 1967

- a) Exposé du programme
- b) Exposé historique, plus court et plus anecdotique de M. Trénard,
- c) Partie artistique

A l'Opéra représentation de Gala le 24 novembre 1967

"Le Bourgeois Gentilhomme" par la Comédie Française en tournée officielle.

Il pourrait aussi être envisagé des représentations marquantes au cours de cette année : le Roi d'Ys, par exemple ; un spectacle de ballets avec grandes vedettes.

Le Président invite M. Vanderdonck à réunir de nouveau la sous-commission afin d'établir un programme plus précis avec dates si possible et évaluations financières.

Dans le même ordre d'idées, il sera fait appel aux groupements culturels lillois les plus importants pour organiser de grandes manifestations musicales et chorales. Déjà l'Université Populaire compte s'assurer le concours de M. René Huyghe, de l'Académie Française, pour faire une grande conférence sur "Rubens et la peinture flamande" et M. Trénard signale que lors de la dernière réunion de l'Union des Associations culturelles plusieurs sociétés de chant choral ont manifesté le désir d'aider la Commission du tricentenaire.

Expositions

La sous-commission a déjà fait des propositions très intéressantes à ce sujet. Des expositions permanentes ou renouvelées auront lieu pendant 8 ou 9 mois.

Le Président pense qu'il sera sans doute possible de présenter un plan relief de Lille réalisé sous le règne de Louis XIV et actuellement aux Invalides. Il s'agit d'une pièce très intéressante qui pourrait être exposée à l'Hospice Comtesse. A ce sujet M. Trénard précise que ce plan est dégradé et qu'il faudrait le restaurer.

M. Châtelet sera invité à revoir toutes ces questions afin de préciser les dates et périodes des expositions ainsi que la dépense, aussi précise que possible, à prévoir.

Cortège Historique

M. le Bâtonnier rappelle les travaux effectués par la sous-commission du cortège et M. Trénard donne le complément d'information suivant : la sous-commission est partie de cette idée qu'il fallait non seulement présenter l'événement historique militaire mais la Ville de Lille à la veille de la conquête, au moment de la conquête et les premières conséquences de la conquête. Des documents ont été rassemblés et examinés. Dans toute la mesure du possible, l'histoire a été respectée mais il fallait aussi appuyer sur le caractère spectaculaire comme, par exemple, la présence de Dartagnan. Les costumes Louis XIII des mousquetaires ont été préférés à ceux de l'époque de Louis XIV.

Le cortège est établi en trois éléments :

l'Epoque Espagnole qui représentera l'armée espagnole et les constructeurs comme Vauban, une évocation des écoles avec des enfants en tenue de l'époque (robe longue)

la Conquête elle-même, l'armée, les mousquetaires, les corporations. Le Président pense que l'on pourrait demander à des groupements d'envoyer une délégation comme par exemple : l'ordre des avocats, les artisans, etc ...

M. Trénard suggère de faire figurer également dans cette partie, ceux qui ont modifié la Ville. Louis XIV a rajeuni la Ville pour des raisons de prestige, de démographie et aussi des raisons militaires.

la troisième partie évoquerait un aspect plus profond. La famille royale le jeune Louis XIV, la reine, les gardes français, scène de remise des clefs de la Ville, etc ...

M. Trénard informe également la commission qu'il a reçu une lettre des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts qui se mettent à la disposition des organisateurs pour la construction des chars.

Après cet exposé, M. Lévy pense qu'il importe maintenant :

- 1°) d'étudier et de proposer le parcours complet du cortège
- 2°) de déterminer les emplacements des tribunes et des portiques
- 3°) de fixer le système de sonorisation (sur tout le parcours ou seulement aux emplacements des tribunes)
- 4°) de faire des propositions pour la confection des écussons des corporations.

Ces questions mises au point, permettront aux différents services de l'Hôtel de Ville de prendre les dispositions utiles, en particulier pour les services d'Architecture de faire l'estimation des dépenses à intervenir et pour les services techniques, d'étudier les problèmes de circulation.

Le Président invite M. Chimot à réunir de nouveau sa sous-commission pour serrer de plus près les éléments du cortège, faire une estimation plus précise encore de la dépense, élément par élément et rechercher les dispositions à prendre pour la réalisation de cette manifestation.

Participation de l'Armée

La sous-commission a établi un projet très précis sur la participation de l'armée, en particulier, une fête à donner à la citadelle reprenant l'histoire de 1667 à nos jours.

L'Administration a estimé qu'il y avait lieu de s'en tenir uniquement à la période du XVIIème siècle, début XVIIIème.

.../

M. le Commandant Gamain souligne que ce projet a une grande valeur artistique et culturelle ; M. le Général Beauvallet en a pris connaissance et déjà des contacts ont été établis avec l'Administration centrale et l'O.R.T.F. Un film serait réalisé à cette occasion ce qui amortirait une partie des frais. Les **séances** seraient étalées sur un mois et le mois de Mai s'y prête parfaitement.

M. le Bâtonnier remarque que ce nouveau projet bouleverse tout le programme envisagé jusqu'ici. Les manifestations militaires devaient coïncider avec la date commémorative de la conquête.

M. le Commandant Gamain remet alors à M. le Président le projet de scénario que la sous-commission souhaite voir retenu. Ce projet sera examiné et soumis à l'Administration municipale.

Médaille du Tricentenaire - M. Trénard suggère de faire frapper une médaille du Tricentenaire. Mme Lempereur estime que si l'Administration municipale retient cette idée, il faudra constituer une commission d'étude et **probablement**, mettre ce projet au concours.

Sous-commission de la publicité - M. le Bâtonnier signale à la commission que, maintenant que les sous-commissions, chacune en ce qui la concerne, ont déposé des projets, qu'il faut maintenant compléter, il est temps de penser à la publicité. Il y aurait lieu de constituer une sous-commission chargée des problèmes de la propagande et de la publicité.

Timbre-poste commémoratif - M. le Président donne lecture d'une lettre du Ministère des P.T.T. l'informant que la demande d'émission d'un timbre commémoratif du Tricentenaire fera l'objet d'un examen par la Commission des émissions dans le cours du 4ème trimestre 1966 mais M. Miglos signale que jusqu'à présent cette demande ne semble pas avoir été retenue puisque l'émission n'est pas prévue dans le programme 1967 qui a été publié. Dans le même ordre d'idées M. Derroncourt propose de demander également la gravure d'une flamme publicitaire à installer sur les machines à oblitérer. M. le Bâtonnier se propose d'écrire à nouveau à ce ministère pour demander si une décision est intervenue pour le programme 1967 et, dans la négative, de la réclamer pour 1968.

Enfin M. le Président invite tous les rapporteurs présents à réunir chacun leur sous-commission dès que possible et les prie de déposer leurs conclusions pour fin janvier. Une nouvelle réunion de la commission de coordination pourra alors avoir lieu en février.

La séance est levée à 20 heures.

le directeur administratif des
services de la 4ème direction,

J. BACQUART

le Président,

le Bâtonnier Jean LEVY

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES



Procès-verbal de la réunion du 21 Décembre 1966

La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 21 Décembre 1966 à 18 heures 15, salle du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents : Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire
MM. ASTIE, BOUTILLEUX, DERNONCOURT, HEURTEAUX, HUET et MIGLOS,
Conseillers municipaux.

Etait excusé : M. le Bâtonnier LEVY, Adjoint au Maire.

Assistaient également à la réunion :

M. DELPLANQUE, Chef du Service des Fêtes,
MM. MARTIN, JAOUEN et THESIO, de la Jeune Chambre Economique
de Lille,
MM. MELY-RICHARD et THYS, de l'Union des Commerçants de la
rue Léon Gambetta,
Mme HOF, Secrétaire de la Fédération des Sociétés Régionalistes
du Nord de la France.

C'est la cinquième réunion de travail que la Commission des fêtes consacre à l'élaboration du programme des fêtes du tricentenaire.

La présente séance a pour objet l'examen des propositions et suggestions des rapporteurs.

Après avoir remercié les personnes qui ont bien voulu contribuer au travail de préparation des fêtes commémoratives du tricentenaire, Mme LEMPEREUR donne la parole aux rapporteurs.

M. MARTIN fait l'exposé des projets étudiés par la Jeune Chambre Economique de Lille :

Fête de la bière

Date proposée : Du Samedi avant la Braderie 1967 jusqu'au Lundi soir.

Lieux proposés : Place Rihour, Quai du Wault, Place de la République ou Place Roger Salengro.

Montant prévisionnel de la dépense : 120.000 frs environ.

Le projet prévoit un prix d'entrée de 5 frs par personne plus 5 frs de ristourne par les sociétés concessionnaires (Brasseries).

La couverture des frais serait assurée par le produit de la recette de 14.000 entrées.

Avis favorable.

Journées Flandres-Espagne

Les contacts pris avec le Ministère de l'Information et du Tourisme Espagnol sont favorables à l'organisation d'une semaine ou d'une quinzaine espagnole.

A cette occasion, une corrida pourrait être envisagée et constituerait pour notre région un spectacle inédit qui aurait la faveur du grand public.

Une rencontre de football entre une équipe lilloise et une formation espagnole compléterait le programme de ces "Journées".

Avis favorable.

Musiques de polices internationales

Le projet prévoit le déplacement de six formations soit un effectif d'environ 360 personnes.

Les pays suivants seraient représentés : Belgique, Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne et peut-être Hollande.

M. ASTIE pense que la venue à Lille d'une formation écossaise serait bien accueillie par le public lillois.

Avis favorable.

Tir à l'arc

L'organisation à Lille d'un grand championnat de tir à l'arc est retenue. Un tel événement sportif ne manquerait pas d'obtenir un succès populaire dans notre ville.

Le cas échéant, le Service des Fêtes se rapprocherait de la Société Lilloise de tir à l'arc, 47 rue de Bouvines à Lille, pour mettre au point la rencontre prévue en Avril ou Mai 1968.

Avis favorable.

Statue de Lille, Place de la Concorde à Paris

Des contacts ont été pris avec le Président de l'Association des parisiens originaires de Lille-Roubaix-Tourcoing. Ceux-ci sont disposés à se déplacer avec l'Association de la Betterave qui pourrait se charger de l'organisation de la manifestation parisienne, devant la statue.

La participation d'un détachement du 43ème R.I. donnerait un caractère plus officiel à cette manifestation.

Avis favorable.

Publicité et propagande

La publicité et la propagande constituent un problème très important pour la réussite des fêtes du tricentenaire.

La Jeune Chambre Economique s'est mise en rapport avec une Agence-conseil, la "CIBLEX-PUBLICITE", 46 rue René Boulanger à PARIS (10ème), spécialisée dans ce genre de travail.

Une étude très détaillée comprenant quatre devis chiffrés a été établie.

Le premier devis concerne la publicité en France :

Presse

Trois insertions d'une page dans la revue du Reader's Digest (tirage 1.000.000 exemplaires) 36.656,25

Une insertion d'une page dans "Paris-Press" (tirage 1.000.000 exemplaires) 47.858,40

84.514,65

Radio-Luxembourg

Du 1er février au 6 septembre
32 messages de 30 secondes
le Mercredi entre 19 et 21 heures 131.376,00

Du 5 février au 10 septembre
32 messages de 30 secondes
le Dimanche entre 18 et 19 heures 70.380,00

Du 11 septembre au 30 septembre
tous les jours
soit 20 messages de 30 secondes 78.297,75

Coût de cette campagne : 280.053,75

Radio Monte-Carlo

Du 2 février au 10 septembre
64 messages de 30 secondes
le jeudi et dimanche entre 19 et 21 h 30 106.352,00

Du 11 septembre au 30 septembre
20 messages de 30 secondes
tous les jours entre 19 et 21 h 30 33.235,00

Coût de cette campagne : 139.587,00

Télévision

1er et 15 septembre
2 émissions compensées
de une minute à 30.000,00 60.000,00

Sinéma

Réalisation d'un film couleur de une minute
Prix de réalisation 60.000,00
Distribution dans 1.785 salles
Soit pour un film de 20 mètres pour
quatre fois deux semaines de projection 463.200,00

Affichage routier Paris-Lille

Mise en place, dans les deux sens, de 24 panneaux
de 320 x 260.
Location de l'espace, frais de réalisation et pose 92.862,50

Matériel d'affichage

Affiches deux modèles différents format 60 x 80
en six couleurs suivant maquettes à établir
150.000 exemplaires x 2 = 300.000 exemplaires pour le prix de 183.025,00
(Dans les 2 cas, l'unité suivante 0,58 F.)

Coût total de cette campagne 1.303.242,90

.../...

Les trois autres devis concernent la publicité à l'étranger :

- 1) Hollande, Angleterre, Espagne et Italie;
- 2) Belgique;
- 3) Allemagne.

Les projets comprennent plusieurs insertions dans les journaux ou revues les plus lues de ces pays.

Cette étude très intéressante peut servir de base à l'élaboration d'un programme de publicité plus modeste à déterminer en fonction des crédits qui seront réservés à cet effet.

M. MARTIN pense qu'il est possible de réduire à 600.000 F. le montant de la dépense en supprimant le film de cinéma.

Il est évident que la publicité qui sera faite à l'occasion du tricentenaire contribuera, dans une large mesure, à mieux faire connaître dans le temps la Ville de Lille en France et à l'étranger.

M. MELY-RICHARD usera de ses relations avec Radio-Luxembourg pour obtenir les meilleures conditions d'émissions possibles.

La réalisation des maquettes des affiches pourrait être confiée, à l'occasion d'un concours, aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts. La Jeune Chambre Economique est disposée à mettre cette question au point avec le Directeur de cet Etablissement.

Dans le cadre de la publicité, il y aura lieu de prévoir la réalisation d'un dépliant publicitaire de grande diffusion, à l'usage des Syndicats d'Initiative et des Gares de la S.N.C.F.

Une plaquette-programme avec participation publicitaire, genre "Floralies 1952", apparaît également nécessaire. Le concours de M. BARBIER, publicitaire lillois, réalisateur du dépliant sur Lille, serait précieux en ce domaine.

Mme VANNEUFVILLE propose la gravure et la mise en vente d'un disque comprenant des enregistrements d'airs folkloriques lillois.

M. MARTIN suggère la fabrication d'un drapeau du tricentenaire pour le pavoisement des immeubles de la Ville.

M. HUET pense que le budget publicité devrait comprendre deux parties distinctes : l'une, relative au tricentenaire, l'autre, d'un caractère plus général, tendant au meilleur rayonnement de la Ville de Lille.

M. MARTIN ayant terminé son exposé, la Commission passe à l'examen d'autres suggestions :

Sports

L'organisation d'un match de football avec le concours des anciennes vedettes lilloises est évoquée.

La Commission estime qu'une rencontre internationale entre l'excellente équipe belge d'ANDERLECHT et une sélection des meilleurs joueurs nordistes aurait un plus grand succès sportif. Un match en lever de rideau, avec participation des anciennes vedettes lilloises compléterait heureusement cette grande journée sportive.

Mme LEMPEREUR trouve cette proposition intéressante et demande que la Commission des sports soit saisie de ce projet pour étude et avis.

.../...

Jeux populaires

Afin de faire participer l'ensemble de la population lilloise aux réjouissances des fêtes du tricentenaire, la Commission souhaite que des jeux populaires soient organisés dans les différents quartiers de la Ville.

Mme LEMPEREUR fait remarquer que les propositions de jeux populaires émanant des comités de quartiers sont toujours examinées avec intérêt et reçoivent, le cas échéant, l'aide financière de la Ville pour leur réalisation.

Concours hippique

Le projet d'organisation à Lille d'un grand concours hippique international est abandonné en raison des difficultés de réalisation et des lourdes dépenses qu'il entraînerait.

Musiques d'époque

Mme HOF rappelle les grandes lignes de son travail de recherche sur les musiques du XVII^{ème} siècle. Ce rapport a été transmis à la Commission des Affaires culturelles, pour examen.

Les possibilités en ce domaine sont riches et variées.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, est disposé à organiser une série de concerts et une manifestation musicale, à l'Opéra, avec le concours des premiers élèves des cours de musique, sur le thème du tricentenaire.

Mme HOF précise que la fête des Provinces françaises qui aura pour cadre la Porte de Paris est prévue pour 1968.

Feux d'artifice

A l'occasion de la fête de la bière (Braderie), la Commission pense qu'un feu d'artifice maintiendrait sur place une grande partie des visiteurs de cette fête et contribuerait à un succès encore plus spectaculaire de la Braderie et de la Foire-attractions d'Août-Septembre.

Un autre, tiré le soir du cortège historique, mettrait un point final aux festivités du tricentenaire.

Le feu d'artifice traditionnel du 14 Juillet serait maintenu.

Fête de nuit au Port de Lille

L'organisation d'une telle fête nécessite de grosses dépenses de matériel et de représentation. L'expérience a prouvé que le climat du Nord n'était guère favorable à ce genre de manifestation.

Les crédits accordés pour les fêtes du tricentenaire ne permettent pas d'exposer des sommes importantes pour une manifestation de plein air risquant d'être compromise par des conditions atmosphériques défavorables.

Néanmoins, la possibilité d'un spectacle de joutes sur l'eau n'est pas écartée.

Floralies et jardins publics

D'ores et déjà, trois manifestations peuvent être prévues au programme :

- 1° - Inauguration du Jardin des plantes (date à fixer)
- 2° - Illumination du Jardin Vauban
- 3° - Congrès des chrysanthémistes (fin 1968).

Il appartient à la Commission des jardins de situer, dans le temps et en fonction du programme général, la mise au point de ces diverses manifestations.

Bals

Mme LEMPEREUR est favorable à l'organisation de deux bals :

- 1°) à l'Hôtel de Ville - Bal des Provinces françaises de caractère populaire et folklorique, animé par plusieurs orchestres typiques et costumés.
- 2°) au Palais des Beaux-Arts - Grande soirée dansante du tricentenaire, avec entrées payantes.

Majorettes

La Commission retient également l'idée d'un défilé de groupes de majorettes dans les rues de Lille.

Le Service des fêtes a reçu, à ce sujet, un certain nombre de demandes de participation.

Mme LEMPEREUR pense, qu'à cette occasion, la Société Municipale de Gymnastique serait susceptible de fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un groupe de majorettes lilloises. La formation de ce groupement apporterait un élément nouveau dans les diverses festivités organisées par la Ville.

Interquartiers

M. THESIO suggère l'organisation, dans certains quartiers de la Ville, d'un spectacle "Interquartiers", genre "Intervilles" de l'O.R.T.F.

La suggestion semble intéressante. La Commission invite M. THESIO à réunir les renseignements et à fournir un rapport à l'Administration Municipale pour la réalisation éventuelle de ce projet.

Vieux travailleurs

Afin de faire participer l'ensemble des vieux travailleurs lillois aux festivités, la Commission, abandonnant l'idée du repas, pense qu'une distribution de gâteries (gâteau du tricentenaire et bouteille de vin) pourrait être organisée dans chaque quartier de la Ville. Ainsi, les vieux travailleurs qui ne peuvent se déplacer auraient leur part de réjouissances.

o o
o

Les festivités organisées à l'occasion du tricentenaire nécessitent le vote par le Conseil Municipal de crédits importants.

Ces crédits serviront à régler les frais d'organisation des manifestations à caractère populaire, cortèges carnavalesques ou historiques et autres.

Certains spectacles : fête de la bière, bals, réunions sportives, etc ..., produiront des recettes qu'il faudra comptabiliser et reverser dans la caisse du Trésorier Principal, gestionnaire des fonds communaux.

Or, les règles de la comptabilité publique rendent parfois difficiles certaines opérations comptables et ne permettent pas d'apporter au règlement des dépenses toute la célérité désirable.

Etant donné l'ampleur et la durée des manifestations, il apparaît expédient de prévoir, dès maintenant, soit la constitution d'un "Comité des fêtes", soit la mise au point, avec M. le Trésorier Principal et le Directeur des Services financiers, d'un ensemble de dispositions administratives propres à faciliter la tâche des agents chargés de la réalisation du programme.

Mme LEMPEREUR désirerait connaître l'avis des spécialistes, chargés des finances communales, sur cette importante question.

La Présidente exprime sa satisfaction pour le concours sérieux apporté par les divers rapporteurs à la préparation d'un programme de festivités dont il reste maintenant à fixer la place dans le calendrier général des fêtes du tricentenaire. Elle remercie tous les participants de leur précieuse collaboration. Elle précise que, dès maintenant, tous les éléments de programme étant rassemblés, il appartient à l'Administration Municipale de choisir ceux qu'elle entend retenir.

C'est, dès lors, une commission unique du tricentenaire qui, sous la présidence de Maître LEVY, Adjoint aux affaires culturelles, établira le calendrier définitif des fêtes du tricentenaire 1967-1968.

La séance est levée à 20 heures 15.

.../...

La Commission municipale des fêtes reprend alors ses propres travaux, sous la présidence de l'Adjoint aux fêtes, et examine les diverses questions à son ordre du jour.

o

o o

Illuminations de fin d'année

Mme LEMPEREUR donne lecture d'un rapport du Service des fêtes signalant les difficultés rencontrées par l'Administration Municipale dans le problème des illuminations de fin d'année.

L'expérience de plusieurs années a permis de constater les faits suivants :

La diversité des installations et des branchements au réseau électrique.

L'absence de moyens de contrôle de la consommation électrique.

Le non-respect des horaires fixés par l'Administration Municipale.

L'absence de coordination des groupements commerciaux sur la période des illuminations.

La Commission enregistre certaines anomalies à la période des illuminations.

Inauguration prématurée (Rue Nationale).

Mise en service, sans autorisation préalable, d'installations lumineuses et de calicots publicitaires sur la voie publique (rue Faidherbe).

Mme LEMPEREUR rappelle les dispositions qui ont été prises par l'Administration Municipale dans ce domaine :

1) Consommations de courant électrique

Prise en charge par la Ville des frais de consommation de courant électrique des motifs lumineux installés par les groupements commerciaux pour la période des illuminations et dans la limite des horaires fixés par l'Administration Municipale :

- jours ouvrables, de 16h. 45 à 22 h.
- samedis et dimanches, de 16 h. 45 à 24 h.
- veilles et jours de Noël et de l'An, de 16 h. 45 à 1 h. du matin.

2) Installations des motifs

Exempts de publicité et à la charge des groupements commerciaux.

3) Puissances installées

Pour les installations habituelles, les puissances installées ne peuvent être supérieures à celles de 1965.

4) Limitation

Zone bleue (exception pour le quartier de Fives).

Afin de mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des groupements commerciaux et de donner aux illuminations de fin d'année un caractère d'uniformité, la Commission municipale des fêtes souhaite que pour 1967-1968 une réglementation soit établie.

En conséquence, elle propose qu'une réunion soit prévue dans le courant de l'année 1967 avec les responsables des groupements commerciaux et les divers services administratifs intéressés par cette question (E.D.F., Voie publique, Eclairage public, Services d'Electricité et des Fêtes). Cette réunion aurait pour objet de mettre au point des dispositions communes et respectées par tous :

- Période des illuminations.
- Fixation du jour de l'inauguration, en accord avec la Chambre de Commerce.
- Fixation des horaires.
- Adoption, en accord avec l'E.D.F., d'un système automatique d'enclenchement et de déclenchement de la force électrique, permettant le contrôle et l'uniformité du temps d'exploitation des installations.

Distribution du 30/12/66

- Demande officielle et par écrit d'autorisation d'installation de motifs lumineux sur la voie publique.

- Conditions d'autorisation et d'installation de motifs lumineux de caractère publicitaire etc ...

L'administration municipale serait alors en mesure de réglementer les illuminations au mieux de l'intérêt de tous.

Au sujet de l'inauguration des illuminations, M. HUET attire l'attention de la Commission sur les inconvénients causés à la circulation par le passage des nombreuses voitures du cortège officiel. Il pense que l'utilisation d'un autocar pour ce déplacement serait préférable.

Cette question sera examinée avec l'ensemble du problème des illuminations.

Installations publicitaires rue Faidherbe

Au cours de sa séance du 18 Octobre 1966, la Commission municipale des fêtes avait exprimé un avis réservé sur la demande du Groupement des Commerçants de la rue Faidherbe, tendant à faire supporter par des firmes publicitaires les frais d'installation d'enseignes lumineuses dans cette artère de la Ville.

Le Conseil d'Administration du 28 Novembre 1966 a rejeté cette demande, se réservant le droit de revoir cette question lors d'un examen général du problème des illuminations.

Or, nonobstant la décision de l'Administration Municipale, l'Union des Commerçants de la rue Faidherbe a fait installer un certain nombre de motifs publicitaires sans autorisation préalable.

M. MIGLOS réproouve cette manière de procéder et estime que, dans ces conditions, la Ville ne peut accepter de prendre en charge les frais de consommation de courant électrique de ces installations publicitaires.

La Commission se range à cet avis.

Tour-attraction "Le Spiral"

Par l'intermédiaire de la Jeune Chambre Economique, une entreprise suisse propose d'installer à Lille, pendant la durée des festivités du tricentenaire, une attraction constituée par une tour métallique de 101 mètres de hauteur et comprenant une cabine d'observation de 30 places.

La Commission estime qu'il s'agit là d'une attraction qui aurait sa place dans une fête foraine, voire une foire commerciale, mais qui ne peut intéresser l'Administration Municipale.

Médaillés du travail

L'Administration Municipale organise, chaque année, une cérémonie au cours de laquelle un cadeau de la Ville est remis à chaque médaillé du travail. Ce colis comprend deux bouteilles de vin et un coffret de biscuits.

M. HUET estime que ce présent est de peu d'importance, eu égard à la somme de travail accompli par le récipiendaire dans les différentes entreprises de la Ville.

Une bouteille de Champagne serait, selon lui, préférable aux bouteilles de vin habituellement attribuées.

La Commission se rallie à cette proposition et demande que cette question soit revue pour les distributions futures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 29 Décembre 1966

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR

A. DELPLANQUE

30.12.66

Handwritten notes in the left margin: Plan, Ingber, Pannasse, Manteaux, Richaux, De Calonne, 27 CA, archives, Commis, Membre, Lempereur, Bouteillier, Miglos, Demougeant, Manteaux, Huet, Bate CM, Poyebrecht, Richaux, Mignier, Callet, Menard, Fritant, Demougeant, Callet, Buffant, Allard, Benoit, Lempereur, Mignier, Ingber, Dejeans, Defaust, De Becher, Darnault, Bondeau, Bachelier, Bouchard, Anguenbourg, Bouchard, Cheffry

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 9 Février 1967



La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 9 Février 1967 à 18 heures 15, salle du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents : Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire.
MM. ASTIE, DERNONCOURT, HUET et MIGLOS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. le Bâtonnier LEVY, Adjoint au Maire.
MM. BOUTILLEUX et HEURTEAUX, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion :
M. DELPLANQUE, Chef du Service des Fêtes.

* *

*

Pour tenir compte du désir exprimé par certains commissaires, l'heure des prochaines réunions de la Commission des fêtes est fixée à 18 heures 30.

Le procès-verbal de la réunion du 21 Décembre 1966 est adopté sans observation.

Mme LEMPEREUR donne connaissance à la Commission des dispositions prises par l'Administration Municipale pour la préparation et la mise au point des manifestations organisées à l'occasion du Tricentenaire du rattachement de Lille à la France :

Au cours de sa séance du 5 Janvier 1967, le Conseil d'Administration a approuvé la proposition de M. le Maire de créer un Secrétariat permanent des fêtes du Tricentenaire et de confier cette charge à M. RICHOUX, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie.

Un service spécial placé sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint délégué aux Affaires culturelles, a été constitué de la façon suivante : M. RICHOUX, M. BACQUART, Directeur administratif de la 4ème Direction, M. LAVA, Directeur administratif de la 5ème Direction, M. DELPLANQUE, Chef du Service des Fêtes.

Désormais, toutes les affaires concernant le Tricentenaire seront de la compétence administrative de M. RICHOUX.

La Commission est informée que, pour la période du Tricentenaire, le bureau du Service des Fêtes est transféré au troisième pavillon du deuxième étage de l'Hôtel de Ville.

Union des Commerçants fivois - Demande d'augmentation de la subvention.

Comme chaque année, M. MILLEVILLE, Président de l'Union des Commerçants fivois, a fait parvenir l'état de dépenses relatif aux manifestations organisées dans le quartier de Fives en 1966.

Il profite de l'occasion pour souligner l'action toujours croissante du Comité qui s'efforce de donner à la nombreuse population fivoise un maximum d'activité et de réjouissances populaires. Afin de permettre au Comité de continuer cette action, M. MILLEVILLE sollicite un relèvement de la subvention de fonctionnement fixée à 1.500 frs depuis plusieurs années.

.../...

Mme LEMPEREUR rappelle qu'en 1953, le Conseil Municipal, dans le but de favoriser la reprise des festivités à Lille, avait décidé de diviser la Ville en sept secteurs, cinq intra-muros et deux extra-muros, et d'attribuer à chaque secteur une aide financière respectivement de 6.000 et 1.500 frs.

Or, depuis plusieurs années, la plupart de ces secteurs ont restreint leurs activités. Seul, celui de Fives, actif et dévoué, multiplie les initiatives, tant sur le plan commercial que sur celui des fêtes de toute nature, pour rendre ce quartier vivant et agréable.

Dans le secteur intra-muros, le quartier de Moulins-Lille s'efforce d'organiser, tous les quatre ans, un cortège carnavalesque.

La Commission est unanime pour reconnaître et encourager les efforts déployés dans tous les domaines par l'Union des Commerçants fivois. Elle reconnaît que la subvention de 1.500 frs attribuée depuis 1953 n'est plus en rapport avec les conditions actuelles de gestion de ce Comité.

Mme LEMPEREUR se range à cet avis et souligne cependant que, chaque année, la Ville apporte au Comité fivois une aide financière et matérielle importante pour l'organisation du cortège traditionnel du Dimanche de Braderie. La Ville a de plus répondu favorablement à la demande du Comité en améliorant sensiblement les installations lumineuses de la rue Pierre Logrand pour les fêtes de fin d'année.

Le budget de 1967 étant définitivement arrêté, Mme LEMPEREUR propose que la question soit revue à l'occasion du budget supplémentaire et de toute façon en 1968. Néanmoins, le Service des Fêtes, dans la limite de ses crédits, s'efforcera d'apporter au Groupement des Commerçants fivois l'aide de la Ville pour l'organisation des fêtes populaires de ce quartier.

Calendrier des fêtes pour 1967

La Commission passe ensuite à l'examen du programme de manifestations populaires que la Ville a coutume d'organiser à l'occasion des Fêtes : du Travail, de Pentecôte, des fêtes communales et de la fête Nationale du 14 Juillet.

Après un bref rappel des années précédentes, la Commission procède à l'élaboration d'un projet de festivités propres à chacune de ces journées en 1967.

Lundi 1er Mai - Fête du Travail

Les départs de ballons libres dans différents secteurs de la Ville, constituent toujours une attraction très suivie du public.

La Commission retient les emplacements ci-après :

Places de la République, Madeleine Caulier, Louise de Bettignies et de la Nouvelle Aventure.

En raison du succès obtenu, l'an dernier, la soirée dansante donnée Salle Salengro est maintenue; elle serait fixée au 30 Avril, le 1er Mai se situant cette année un Lundi, ce qui contraint les travailleurs à reprendre le travail dès le Mardi 2 Mai.

Dimanche 14 et Lundi 15 Mai - Fêtes de Pentecôte

Nombreux sont maintenant les lillois qui profitent de ces deux jours de fêtes pour quitter leur Ville; ceux qui restent ne doivent cependant pas être oubliés. Il apparaît donc souhaitable de prévoir, à leur intention, des jeux populaires et réjouissances dans les quartiers.

Dans la limite des crédits disponibles, les propositions valables, présentées à cet effet par des groupements qualifiés, seront examinées favorablement.

Dimanche 4 et Lundi 5 Juin 1967 - Fêtes communales

En raison des manifestations qui seront organisées cette année à l'occasion de la commémoration du Tricentenaire du rattachement de Lille à la France, les fêtes locales ne revêtiront pas un caractère exceptionnel. Néanmoins, des jeux et autres amusements traditionnels seront organisés dans les divers quartiers de la ville.

Une représentation gratuite donnée, à l'Opéra, par les comédiens du Théâtre Populaire des Flandres, dans le cadre des "Nuits de Flandre", est également prévue.

Le Service des Fêtes étudiera toute proposition susceptible de compléter le programme des Fêtes de Lille.

Fête Nationale du 14 Juillet

Jeudi 13 Juillet 1967 -

A 21 heures 15, retraite aux flambeaux avec la musique du 43ème R.I.F.T. A l'issue du défilé, musiciens et participants sont conviés à un vin d'honneur servi dans le grand hall de l'Hôtel de Ville.

Au Théâtre Sébastopol, en soirée, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres Municipaux.

Dans la soirée également, bals populaires en certains points de la Ville.

Vendredi 14 Juillet 1967

Dans la matinée, cérémonies officielles dont le programme est fixé par l'autorité préfectorale, en accord avec la Ville.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 16 heures, Jardin Vauban, audition artistique par l'Harmonie Municipale de Lille.

A 22 heures, feu d'artifice, Place de la Nouvelle Aventure précédé et suivi d'un grand bal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente de la Commission,

Le Secrétaire,

Rachel LEMPEREUR

A. DELPLANQUE



COMMISSION DES FETES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion du 23 février 1967

Les membres de la commission des fêtes du tricentenaire se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, cabinet des adjoints, le jeudi 23 février 1967 à 18 h 15, sous la présidence de M. le Bâtonnier Lévy, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles.

Etaient présents :

M. Frison, Adjoint au Maire
Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
M. Astié, Conseiller municipal
M. Boutilleux, Conseiller municipal
Mme Descamps-Scrive, Conseiller municipal
M. Huet, Conseiller municipal
Mme Lasson, Conseiller municipal
M. Miglos, Conseiller municipal

Etaient excusés :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
M. Rombaut, Adjoint au Maire
M. Allard, Conseiller municipal
M. Defaux, Conseiller municipal
M. Dernoncourt, Conseiller municipal
M. Heurteaux, Conseiller municipal
M. Vanderdonckt, Directeur artistique des théâtres municipaux

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. Trénard, Professeur d'histoire à la faculté des lettres
M. Goulard, Ingénieur en chef, directeur du service d'architecture
M. Châtelet, Conservateur du Musée du Palais des Beaux-arts rapporteur de la sous-commission des expositions
Mlle Crombez, Conservateur de la Bibliothèque municipale
M. Desrumaux, Directeur de l'école des Beaux-arts
M. Chimot, Directeur des services du contentieux rapporteur de la sous-commission historique et du cortège
M. Régibo, Administrateur des théâtres municipaux rapporteur de la sous-commission des manifestations théâtrales et musicales.

Assistaient également à la réunion :

M. Richoux, Secrétaire général adjoint de la Mairie
M. Bacquart, Directeur administratif des services de la 4ème Direction
M. Lava, Directeur administratif des services de la 5ème Direction
M. Delplanque, Chef du service des fêtes.

En ouvrant la séance M. le Bâtonnier Jean Lévy rappelle dans quelles conditions a été créée la commission qu'il a l'honneur de présider et rend compte de l'organisation du service spécial qui sera chargé de la préparation des fêtes du tricentenaire.

Pour ces fêtes il a été prévu :

au sommet, le Conseil municipal et le Conseil d'administration

puis la commission des fêtes du tricentenaire, cette commission groupant la commission des beaux-arts et des affaires culturelles et la commission municipale des fêtes.

Cette commission se subdivise en sous-commissions :

- sous-commission des expositions : rapporteur M. Châtelet
- sous-commission historique et du cortège : rapporteur M. Chimot
- sous-commission des manifestations musicales et théâtrales : rapporteur M. Régibo
- sous-commission militaire : Président le Colonel de Clarens.

Le Président tient à souligner que, sur sa demande, M. le Maire a prié M. le Secrétaire général adjoint d'organiser un service spécial qui, sous sa direction, comportera :

- M. Bacquart, directeur administratif de la 4ème direction
- M. Lava, ancien chef du service des fêtes et actuellement directeur administratif de la 5ème direction
- M. Delplanque, chef du service des fêtes.

Ce secrétariat administratif comptera, en plus du personnel actuel du service des fêtes, 1 sténodactylographe et 3 commis à recruter.

Cet état-major peut paraître important, il est toutefois à peine suffisant, la préparation des fêtes du tricentenaire posant un nombre de problèmes qui se révèlent de plus en plus complexes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au point de vue financement, les crédits alloués paraissent nettement insuffisants si l'on considère les dépenses à intervenir pour la réussite du cortège historique dont il a été dit qu'il devait être grandiose.

Me Lévy donne la parole à M. Richoux qu'il avait chargé d'étudier cette question.

M. Richoux expose que l'organisation du cortège, sur la base du plan directeur élaboré par la sous-commission historique, nécessiterait de multiples concours et d'énormes moyens financiers.

Il faudrait d'abord obtenir l'établissement d'un scénario, autrement dit du canevas de détail, ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à présent et qui serait indispensable. En supposant que M. Trénard puisse nous apporter ce concours, un metteur en scène devrait être trouvé pour la réalisation.

.../...

Des concours seraient également nécessaires pour réaliser l'infrastructure : décoration des rues et des façades - construction de chars.

D'autre part, l'équipement du personnel (costumes, armures, armes etc ...) serait du ressort du metteur en scène et fonction des indications données par l'auteur du scénario.

M. Richoux tient à préciser que les idées émises par la sous-commission historique sur l'obtention de concours susceptibles de fournir des chars gratuits semblent trop optimistes pour être retenues. Une autre solution a donc été recherchée qui consisterait à faire appel au concours des services municipaux qui pourraient s'occuper de la décoration des rues et des façades des immeubles ainsi que de la construction des chars.

M. Goulard, invité à préciser ce que ses services sont capables de réaliser, signale que des chars ont déjà été fabriqués dans les ateliers municipaux et que cette préparation est possible à la condition que :

- la fabrication puisse commencer dans les délais les plus courts (6 mois au minimum sont nécessaires pour le travail)
- le nombre de chars ne soit pas trop important (10 au maximum)
- les services soient mis en possession de maquettes bien établies par des artistes qui travailleraient en collaboration avec les responsables de la fabrication.

M. Goulard ne peut toutefois, dès à présent, évaluer les dépenses qu'entraîneraient ces travaux.

Reprenant son exposé après cette mise au point M. Richoux indique que si la Ville veut mettre sur pied un cortège imposant la figuration devrait être importante (2.000 personnes au moins).

La question du financement se pose donc et, bien entendu, l'évaluation de l'ordre de grandeur de la dépense.

Il estime qu'à l'heure actuelle personne n'est capable de faire sérieusement une évaluation.

M. Goulard s'est refusé, et c'est compréhensible, à supputer ce que coûteraient les travaux qui pourraient lui être confiés; de même les dépenses en personnel et en costumes qui seront fonction du scénario doivent être considérées comme importantes. Pour avoir une idée de l'ordre de grandeur de ces dépenses, des recherches ont été entreprises dans les archives du service des fêtes et une lettre émanant de M. Théodore, prédécesseur de M. Châtelet, semble assez édifiante sur ce point (voir texte en annexe).

En effet, l'intéressé écrivait en 1929 à M. Planque, alors secrétaire général de la Mairie, que le fameux cortège des Pastes de Lille réalisé en 1892 avait coûté à l'époque 1 million de francs et il précisait que pour réaliser un cortège de même classe en 1930 7 millions étaient nécessaires.

Si ces chiffres peuvent être retenus comme base sérieuse, on obtient avec l'application du coefficient un coût actuel qui se chiffre à des centaines de millions d'anciens francs.

M. le Bâtonnier Jean Lévy remercie M. Richoux de son exposé et estime quant à lui qu'on ne peut pas compter sur des concours extérieurs.

Les observations de M. Théodore lui semblent toujours valables et s'il était possible de disposer de sommes importantes l'expérience vaudrait d'être tentée. M. Théodore a en effet évalué à 7 millions le cortège pour la commémoration du 5ème centenaire de la Toison d'or.

Me Lévy estime que le rattachement de Lille à la France est au moins aussi important mais il ne lui apparaît pas possible de demander des crédits aussi élevés.

En effet les manifestations qui font l'objet des propositions qui vont suivre entraînent des dépenses supérieures au crédit voté, soit 80 millions d'anciens francs. Il n'y a donc pas un centime pour le cortège malgré les efforts considérables déployés en vue d'obtenir les conditions les moins onéreuses.

Persuadé de la difficulté sinon de l'impossibilité de trouver des concours bénévoles qui pourraient alléger ces dépenses, Me Lévy craint qu'il faille abandonner l'idée d'un cortège historique et il demande aux membres présents de vouloir bien se prononcer sur cette question.

M. Châtelet, qui marque beaucoup de respect pour M. Théodore, pense néanmoins que le prendre comme référence dans ce domaine lui semble sujet à caution et que le chiffre donné pour 1892 devrait être vérifié. Il souhaiterait que soit pris pour base l'exemple du cortège de 1934 dont M. Trénard précise qu'il s'agissait du tricentenaire de la consécration de Lille à la Vierge.

Me Lévy est persuadé que le coût de ces manifestations a dû être très élevé et qu'à cette époque il y a eu énormément de concours particuliers. A l'heure actuelle toutes les sociétés demandent des cachets.

M. Trénard ne compte pas tellement sur des concours privés lesquels se raréfient de plus en plus. Il pense, quant à lui, que du point de vue financier l'Etat pourrait aider à organiser ces manifestations, non seulement le cortège mais l'ensemble des manifestations.

M. Châtelet pense que le concours de la Chambre de Commerce pourrait être sollicité.

M. le Président souhaite avoir le concours de l'Etat mais il doute de la générosité de ce dernier. En effet, l'exemple donné par M. Richoux en ce qui concerne les fêtes organisées par la Ville de Dunkerque en 1962, pour la commémoration de son rachat, fait apparaître qu'aucun concours extérieur ni de l'Etat, ni du Département, n'a pu être obtenu pour une dépense évaluée à 50 millions.

Me Lévy veut bien par ailleurs se rapprocher de la Chambre de Commerce mais il ne pense pas qu'elle dépensera plusieurs centaines de millions pour ce faire.

M. Frison rappelle que le chiffre de 1 million de francs avait été précédemment lancé en Conseil d'administration et que c'est par souci de limiter l'effort du contribuable que ce chiffre a été, à l'unanimité, ramené à 850.000 F. C'est donc dans le cadre de ces 850.000 F. qu'il faut maintenant opérer.

Me Lévy fait remarquer qu'il a été envisagé d'obtenir une subvention du Conseil général et qu'au dire de M. Frison ce chiffre pourrait subir quelques modifications.

Il est bien entendu qu'il n'est pas possible de faire quelque chose au rabais et c'est pour cette raison que, solidaire dans la gestion des finances de la Ville, il propose de supprimer le cortège historique et de le remplacer par un cortège folklorique composé de sociétés représentatives de toutes les provinces françaises et des villes jumelées, cortège qui coûterait infiniment moins cher.

.../...

M. Astié souhaiterait plutôt voir les autres manifestations supprimées afin de maintenir le cortège historique et insiste pour que l'on se rapproche de la Chambre de Commerce pour savoir ce qui a été fait en 1951. Mme Descamps est du même avis.

Pour M. Trénard le cortège représente la manifestation la plus populaire. Il persiste à penser que des concours peuvent être obtenus. Il signale par ailleurs que Maître Martin avait fait une évaluation bien moins élevée.

Il ne semble pas possible à M. Richoux de retenir cette évaluation qui estime le coût total du cortège à 16 millions, non compris les frais d'infrastructure. Cette somme englobe les frais de personnel, les chars et même le carrosse de Louis XIV; l'évaluation du coût des chars (200.000 A.F. chacun) lui paraît erronée.

Me Lévy estime qu'il n'est pas possible de ne faire qu'un cortège historique. Cette manifestation à elle seule entraînerait en effet des dépenses supérieures au crédit voté ce qui aurait pour conséquence de mettre obstacle aux autres manifestations culturelles et populaires jugées indispensables.

M. Frison souligne qu'une évaluation, demandée à plusieurs reprises, n'a jamais été produite de sorte que le chiffre a été lancé un peu en l'air. Maintenant, le budget est voté et la somme retenue est limitée. La dotation qui pourrait être obtenue au budget supplémentaire ne sera sûrement pas équivalente.

On peut toutefois envisager d'y ajouter une partie du budget du service des fêtes puisque les fêtes du tricentenaire coïncident avec les fêtes de Lille, quitte à renforcer ce crédit.

De plus, une manifestation historique qui coûterait beaucoup moins cher pourrait consister en un rassemblement dans un lieu (jardin des plantes par exemple) où se déroulerait un spectacle de ballets (exécutés par les danseurs et danseuses du théâtre en costumes typiques) avec orchestre de chambre.

Me Lévy indique que ce spectacle est prévu au calendrier des autres manifestations.

Il se propose néanmoins de voir M. Decoster, président de la Chambre de Commerce. Cette compagnie peut plus facilement que la Ville obtenir des concours nombreux et importants ce qui lui permettrait de prendre en charge l'organisation du cortège.

Il n'en demeure pas moins que la sous-commission historique et du cortège aura à poursuivre ses travaux en vue d'élaborer le canevas complet et détaillé du cortège.

Le président donne alors la parole à M. Richoux pour la présentation du calendrier des manifestations envisagées à ce jour sur propositions de la Commission municipale des fêtes et de la commission municipale des beaux-arts et des affaires culturelles :

28 septembre 1967

Au théâtre de l'Opéra.

Cérémonie d'ouverture des festivités qui comporterait deux parties.

Dans la première partie ; une allocution de M. le Maire - la présentation du programme des fêtes et ensuite un exposé historique par M. Trénard.

La deuxième partie comprendrait une ouverture du Roi d'Ys - une Suite en blanc de Lalo et un ballet sur le concerto de Mozart.

En ce qui concerne la partie musicale, après une discussion à laquelle prennent part MM. Desrumaux, Richoux, Régibo et Chimot, la Commission souhaite que le programme de la 2ème partie soit axé sur des thèmes se rapportant au 17ème siècle.

1er octobre 1967

Journée militaire comportant une prise d'armes.

A ce sujet Me Lévy signale que le Général Beauvallet a bien voulu accorder une participation extrêmement importante de l'Armée. M. le Colonel de Clarens, qui a déjà réalisé des festivités de ce genre à Paris, a été chargé de l'organisation des manifestations militaires.

Un spectacle "son et lumière", initialement prévu au mois de septembre 1967, se déroulera en mai 1968.

Un défilé militaire avec prise d'armes aura lieu le 1er octobre 1967 pour commémorer la prise de Lille.

Avis favorable de la Commission.

La Société de Géographie a offert sa participation dans les conditions suivantes :

A des dates à préciser, la Société de Géographie propose une conférence sur Lille vue par les géographes et les cartographes et une conférence sur Lille en l'an 2.000.

Ces deux propositions n'ayant pas rapport avec le tricentenaire sont à éliminer.

Du 20 octobre 1967 au 20 avril 1968

Exposition historique à l'Hospice Comtesse.

Avis favorable de la Commission.

Novembre 1967

Sous réserve d'une confirmation, le dimanche 12 serait donnée à l'Opéra une grande conférence culturelle organisée par l'Université Populaire : "L'humanisme de Rubens" par M. René Huyghe.

Avis favorable de la Commission.

24 novembre 1967

Un grand gala aura lieu à l'Opéra.

La Comédie Française donnera une représentation du Bourgeois Gentilhomme.

Avis favorable de la Commission.

26 novembre 1967

La Société de Géographie organiserait en la salle de la Société industrielle une conférence : l'Urbanisme et les fortifications de Vauban par le général Nicolas.

Avis favorable de la Commission.

2 décembre 1967

Au théâtre Sébastopol : Les trois valses de Strauss.

M. Frison vote contre cette proposition de représentation qui n'a aucun rapport avec le tricentenaire.

La Commission refuse également cette proposition.

7 décembre 1967

A l'Opéra - Lucie de Lammermoor.

La Commission refuse cette proposition.

M. Frison admet que ces oeuvres, d'une indiscutable qualité artistique au point de vue théâtral, pourraient être maintenues sans figurer pour autant au programme du tricentenaire.

Fin décembre 1967

A l'occasion des fêtes de fin d'année il pourrait être envisagé un grand concours d'étalages sur le thème du tricentenaire avec le concours des groupements commerciaux.

Avis favorable de la Commission.

Janvier 1968

Le jeudi 11 pourrait avoir lieu à l'Opéra un gala : l'Ecole des femmes, présenté par le Centre Dramatique du Nord.

Avis favorable de la Commission.

12 janvier 1968

Vernissage de l'exposition de photographies organisée avec le concours du professeur et des élèves de l'atelier photo-cinéma de l'école des beaux-arts.
Thème : réalités 1668/1968.

Avis favorable de la Commission.

20 janvier 1968

Au Palais des Beaux-arts.

Soirée dansante avec attractions et tirage d'une tombola au bénéfice des oeuvres sociales de la Ville de Lille.

M. Châtelet s'élève contre la création d'un tel précédent. Il craint de plus que cette soirée n'ait pas de succès car les fêtes dansantes sont en décroissance continuelle. Le succès d'une fête de ce genre est extrêmement difficile à réaliser. D'autre part la faire au Palais des Beaux-arts c'est un risque à courir car on ne peut pas surveiller les gens. Cela représente un très gros danger.

Avis défavorable de la Commission.

25 janvier 1968

A l'Opéra - Soirée de ballets.

Propositions de M. Vanderdonckt : Ballet de Coppélia et Mirages (Serge Lifar)

Avis défavorable de la Commission ou programme à revoir.

10 février 1968

Au Théâtre Sébastopol : la Périchole.

Avis défavorable de la Commission.

15 février 1968

A l'Opéra : Boris Godounov.

Avis défavorable de la Commission.

Du 23 février au 30 avril 1968

Exposition artistique au Palais des Beaux-arts.

Thème : Peintures et tapisseries sous le règne de Louis XIV.

Avis favorable de la Commission.

24 février 1968

Soirée poétique organisée à l'Opéra avec le concours du T.P.F.

Avis favorable de la Commission si cette soirée est placée sous le signe du XVIIème siècle.

A propos de cette réserve, Me Lévy déclare qu'il avait pensé incorporer au programme, dans le cadre des manifestations du tricentenaire, quelques très belles représentations ne se rapportant pas strictement au XVIIème siècle.

M. Frison propose de les garder comme programme annexe indépendant du programme propre du tricentenaire qui ne devrait comporter que des manifestations du XVIIème siècle.

Mme Lasso estime que les modifications et suppressions apportées au programme des manifestations théâtrales entraîneront un déséquilibre entre celles prévues au Théâtre Sébastopol et celles qui seront données à l'Opéra. Elle pense qu'il faudrait trouver le moyen de rétablir cet équilibre.

Mme Descamps indique que les Cantarelles pourraient peut-être apporter leur concours en donnant un spectacle au théâtre Sébastopol. Me Lévy lui demande de bien vouloir interroger Mlle Debath à ce sujet.

.../...

14 mars 1968

Grande journée des jeunes à la Foire commerciale avec spectacle de ballets.

Cette journée serait réservée aux jeunes avec un spectacle se rapportant au XVIIème siècle.

Avis favorable de la Commission.

25 mars 1968

A l'Opéra : Concert par l'O.R.T.F. (programme à étudier).

Avis favorable de la Commission.

30 mars 1968

Au théâtre Sébastopol avait été prévue la création d'une opérette "Rendez-vous à Paris".

Cette représentation n'ayant pas de rapport avec le XVIIème siècle, la commission émet un avis défavorable à son inscription au programme des fêtes du tricentenaire.

Avril 1968

Jeux populaires.

En avril pourraient être organisés des jeux inter-quartiers qui seront bien entendu sans rapport direct avec le 17ème siècle, mais constitueront des manifestations populaires indispensables.

Me Lévy souligne à nouveau que Lille étant en fête pendant un an, il faut organiser des festivités pendant toute cette période mais il n'est pas indispensable que cela soit toujours en rapport avec le 17ème siècle.

M. Frison souhaiterait que soit établi un programme des manifestations de caractère spécifiquement "tricentenaire". Un programme annexe grouperait les autres fêtes, le crédit réservé habituellement aux Fêtes de Lille et notamment pour le cortège qui a lieu tous les deux ans, venant renforcer le crédit des fêtes du tricentenaire.

M. Richoux estime devoir dissiper une équivoque.

Se référant aux procès-verbaux des travaux des commissions, il rappelle que deux commissions se sont préoccupées de l'organisation des fêtes du tricentenaire : la commission des beaux-arts et des affaires culturelles, qui a travaillé de son côté, et la commission municipale des fêtes, qui a travaillé du sien.

La plupart des propositions rejetées comme n'étant pas en rapport avec le tricentenaire proprement dit émanent de ces commissions. Soumises au Conseil d'administration en séance du 9 janvier 1967, elles ont recueilli un accord de principe. Et c'est cet ensemble de propositions qui a permis d'élaborer le calendrier aujourd'hui présenté.

.../...

La commission spéciale des fêtes du tricentenaire réunissant les membres des deux commissions des Beaux-arts et des Fêtes, on pourrait penser que chaque commission aurait tendance à soutenir ses propositions. Il ne fait pas de doute que si Mme Lempereur avait pu assister à la réunion de ce soir elle aurait défendu celles émanant de la commission municipale des Fêtes.

Me Lévy confirme que M. Richoux n'a fait que reprendre les propositions des commissions. Il était bien entendu que le programme devait prévoir des fêtes populaires.

Il s'agit maintenant de savoir s'il faut les inclure ou non.

S'agissant des jeux inter-quartiers, M. Huet souligne que ces jeux populaires répondent au désir de la Commission des fêtes de faire participer l'ensemble de la population lilloise aux réjouissances à organiser à l'occasion du tricentenaire.

Si l'on considère que le cortège ne pourra pas parcourir toute la ville, il serait malheureux de les supprimer.

Avis favorable de la Commission.

21 avril 1968

Grande journée de la Garde Républicaine.

Avis favorable de la Commission.

Du 30 avril au 30 juin 1968

Exposition à la Bibliothèque municipale.

Thème : Le livre au 17ème siècle.

Avis favorable de la Commission.

4 mai 1968

Bal à l'Hôtel de Ville.

Avis favorable de la Commission.

Mai 1968

Evocation historique organisée par l'Armée.

Ce spectacle, type "son et lumière", sera présenté à la Citadelle. Il s'étalera sur 3 semaines, à raison de 2 séances hebdomadaires le samedi et le dimanche, soit un total de 6 séances :

La première, sur invitations et gratuite, et les 5 autres payantes.

Me Lévy indique que ce spectacle coûtera environ 200 à 250 millions d'anciens francs. L'armée veut faire quelque chose de bien. L'O.R.T.F. pourrait racheter ce programme pour la somme de 30 à 35 millions d'anciens francs.

.../...

Me Lévy a eu à ce sujet de nombreux entretiens avec le Colonel de Clarens, qui avait envisagé un spectacle couvrant une période allant du XVIIème siècle à 1945. Finalement, il a été convenu que l'évocation historique se situerait de 1667 à 1792 (siège de Lille).

18 mai 1968

Porte de Paris : manifestation folklorique organisée par l'Association des provinces françaises à qui il sera demandé d'axer le programme autant que possible sur le XVIIème siècle.

Avis favorable de la Commission.

Juin 1968

Au jardin Vauban : Illuminations et concerts de musique d'époque.

Les illuminations du jardin pourraient être maintenues durant les mois de juillet, août et septembre.

Avis favorable de la Commission.

1er - 2 et 3 Juin 1968

Fêtes de la bière - Foire commerciale.

Avis favorable de la Commission.

2 juin 1968

Festival de chant choral organisé sur le thème du 17ème siècle.

Avis favorable de la Commission.

2 Juin 1968

Championnat de tir à l'arc.

Avis favorable de la Commission.

16 juin 1968

Inauguration du jardin des plantes avec musique et danses d'époque.

Avis favorable de la Commission.

22 juin 1968

Au théâtre de l'Opéra, représentation par le T.P.F.

Me Lévy a demandé au T.P.F. qui, tous les ans, organise "Les Nuits de Flandre", de donner un spectacle dans le cadre du tricentenaire.

Le T.P.F. a proposé "les deux soldats" avec musique de Jacques Brel.

La Commission souhaite que la pièce qui sera interprétée par le T.P.F. à l'occasion des fêtes du tricentenaire soit en rapport avec le XVIIème siècle.

23 juin 1968

Grand cortège historique.

Feu d'artifice - Place de la République.

Avis favorable de la Commission.

Pour Me Lévy, le problème prédominant est l'organisation du cortège, qui demandera non seulement énormément de travail, mais encore beaucoup de concours et qui coûtera certainement cher.

Les évaluations faites par Me Martin ne peuvent pas être retenues.

Les recherches sur le coût des cortèges qui ont eu lieu précédemment seront poursuivies. Me Lévy se rapprochera de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers afin d'obtenir, comme en 1951 pour les Fastes de Lille, un concours qui serait infiniment précieux.

x x x

Abordant le problème que pose la publicité de ces manifestations, M. Richoux rappelle qu'il a été envisagé au départ de traiter avec une société parisienne, la "Ciblex". Or, c'était une erreur et une impossibilité, car la Ville est liée par un contrat avec la Société "Avenir Publicité".

Cette société vient d'être consultée; elle a remis un projet qui se chiffre à 28 millions. Mais il serait prématuré d'engager, dès à présent, cette publicité étant donné que le programme n'est pas au point.

Me Lévy estime que la publicité doit tendre à attirer les étrangers à venir à Lille le plus souvent possible durant toute la période des festivités. Il craint que si l'on supprime un certain nombre de manifestations, le programme ne soit trop étriqué et le but non atteint.

A propos du moyen de propagande que constituerait une flamme d'oblitération apposée sur le courrier posté à Lille, la Commission se déclare favorable à cette idée. Toutefois, les projets qui lui sont présentés appellent des observations de détail; Mlle Cronbez et M. Châtelet étudieront la question et feront parvenir la documentation nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Président,

J. LEVY

Le Secrétaire,

DELPLANQUE.

ANNEXE

Ville de Lille
Palais des Beaux-arts

Lille, le 19 septembre 1930

Administration
des
Musées

Cabinet du
Conservateur général

à Monsieur Maurice Planque
Secrétaire général de la Mairie
Hôtel de Ville
Lille

Mon cher Ami,

Vous avez bien voulu me demander mon avis au sujet d'un projet d'organiser en notre ville une manifestation grandiose à l'occasion du 5ème centenaire du 1er chapitre de l'ordre de la Toison d'Or - le voici en toute sincérité :

En principe ce projet est justifié car l'ordre de la Toison d'Or, créé à Bruges en 1430 par Philippe Le Bon, à l'occasion, dit-on, de son mariage avec Isabelle de Portugal, a tenu son premier chapitre, ici à Lille à la Collégiale St Pierre en 1432 et en cette circonstance, après la cérémonie, le "Magistrat" offrit une fête restée célèbre dans nos annales.

Mais si ce projet est justifié en principe - c'est une toute autre affaire que de le réaliser - On désire commémorer cet événement historique d'une façon grandiose, il y a donc lieu de prévoir un grand cortège, digne de la Ville de Lille, digne de son "Magistrat" actuel, ne le cédant en rien comme faste à ce qu'avait fait son prédécesseur du XVème siècle. Cette façon de voir rentre bien du reste dans l'esprit de notre "mayer" et le vôtre qui entendent que les choses soient faites à hauteur et correctement.

Je ne vous cache pas que ce n'est pas la première fois que je suis mêlé à cette question à titre consultatif dans un but nettement pratique, en vue d'une réalisation possible.

En fin décembre 1929, j'ai eu à ce sujet une assez longue conférence avec une grosse personnalité lilloise capable par sa notoriété et son influence de susciter une mise au point effective et d'amener les capitaux en conséquence.

La question alors se présentait sous deux aspects :

- ou organiser une exposition d'oeuvres d'art et de divers documents se rapportant à la Toison d'Or en faisant appel aux grands dépôts, aux collections publiques et privées de France et de l'étranger,
- ou de prévoir une grande fête historique avec cortège.

comme les deux choses ont eu lieu ensemble à Bruges avec le concours du Gouvernement Belge en 1907.

.../...

Après avoir mûrement examiné la question sous toutes ses formes, nous avons été amenés à conclure que cette exposition ou cette fête sont actuellement irréalisables en raison des difficultés des temps présents et surtout des dépenses formidables à engager pour l'une comme pour l'autre - tout cela sans parler de multiples à côtés.

En effet pour organiser un grand et beau cortège historique - genre de fête ayant toujours eu le plus de succès auprès du grand public et attirant les foules, - il faut que ce cortège soit digne de la Ville de Lille, c'est-à-dire comparable à ceux qui se sont déroulés :

à Lille en 1892	Cortège des fastes de Lille 8 octobre
à Bruxelles en 1905	Tournoi de chevalerie (grand hall du cinquantenaire - juillet - août)
à Bruges en 1907	Exposition artistique de la Toison d'Or Cortège et tournoi 20 juillet
à Tournai en 1913	Cortège et tournoi de l'Arbre d'or 13-14-20-21 juillet
à Gand en 1913	Cortège historique de la chef confrérie des Escrimeurs - juillet - août

- En notant que certaines de ces fêtes comme à Bruges et à Tournai ont nécessité le dépavement total des grandes places de ces villes et la plantation d'un très important et riche décor exécuté d'après les données architecturales et archéologiques les plus sérieuses,

Il faudrait :

1°) Quelqu'un ayant assez d'autorité et d'entregent personnels pour se faire ouvrir toutes les portes, grouper sous sa direction les personnalités de Lille - Roubaix - Tourcoing, éviter les susceptibilités de questions de clans et de personnes, les rivalités d'esprit de clocher - ayant en outre assez de compétence pour écrire le scénario complet, en diriger la mise au point de son exécution, en s'occupant des moindres détails des divers costumes, du harnachement ou équipement des chevaux, des armes et armures etc.. afin d'éviter des anachronismes, des fautes de goût;

2°) Etre servi par de gros capitaux.

Le fameux cortège des fastes de Lille du 8 octobre 1892 qui a eu un si grand succès malgré le temps déplorable qu'il faisait ce jour-là (à certains moments il pleuvait à verse) à coûté environ un million de francs. Actuellement, avec le coût de la vie - pour refaire un pareil cortège, c'est une dépense de sept millions qu'il faut envisager.

Si l'on veut organiser un cortège historique pour commémorer le 5ème centenaire du 1er chapitre de l'ordre de la Toison d'Or tenu à Lille en 1432, il faut que ce cortège soit aussi beau que celui des fastes de Lille en 1892, et non une cavalcade plus ou moins carnavalesque de nature à couvrir de ridicule la Ville de Lille, son Administration municipale, les organisateurs de la fête.

On vient de voir où cela mène. J'estime qu'il n'est pas prudent de tenter une pareille aventure et encore moins d'assumer la responsabilité des conséquences de la carte à payer.

Veillez me croire, mon cher ami, toujours à votre entière disposition et bien cordialement vôtre.

THEODORE

MAIRIE DE LILLE

Secrétariat général

COMMISSION DES FETES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1967



Les membres de la Commission des fêtes du Tricentenaire se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, cabinet des adjoints, le vendredi 14 avril 1967 à 18 h, sous la présidence de M. le Bâtonnier Lévy, Adjoint au Maire, délégué aux affaires culturelles.

Etaient présents :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
M. Frison, Adjoint au Maire
M. Rombaut, Adjoint au Maire
Mme Vanneufville, Adjoint au Maire
M. Astié, Conseiller municipal
M. Boutilleux, Conseiller municipal
M. Defaux, Conseiller municipal
Mme Descamps, Conseiller municipal
M. Huet, Conseiller municipal
Mme Lasso, Conseiller municipal
M. Miglos, Conseiller municipal

Etaient excusés :

M. Allard, Conseiller municipal
M. Dernoncourt, Conseiller municipal
M. Heurteaux, Conseiller municipal
M. Desrumaux, Directeur de l'Ecole des Beaux-arts

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. Trénard, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres
Mme Six-Thiriez, Présidente de l'Association "Renaissance du
Lille Ancien"
M. Jourdain, Architecte des Bâtiments de France
Mlle Crombez, Conservateur de la Bibliothèque municipale
M. Châtelet, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-arts
M. Leleu, Conservateur du Musée industriel et commercial
M. Chimot, Directeur du service du contentieux
M. Goulard, Ingénieur en chef, directeur du service d'archi-
tecture
M. Maeght, Ingénieur en chef, directeur des services techniques
M. Rombeau, Directeur de l'agence artistique "Art et Jeunesse"

.../...

Assistaient également à la réunion :

- M. Richoux, Secrétaire général adjoint de la Mairie
- M. Bacquart, Directeur administratif des services de la
4ème direction
- M. Lava, Directeur administratif des services de la 5ème direction
- M. Delplanque, Chef du service des fêtes

En ouvrant la séance, M. le Bâtonnier Lévy tient à faire une mise au point au sujet d'un article paru dans un journal local, et ainsi intitulé : "Il reste un siècle pour préparer les fêtes du 4ème centenaire puisque 1967 risque de passer sans qu'aucune manifestation ne marque le rattachement de Lille à la France".

Dans cet article, il est fait état de ce que la Ville de Douai a déjà mis sur pied l'organisation des fêtes commémoratives du Tricentenaire de son rattachement à la France alors qu'à Lille on en est encore au stade de l'étude. Effectivement les manifestations douaisiennes s'étaleront sur une période allant du 15 mars au 9 juillet 1967 tandis que celles de Lille auront lieu du 28 septembre 1967 au 23 juin 1968.

M. le Bâtonnier Lévy tient à souligner à ce propos l'idée directrice de l'organisation des festivités lilloises.

Il ne pouvait être question pour la Ville de Lille de commémorer son rattachement avant le 27 août 1967 puisque cette date est celle du tricentenaire de la conquête militaire. De plus, considérant la période des vacances (14 juillet au 15 septembre), il a été convenu que l'ouverture des festivités serait fixée à fin septembre.

Enfin, il fallait tenir compte, non seulement de la prise de Lille, mais aussi du traité d'Aix-la-Chapelle signé le 2 mai 1668 et publié le 2 juin 1668, qui a rattaché définitivement Lille à la France.

Le programme des manifestations, tel qu'il est présenté ce soir à la Commission, tient compte de ces deux dates et s'étale par conséquent de septembre 1967 à juin 1968. Il sera soumis au Conseil d'administration le 20 avril, puis au Conseil municipal le 28. C'est donc à cette date qu'il sera officialisé et rendu public.

Cette mise au point étant faite et certains commissaires disposant d'un temps limité, le Président propose de procéder immédiatement à l'examen de la composition du cortège historique, prévu le dimanche 23 juin 1968, lequel constitue la manifestation de beaucoup la plus importante.

MM. Trénard et Chimot en ont bâti le scénario. Sa réalisation, placée sous la direction et le contrôle de l'Administration municipale, serait confiée par contrat à un impresario lillois, M. Edouard Rombeau, qui serait exclusivement un agent d'exécution.

A la demande de M. le Président, lecture est donnée du projet de cortège qui comporte 3 époques :

- évocation de l'âge d'or des archiducs (777 figurants et 2 chars)
- la conquête de Lille (792 figurants et 3 chars)
- les entrées de Louis XIV (686 figurants et 2 chars)

soit au total 2.255 figurants, non compris les musiciens.

Le cortège se formerait à la Foire Commerciale et emprunterait l'itinéraire suivant :

Bd Louis XIV, Bd Papin, Place Simon Volland, rue de Paris, Place du Théâtre, rue de la Grande Chaussée, rue des Chats-Bossus, place du Lion d'Or, rue de la Monnaie, rue de la Collégiale, rue Négrier, rue Royale, rue Esquermoise, rue Nationale, bd de la Liberté, place de la République, rue d'Inkermann, rue de Solférino, rue Gambetta, place de la Nouvelle Aventure (dislocation).

Sur cet itinéraire, qui représente un parcours approximatif de 5 kms, seront édifiés :

- 5 tribunes : près de la porte de Paris; devant le Palais de la Bourse; place du Concert; place de la République, l'une devant la statue Faidherbe et l'autre sur le terre-plein sud.
- 6 portiques : rue de Paris (entre les rues du Sec-Arembault et des Manneliers) à l'entrée de la rue de la Grande Chaussée, à l'entrée de la rue de la Monnaie, à la sortie de la rue Esquermoise, rue Nationale à hauteur du monument du P'tit Quinquin et rue Léon Gambetta à hauteur de la rue de Solférino.

M. Frison estime qu'il serait utile que le public fût informé de l'histoire de Lille à l'époque et que des détails lui soient fournis, par voie de presse, sur les costumes portés par les personnages composant le défilé.

Les services municipaux étant appelés à réaliser l'infrastructure indispensable, tribunes, portiques, chars etc..., M. Goulard précise que ces travaux ne peuvent être menés à bien qu'à la condition de le mettre en possession, au moins 6 mois à l'avance, des maquettes correspondantes. La confection de ces maquettes pourrait être confiée à la classe de décoration de l'Ecole des Beaux-arts dirigée par M. Debate avec qui M. Chimot devrait se mettre en rapport.

M. Maeght désire, quant à lui, connaître les dimensions exactes des chars car certains virages du parcours lui paraissent difficiles et des parties de trottoirs seraient à aménager.

.../...

La Commission émet un avis favorable au projet qui vient de lui être présenté.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'important programme général des fêtes du Tricentenaire qui figure en annexe et le commente longuement, répondant aux questions des commissaires.

Il est également envisagé d'associer l'art cinématographique à ces manifestations ainsi que la Société de la Légion d'Honneur, Lille étant membre de l'Ordre.

La Commission agréée l'ensemble des festivités et manifestations proposées.

M. Frison souhaite cependant que chaque mois, à partir de septembre 1967, des visites commentées de l'architecture lilloise au 17ème siècle soient organisées, les guides de l'Association "Renaissance du Lille Ancien" lui paraissant tout désignés pour cette mission.

Le programme ayant reçu un accueil favorable et unanime de la Commission, le Président donne la parole à M. Richoux pour la lecture du projet de rapport qui sera soumis au Conseil municipal et qui :

- a) expose les raisons de l'organisation des manifestations
- b) prévoit les modalités de financement
- c) institue un organisme administratif chargé du règlement des opérations financières.

M. Frison estime qu'il serait souhaitable de solliciter une subvention du Conseil général avant la clôture de la session qu'il tient actuellement.

Faisant sienne cette suggestion, la Commission du Tricentenaire, compte tenu du caractère non seulement régional mais national des manifestations devant commémorer le rattachement de Lille à la France, souhaite à l'unanimité que son Président adresse, dès maintenant, une demande de subvention au Conseil général.

Le Bâtonnier Lévy donne l'assurance qu'il adressera dans les meilleurs délais une lettre dans ce sens à M. le Président du Conseil général.

La Commission est ensuite saisie d'un deuxième projet de rapport relatif à la passation d'un marché avec la société "Avenir-publicité" concessionnaire de toute la publicité des fêtes et manifestations organisées par la Ville.

Avis favorable de la Commission étant entendu qu'en plus de cette campagne menée par la société concessionnaire, toutes les possibilités offertes en matière de propagande par la presse, la radio et la télévision devront être utilisées au maximum.

Enfin, il apparait indispensable qu'une conférence de presse soit donnée dès le lendemain de la réunion du Conseil municipal afin d'éclairer l'opinion publique.

Sur proposition de son Président, la Commission émet un avis favorable de principe à la passation avec M. Edouard Rombeau, d'un contrat dont les modalités seront à déterminer sur la base envisagée, c'est-à-dire réalisation pratique du défilé sous la direction et le contrôle de l'Administration municipale. A ce sujet M. l'Adjoint Lévy fait connaître son intention de créer une commission permanente du cortège qu'il présidera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Président,

J. Lévy

Le Secrétaire,

Delplanque

TRICENTENAIRE

DU RATTACHEMENT DE LILLE A LA FRANCE

PROGRAMME

DES MANIFESTATIONS ET FESTIVITES

1967 - 1968

MOIS DE SEPTEMBRE 1967

Jeudi 28

Théâtre de l'Opéra

20 h 30

- Cérémonie inaugurale des manifestations et festivités

- . ouverture musicale
- . allocution de M. le Maire de LILLE
- . présentation du programme des fêtes du Tricentenaire
- . exposé historique par M. le professeur TRENARD

- Partie artistique

- . musique et ballets des 17 et 18^e siècles par l'orchestre et les artistes de la danse des théâtres municipaux.

MOIS D'OCTOBRE 1967

Dimanche 1er

Journée militaire commémorant la conquête de LILLE
Défilé en ville et prises d'armes à la Citadelle, avec
remise de décorations par le Général Beauvallet, commandant
la 2ème Région militaire, en présence des drapeaux des régi-
ments ayant participé à la prise de LILLE

Jeudi 5

20 h 30

Salle de la Société Industrielle

Conférence organisée par la Société de Géographie de LILLE
"Site et développement de Lille"
par M. GAMBLIN, professeur agrégé de géographie

du 14 au 30

Grand concours d'étalages (doté de prix)
sur le thème du tricentenaire
en collaboration avec l'Association "Renaissance du Lille
Ancien" et les groupements commerciaux de LILLE

Vendredi 20

20 h 30

Théâtre Sébastopol

Grande soirée de folklore lillois avec le concours des
"Cantarelles" et représentation d'une pièce originale de
M. SIMONS interprétée par les artistes des théâtres
municipaux

Vendredi 27

18 h 30

Musée Comtesse

Vernissage de l'exposition historique organisée avec le
concours de l'Association des "Amis des Musées de LILLE"

Thème : Rattachement de Lille à la France

Cette exposition se poursuivra jusqu'au 20 avril 1968

MOIS DE NOVEMBRE 1967

Lundi 6

20 h 30

Théâtre Sébastopol

Concert vocal et instrumental (oeuvres des 17 et 18^e siècles)

Opéra bouffe "La servante maîtresse" de PERGOLESE
présentés par "Les Tréteaux d'Harmonie", dirigés par
Mme SABATTIER

Dimanche 12

10 h

Théâtre de l'Opéra

Conférence organisée par l'Université Populaire de LILLE

Vendredi 24

20 h 30

Théâtre de l'Opéra

Grand gala du Tricentenaire

Représentation officielle de la Comédie française :
"Le Bourgeois Gentilhomme" de MOLIERE
avec chœurs et danses

Dimanche 26

15 h

Salle de la Société Industrielle

Séance solennelle de la Société de Géographie de LILLE
"L'urbanisme et les fortifications de Vauban"
par le Général NICOLAS

MOIS DE DECEMBRE 1967

Vendredi 1er

21 h

Chambre de Commerce

Soirée de gala donnée par la Chambre de Commerce
dans le cadre des fêtes du Tricentenaire
au profit des oeuvres sociales de la Ville de LILLE

Mardi 19

20 h 30

Théâtre de l'Opéra

Gala musical

"Présence du Grand Siècle",

oeuvres de Lulli, Monteverdi, Cavalli, Purcell et Blow,
avec le concours de Mlle Françoise ROGÉZ, mezzo-soprano,
et de M. Pierre LÉCONTE, pianiste

au profit des oeuvres sociales de la Ville de LILLE

MOIS DE JANVIER 1968

Jeudi 11

Théâtre de l'Opéra

20 h 30

Représentation par le Centre Dramatique du Nord
"L'Ecole des Femmes" de MOLIERE

Vendredi 12

Ecole des Beaux-arts

18 h 30

Vernissage de l'exposition de photographies
organisée avec le concours du professeur et des élèves
de l'atelier photo-cinéma de l'Ecole des Beaux-arts
"Réalités 1668-1968"

Cette exposition se poursuivra jusqu'au 30 avril 1968

Vendredi 19

Palais des Beaux-arts

20 h 30

Exposition de faïences lilloises
Conférence par M. Charles DELESALLE et visite commentée

Jeudi 25

Théâtre de l'Opéra

20 h 30

Gala de danse organisé à l'occasion de la commémoration du
Tricentenaire

- le ballet de Coppélia, musique de Léo DELIBES
d'après un conte d'HOFFMANN

- le ballet "Mirages", avec le concours d'étoiles de la
danse de l'Opéra

MOIS DE FEVRIER 1968

Concours scolaire sur le thème du rattachement de Lille à la France organisé sous les auspices de la Ville de Lille par M. l'Inspecteur d'Académie

Jeudi 8

Théâtre Sébastopol

14 h 30

Représentation par le Théâtre Populaire des Flandres
"L'Avare" de MOLIERE

Dimanche 18

Cinéma "Capitole"

10 h

Conférence culturelle organisée par l'Université Populaire de LILLE
"Figures et moeurs lilloises au siècle des lumières"
par M. le professeur TRENARD

Vendredi 23

Palais des Beaux-arts

18 h 30

Vernissage de la grande exposition artistique organisée avec le concours des Musées de France et de l'Association des Amis des Musées de LILLE

Thème : Peintures et tapisseries sous le règne de Louis XIV
Cette exposition se poursuivra jusqu'au 30 avril 1968

MOIS DE MARS 1968

Soirée de gala donnée par le Comité départemental de la Société
d'entr'aide de la Légion d'Honneur en l'honneur de la Ville
de Lille, membre de l'Ordre

Jeudi 14

Journée des Jeunes

à 15 h au Palais des sports de la Foire commerciale
Grand spectacle musical et chorégraphique

à 21 h au Palais Rameau

Bal costumé organisé par l'Office municipal de la
Jeunesse

Lundi 25

Théâtre de l'Opéra

en soirée

Concert du Tricentenaire par l'orchestre radio-symphonique
de l'O.R.T.F. de LILLE

MOIS D'AVRIL 1968

- Samedi 6 Quart de finale des jeux inter-quartiers
20 h
- Samedi 13 Quart de finale des jeux inter-quartiers
20 h
- Jeudi 18 Théâtre Sébastopol
20 h Gala du Tricentenaire

Concert par l'Association des concerts J.S. Bach de LILLE
sur des oeuvres du 17^e siècle
- Samedi 20 Quart de finale des jeux inter-quartiers
20 h
- Dimanche 21 Journée de la Garde Républicaine

11 h 30 - Défilé en ville suivi d'une réception à l'Hôtel
de Ville

15 h 30 - Concert au Théâtre de l'Opéra
- Mercredi 24 Cour intérieure de la Vieille Bourse

Exposition florale
- Samedi 27 Quart de finale des jeux inter-quartiers
20 h
- Mardi 30 Bibliothèque municipale
18 h 30 Vernissage de l'exposition du livre au 17^e siècle
Cette exposition se poursuivra jusqu'au 30 juin 1968

MOIS DE MAI 1968

6 séances
sur 3 semaines
à raison
de 2 séances
hebdomadaires
(samedi et dimanche)

Citadelle

Evocation historique présentée par l'Armée

Samedi 11

Demi-finale des jeux inter-quartiers

20 h

Dimanche 19

Porte de Paris

matinée
et soirée

Fête folklorique avec le concours de la
Fédération des Provinces françaises

Samedi 25

Hospice Comtesse

15 h

Présentation, avec le concours de l'Association
"Renaissance du Lille Ancien",
du livre de M. le professeur TRENARD sur l'Histoire
de LILLE et concert de musique ancienne par l'orchestre
du Conservatoire de Lille sous la direction du
Maître Robert LANNOY

Samedi 25

Demi-finale des jeux inter-quartiers

20 h

MOIS DE JUIN 1968

Juin - juillet - août - septembre

Jardin Vauban

Illuminations et concerts publics

<u>Samedi 1er</u>	}	<u>Foire Commerciale</u>
<u>Dimanche 2</u>		Fêtes de la bière
<u>Lundi 3</u>		avec le concours de la Confrérie du Koublon d'or, de la Jeune Chambre Economique et du syndicat des Brasseurs du Nord
<u>Dimanche 2</u>		Championnat d'Europe de tir à l'arc
<u>Dimanche 2</u>	}	Festival de chant choral
<u>Lundi 3</u>		avec la participation des chorales des villes jumelées
<u>Dimanche 9</u>		<u>Boulevard J.B. Lebas</u>
16 h		Finale des jeux inter-quartiers
<u>Dimanche 16</u>		<u>Inauguration du jardin des plantes</u>
15 h		musique et danses d'époque dans le cadre de la roseraie
<u>Samedi 22</u>		<u>Journée des Anciens</u>
		à 14 h 30 distribution de colis à l'Hôtel de Ville
<u>Samedi 22</u>		<u>Théâtre de l'Opéra</u>
20 h 30		Gala organisé à l'occasion de la commémoration du Tricentenaire Représentation par le T.P.F. : "Les deux soldats" de Paul Aloïse DE BOCK

MOIS DE JUIN 1968 (Suite)

Dimanche 23

Grand cortège historique

15 h

Première partie : L'âge d'or des archiducs

Le corps échevinal, le clergé et la collégiale St Pierre, les écoles, Albert, Isabelle et leur suite, l'armée espagnole et le comte de Bruay;

Deux chars : W. Coebergher, le constructeur des lombards; Destrez, l'architecte de la Vieille Bourse.

Deuxième partie : La conquête de Lille :

a) Les mousquetaires gris et d'Artagnan, le Royal Vaisseaux Candale, ancêtre du 43è R I, les compagnies bourgeoises et les haliebardiens;

b) Le peuple de Lille (très important groupe de corporations) et les oeuvres charitables;

Trois chars : deux pour les corporations, le troisième à la gloire des frères Vollant (porte de Paris)

Troisième partie : Lille sous Louis XIV

A - Les visites de Louis XIV à Lille

1°) Louis XIV à cheval, la reine et les favorites en carrosse, la cour, les administrateurs français, les maréchaux, Molière et ses comédiens, les ambassadeurs siamois,

2°) L'armée française : gardes françaises, cuirassiers du roi, une compagnie du régiment du roi, des musiciens en uniforme du régiment du roi.

Deux chars : celui de Vauban, celui des ambassadeurs siamois.

B - Le siège de 1708 et le retour de Lille à la France :

- Les soldats du prince de Savoye : hollandais, anglais prussiens, allemands;

- Ceux de Boufflers qui défendirent Lille : le régiment de Touraine, et les soldats de marine;

- Ceux enfin de de Lisle et de Montesquiou qui rentrèrent à Lille : gardes suisses et dragons.

Dimanche 23

Hôtel de Ville

21 h

Grande soirée dansante.

Dimanche 23

Place de la République

22 h

Feu d'artifice.

THEATRES MUNICIPAUX

REPRESENTATIONS DE GALA

ORGANISEES A L'OCCASION DES FETES DU TRICENTENAIRE

DECEMBRE 1967

Samedi 2

Théâtre Sébastopol

20 h

"Les trois Valses" de STRAUSS

Jeudi 7

Théâtre de l'Opéra

20 h 30

"Lucie de Lammermoor" de DONIZETTI

FEVRIER 1968

Samedi 10

Théâtre Sébastopol

20 h

"La Périhole", opéra bouffe de Jacques OFFENBACH

Jeudi 15

Théâtre de l'Opéra

20 h 30

"Boris Godounov" de MOUSSORGSKY

MARS 1968

Samedi 30

Théâtre Sébastopol

20 h

Création de l'opérette "Rendez-vous à Paris"
de Georges LIFERMAN

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 18 avril 1967



La Commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 18 avril 1967 à 18 h 30, salle du Cabinet des Adjoint, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents : Mme VANNEUVILLE, Adjoint au Maire
MM. ASTIE, BOUTILLEUX, HUET, MIGLOS, Conseillers municipaux

Etaient excusés : M. le Bâtonnier LEVY, Adjoint au Maire
MM. DERNONCOURT et HEURTEAUX, Conseillers municipaux

Assistait également à la réunion : M. DELPLANQUE, Chef du Service des Fêtes

Après l'adoption sans observation du procès-verbal de la réunion du 9 février 1967, il est procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Théâtre populaire des Flandres - Fêtes de LILLE - XIe Nuits de Flandre --
Demande de subvention

Chaque année, à l'occasion des Fêtes de LILLE, l'Administration Municipale sollicite le concours du Théâtre Populaire des Flandres pour donner aux Lillois le spectacle gratuit qui leur est offert en cette occasion.

Par lettre du 14 avril dernier, la direction du Théâtre Populaire des Flandres a fait parvenir le programme et le budget prévisionnel des XIe Nuits de Flandre.

Le projet comprend quatre représentations :

- le vendredi 2 juin : "KISS ME KATE", comédie musicale de Cole PORTEUR sur le thème de "La Mégère apprivoisée" de Shakespeare, interprétée par les comédiens, les musiciens, les danseurs et les chanteurs d'une troupe allemande de Westphalie.
- les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin 1967 : "PROTEO", création mondiale d'une pièce de COPIN, musique de M. DARRAS.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Kiss me Kate	3 000	
Protéo	69 090	
	72 090	12 760
Déficit : 59 330 F.		

Pour l'ensemble de ces XIe Nuits de Flandre, le Théâtre Populaire des Flandres sollicite une participation de la Ville de 30 500 F.

Il est rappelé que le Théâtre Populaire des Flandres bénéficie encore cette année d'une subvention de fonctionnement de 30 000 F attribuée par la Commission des Affaires culturelles. L'an dernier, pour la représentation de "CALIGULA", d'Albert CAMUS, la Commission des fêtes avait accordé une participation de 20 000 F.

La Commission est alors appelée à émettre un avis sur le projet présenté. La première question évoquée concerne le choix de la date de la représentation offerte par la Ville.

La Commission se prononce à l'unanimité pour demander que la représentation ait lieu de préférence le samedi 3 juin en soirée.

Un large débat s'engage alors sur le programme et la subvention.

M. HUET estime que la Commission manque de renseignements sur la pièce proposée et qu'il est difficile de se prononcer sur une oeuvre dont on ne connaît pas la valeur ; la subvention lui paraît d'autre part trop élevée car elle est basée sur les dépenses d'organisation de l'ensemble des XI^e Nuits de Flandre qui comprennent quatre représentations, alors qu'en fait l'Administration Municipale ne devrait intervenir dans les frais que pour celle donnée pour le compte de la Ville.

MM. BOUTILLEUX et ASTIE partagent cette opinion.

Mme LEMPEREUR reconnaît que les renseignements donnés par le Théâtre Populaire des Flandres sont insuffisants pour pouvoir juger objectivement de la valeur de la pièce et de la qualité des interprètes. Elle enregistre que, dans le cadre des manifestations organisées pour le Tricentenaire et selon la déclaration de Me J. LEVY, la Comédie Française viendra jouer à LILLE "Le Bourgeois Gentilhomme" pour un cachet de 29 000 F. Par ailleurs, le Centre Dramatique du Nord demande 4 000 F pour interpréter "L'Ecole des Femmes" de Molière, pièce classique de qualité.

Pour ces raisons, et eu égard à la situation financière de la Ville, Mme LEMPEREUR estime raisonnable de reconduire la subvention de 20 000 F accordée l'an dernier.

M. MIGLOS, tout en faisant des réserves sur la pièce proposée, est également de cet avis.

MM. ASTIE, BOUTILLEUX et HUET, tenant compte des concours financiers obtenus par le Théâtre Populaire des Flandres sur le plan régional, demandent que la participation financière soit limitée à 15 000 F.

Après une large discussion, la Commission, considérant :

- 1° l'effort accompli par la Ville pour assurer le fonctionnement des deux théâtres municipaux,
 - 2° les nécessités budgétaires impliquant une indispensable limitation des crédits accordés aux différents secteurs de l'activité municipale,
- propose l'attribution au Théâtre Populaire des Flandres d'une somme de 15 000 F pour rémunération d'un service rendu à l'occasion des Fêtes de LILLE.

Association des élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Lille - Organisation d'un voyage d'étude en Italie - Demande de subvention

Au cours de sa séance du 14 février 1967, la Commission des Finances a examiné une demande de subvention présentée par l'Association des élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de LILLE (E.S.C.A.E.L.) en vue de l'organisation d'un voyage d'étude en Italie du Nord (Milan-Turin) qui s'est déroulé du 5 au 12 février 1967.

Se référant à la position négative de principe adoptée antérieurement pour ce genre de demande, la Commission des Finances, considérant que la ville de TURIN était jumelée à LILLE, a transmis le dossier, avec un préjugé favorable, à l'examen de la Commission des Fêtes en proposant que la subvention qui serait éventuellement attribuée soit imputée, à titre exceptionnel, sur le crédit "jumelage" inscrit au budget primitif de 1967.

Mme LEMPEREUR, après avoir donné lecture du rapport de la Commission des Finances, rappelle que le crédit "jumelage" est en principe réservé pour des manifestations organisées par l'Administration Municipale à LILLE avec participation des villes jumelées. Elle estime, d'autre part, que l'octroi d'une subven-

tion, pour ce genre de demande, constituerait un précédent fâcheux que ne manqueraient pas d'invoquer d'autres organismes à l'occasion de voyages d'étude ou d'échanges internationaux avec les six villes jumelées avec LILLE.

Il est à craindre par ailleurs que le crédit "jumelage" de 1967 ne s'avère insuffisant pour régler les dépenses qui seront occasionnées par la participation des villes jumelées aux Fêtes du Tricentenaire.

La Commission ne peut donc se prononcer favorablement.

Questions diverses - Décoration des rues

M. HUET donne connaissance à la Commission d'une lettre de M. l'Adjoint DOYENNETTE, l'informant que la transformation apportée aux trottoirs de la rue des Ponts-de-Comines ne permet plus la réimplantation de gaines pour mâts de décoration et que, de ce fait, la décoration de cette rue ne pourra plus être assurée.

Le rétrécissement des trottoirs tendant à se généraliser, M. HUET craint que d'autres rues ne subissent le même sort ; il demande, en conséquence, que le problème soit posé au service compétent pour trouver un autre moyen permettant la décoration des rues modifiées.

La Commission souhaite qu'une solution soit trouvée à ce problème, surtout à l'occasion des Fêtes du Tricentenaire où un effort particulier s'imposera pour donner à notre ville un éclat et un attrait exceptionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente de la Commission,
Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,
A. DELPLANQUE

MAIRIE DE LILLE



C.A. SG/567

Secrétariat général

COMMISSION DES FETES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion du 7 juin 1967

Les membres de la Commission des fêtes du Tricentenaire se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, cabinet des adjoints, le mercredi 7 juin 1967 à 18 heures, sous la présidence de M. le Bâtonnier LEVY, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Mme VANNEUVILLE, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
Mme DESCAMPS-SCRIVE, Conseiller Municipal
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ALLARD, Conseiller Municipal
M. DEFAUX, Conseiller Municipal
M. HEURTEAUX, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. MIGLOS, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. RICHOUX, Secrétaire général Adjoint de la Mairie
M. CHIMOT, Directeur du service du contentieux
M. BACQUART, Directeur administratif des services de la 4e Direction
M. DELPLANQUE, Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques

.../...

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, M. le Bâtonnier JEAN LEVY soumet à l'examen de la Commission un choix de maquettes d'affiche réalisées et présentées par M. DEBATTE, professeur à l'Ecole des Beaux Arts.

Après un examen attentif des six maquettes proposées, la Commission se prononce à l'unanimité pour le modèle n° 1. A la suite d'une remarque de Mme LEMPEREUR sur le choix des couleurs de composition de la maquette, et à la demande de M. le Président, M. DEBATTE accepte de faire un nouveau projet qui tiendrait compte des observations formulées par la Commission.

Après avoir remercié vivement M. DEBATTE pour sa collaboration artistique effective, M. le Bâtonnier Jean LEVY rend compte des entretiens qu'il a eus avec le Général BEAUVALLET, Commandant militaire de la 2ème Région, et donne lecture des travaux de la sous-commission militaire chargée de la préparation des manifestations qui seront organisées par l'Armée dans le cadre des festivités du Tricentenaire.

I - Journée militaire du 1er octobre 1967

Le programme de cette manifestation, adaptée au fait commémoré, est définitivement arrêté.

Cette journée comportera :

a) Le matin :

Défilé dans les rues de la Ville des troupes de la garnison, des troupes de la 2ème Région militaire représentant les principales armes, des détachements de troupes stationnées en dehors de la 2ème Région militaire choisies parmi celles qui ont hérité des traditions des formations ayant participé à la prise de Lille. Le défilé sera suivi d'une prise d'armes à la Citadelle. A cette occasion, le public sera admis sans formalité à l'intérieur de la Citadelle et disposera de vastes emplacements réservés.

b) L'après-midi :

1 - Visite des bâtiments militaires :

Le public sera autorisé, à partir de 14 heures, à visiter les bâtiments militaires suivants : la Citadelle, le Magasin de la rue Royale, le Cloître du quai du Wault, le Square du Réduit.

2 - Concert donné par une musique militaire sur l'une des grandes places de la Ville :

L'Armée laisse le soin à l'Administration Municipale de fixer le choix de la place et de l'heure de ce concert.

La Commission propose que le concert ait lieu à 16 h 30, place de la République. Un podium couvert sera prévu à cet effet.

3 - Retraite aux flambeaux :

L'Armée demande également l'avis de l'Administration Municipale sur la possibilité d'organiser, le soir de la journée militaire, une retraite aux flambeaux.

Les avis de la Commission sont partagés sur la date, certains préférant que la retraite aux flambeaux ait lieu si possible le samedi soir.

Dans le cas où l'Administration Municipale retiendrait l'idée d'une retraite aux flambeaux, soit le samedi soir, soit le dimanche soir, la Commission pense qu'il y aurait lieu, comme cela se fait en pareille circonstance, de servir un vin d'honneur

.../...

dans le grand hall de l'Hôtel de Ville aux participants de la retraite et au public.

Les contacts seront pris éventuellement avec l'autorité militaire pour la mise au point de cette manifestation.

II - Evocation historique sonore et lumineuse à la Citadelle

M. le Bâtonnier Jean LEVY commente cette deuxième manifestation militaire dont le projet initial a été fortement remanié pour s'en tenir à l'époque 1667-1792.

Pour permettre d'amortir les importantes dépenses engagées pour la réalisation de ce spectacle, le projet prévoit six séances (3 samedis et 3 dimanches) ; la première séance serait publique et gratuite, les cinq autres payantes. Initialement, il avait été prévu que l'Armée prendrait en charge les dépenses de ces manifestations moyennant une subvention de la Ville ; or, la réglementation militaire en vigueur ne lui permet pas de régler les factures correspondant aux dépenses à engager, ni d'encaisser les recettes correspondant au prix payé par les spectateurs. Considérant que cette manifestation de qualité est appelée à obtenir un grand succès, M. le Bâtonnier Jean LEVY estime que cette organisation pourrait être prise en charge par la Ville. Etant donné que l'Armée fournirait gratuitement tout ce qui lui sera possible (scénario, locaux, direction et coordination, matériels, figurants, etc.), on peut penser que les recettes amortiront une grande partie des dépenses. L'Administration Municipale ne pourra se prononcer que lorsque seront connus, fin juillet prochain, le programme et le budget définitifs de ces manifestations. Dès à présent, la Commission émet un avis favorable de principe au projet en cours d'élaboration.

x x x

M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre de M. LUSSIEZ Adjoint délégué aux sports, relative à l'organisation d'une journée sportive dans le cadre des festivités populaires du Tricentenaire.

Au cours de sa réunion du 1er juin 1967, la Commission des sports a émis un avis favorable aux deux propositions suivantes :

1°) Organisation d'un grand match de football entre l'équipe belge d'Anderlecht et une sélection nordiste composée de joueurs professionnels de Lille, Valenciennes et Lens.

La dépense à prévoir, y compris les frais de publicité, est évaluée à 98 000 F.

La recette escomptée se chiffre à 60 000 F.

2°) Organisation par l'Association AMPERE d'un tournoi de football entre les équipes "cadets" des villes jumelées à Lille.

La dépense évaluée à 25 000 F serait couverte par une subvention d'égale importance attribuée à l'Association sportive AMPERE.

Me LEVY regrette que ces propositions arrivent après l'élaboration du programme général. La Commission estime cependant que le sport doit être associé aux manifestations populaires du Tricentenaire, mais il convient de limiter les dépenses en ce domaine. Elle propose donc que seule la deuxième proposition doit être retenue, le tournoi pouvant avoir lieu entre mars et juin 1968.

x x x

.../...

La Commission est ensuite saisie du projet de contrat à passer avec la Société "Avenir-publicité", concessionnaire de toute la publicité des fêtes et manifestations organisées par la Ville.

M. le Bâtonnier LEVY, en manière de préambule, rappelle brièvement toutes les difficultés rencontrées pour la mise au point d'une campagne de publicité qui, pour être valable et efficace, doit être complète, cohérente et utiliser tous les supports modernes de publicité : affiches, presse, radio, télévision, dépliants, etc.

Le projet de contrat présenté a nécessité de nombreuses études tant sur le plan technique que financier.

M. RICHOUX donne alors lecture du contrat avec documents photographiques à l'appui.

Avis favorable de la Commission sous réserve de quelques modifications de détail qui concernent notamment la publicité par panneaux-réclame à l'intérieur de la Ville et la confection d'une centaine de banderoles publicitaires pour annoncer au public les principales manifestations.

Rapport à soumettre à la délibération du Conseil Municipal

x x x

La préparation et la réalisation du cortège historique nécessitent la passation de trois contrats :

1°) Convention avec M. ROMBEAU, directeur de l'agence artistique "Art et Jeunesse", 12-14 rue Faidherbe à Lille, qui accepte de préparer et de réaliser le cortège pour le prix forfaitaire de 125 500,00 F + T.P.S.

2°) Marché avec les Etablissements "Costumes Lucien ROBERT", 79 avenue Ledru Rollin Paris (12e), pour la fourniture de costumes, chaussures, chapeaux, perruques, armes et tous accessoires nécessaires à l'organisation du cortège.

Montant du marché : 330 956,34 F, T.P.S. comprise.

3°) Marché avec les Etablissements SULLY & Cie, 12 rue Lagrange Paris (5e) pour la location de carrosses, attelages, harnachements indispensables à la reconstitution historique constituant la troisième partie du cortège.

Montant du marché : 10 000 F, taxe comprise.

Lecture est également faite d'un projet de rapport reprenant la liste des dépenses à payer sous forme de subventions, dotations, cachets, subsides, aux nombreux groupements ou associations qui apporteront leur concours à la réalisation du programme des manifestations et festivités du Tricentenaire.

Les projets de délibération et de contrats n'appellent aucune observation de la Commission et seront soumis à la décision du Conseil Municipal

x x x

Me LEVY informe la Commission que M. ROMBEAU, Directeur de l'agence artistique "Art et Jeunesse", est également pressenti pour la préparation et l'organisation des Jeux inter-quartiers ainsi que de la Fête de la Bière.

.../...

M. ROMBEAU qui assiste à cette partie de la réunion expose, sur l'invitation qui lui est faite, les grandes lignes du rôle qui lui sera imparti.

Au sujet de la kermesse de la Bière, M. ROMBEAU tient à préciser qu'une telle fête ne peut se concevoir que sous chapiteau et dans un endroit facilement accessible au public. La Jeune Chambre Economique, la Confrérie du Houblon d'Or, le Syndicat des Brasseurs, qui s'intéressent particulièrement à la question sont également de cet avis. M. ROMBEAU, fort de son expérience en la matière, est persuadé qu'une Kermesse de la Bière sous chapiteau, place Rihour, est assurée d'un succès certain.

La Commission partage l'opinion de M. ROMBEAU.

x x x

Avant de lever la séance, Me LEVY demande à la Commission d'émettre un avis sur les projets de maquettes concernant :

- La flamme d'oblitération postale :

Cette question est à l'étude depuis de nombreux mois. Après plusieurs examens de projets, M. le Président estime que le dessin exécuté par M. PATTEYN, Chef du service du dessin est à retenir (N° 5).

Avis favorable de la Commission.

- Le timbre poste commémoratif :

Ce n'est qu'en 1968 que le timbre commémoratif pourra être réalisé ; il convient néanmoins, dès maintenant, de choisir le modèle à soumettre à l'Administration des P & T.

M. CHATELET, Conservateur du Palais des Beaux Arts s'est occupé personnellement de cette question et propose à la Commission deux photos polychromes représentant deux tableaux du peintre VAN DER MEULEN sur la prise de Lille en 1667.

Après examen, la Commission, à l'exception de M. FRISON, marque sa préférence pour le cliché portant le n° 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Président,

Le Secrétaire,

J. LEVY

A. DELPLANQUE

MAIRIE DE LILLE

Secrétariat Général



COMMISSION DES FETES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion du 25 octobre 1967

Les membres de la Commission des Fêtes du Tricentenaire se sont réunis à l'Hôtel de Ville, salle de réunion, Cabinet des Adjointes, le mercredi 25 octobre 1967 à 18 h, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire délégué aux Affaires culturelles.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
M. ROMBAUT, Adjoint au Maire
Mme DESCAMPS-SCRIVE, Conseiller Municipal
Mme LASSON, Conseiller Municipal
M. ALLARD, Conseiller Municipal
M. DEFAUX, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. MIGLOS, Conseiller Municipal
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal

Etait absent :

M. HEURTEAUX, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. RICHOUX, Secrétaire général adjoint de la Mairie
M. CHIMOT, Directeur administratif
M. BACQUART, Directeur administratif
M. LAVA, Directeur administratif
M. DELPLANQUE, Chef du service des fêtes et cérémonies publiques.

X

X

X

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, M. le Bâtonnier LEVY propose de transmettre à Mme LEMPEREUR les voeux de bon et prompt rétablissement de la Commission.

Me LEVY informe ensuite la Commission qu'il a demandé à M. ROBICHEZ de venir à 18 h 30 afin de donner toutes précisions nécessaires sur la demande de subvention présentée par le Théâtre Populaire des Flandres pour la représentation à l'Opéra de la pièce de Paul Aloïse DE BOCK, "Les Deux Soldats". M. ROMBEAU a également été convoqué pour présenter à la Commission le compte rendu d'activité de l'Agence "Art et Jeunesse" chargée de la préparation du cortège historique du 23 juin 1968.

Après avoir rappelé que c'est en janvier dernier que fut créée la Commission unique des Fêtes du Tricentenaire et que, sur proposition de M. le Maire et de Mme LEMPEREUR, la présidence lui en fut donnée, M. le Président dresse le bilan des premières manifestations du Tricentenaire qui ont été couronnées d'un plein succès, malgré les difficultés inhérentes à ce genre de manifestations. Il en remercie ses principaux collaborateurs : MM. RICHOUX, BACQUART, CHIMOT, LAVA et DELPLANQUE qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour assurer cette réussite et qui lui ont apporté un concours précieux. Ses remerciements s'adressent également à MM. VANDERDONCKT et CERULLO pour la qualité du spectacle de la séance inaugurale au théâtre de l'Opéra.

La journée militaire a, elle aussi, remporté un gros succès populaire et Me LEVY rappelle à ce propos le concours apporté par le Général BEAUVALLET et son successeur le Général FAYARD. Il précise aussi que l'Armée a supporté tous les frais de cette journée qui ont été très lourds, étant donné le déplacement de certaines unités cantonnées dans des régions lointaines. C'est pour cette raison que M. le Maire et l'Administration Municipale avaient décidé, à titre de remerciements, d'offrir un déjeuner intime aux officiers supérieurs qui s'étaient déplacés avec leurs troupes pour cette journée militaire.

La Conférence organisée par la Société de Géographie a été suivie par un important auditoire. Quant à la soirée folklorique et patoisante donnée au théâtre Sébastopol, les avis sont unanimes pour reconnaître que cette soirée a obtenu un très vif succès. Me LEVY remercie Melle Anne-Marie DEBATTE et M. SIMONS, artisans de la réussite de ce spectacle.

Dans un autre ordre d'idée, M. le Président rappelle que les premières manifestations ont été exclusivement réservées à des invités, ce qui a soulevé de nombreuses difficultés pour la répartition des places dans les théâtres. Il souligne à ce propos le travail délicat et périlleux accompli par Melle INGLEBERT. Dorénavant, les représentations seront, en principe, payantes. Les invitations, extrêmement limitées, se borneront aux membres du Conseil Municipal et à quelques personnalités qui apportent, d'une façon permanente, leur concours à la réalisation des fêtes du Tricentenaire.

Au sujet de la soirée folklorique, M. FRISON intervient pour demander qu'un communiqué de presse informe le public que, en raison du succès remporté par la pièce de SIMONS, il a été décidé d'organiser d'autres représentations gratuites, ceci afin de satisfaire les nombreuses personnes qui n'ont pu assister au premier spectacle.

Me ROMBAUT attire l'attention de la Commission sur les mesures de sécurité qu'il y aurait lieu de prendre lors des manifestations publiques organisées dans l'enceinte de la Citadelle.

La police militaire étant responsable de ces lieux, des contacts seront pris avec l'Armée pour prendre, le cas échéant, les dispositions nécessaires à la sécurité du public.

x

x

x

Commission des Fêtes du Tricentenaire

Réunion du 25 octobre 1967

2ème partie

Me LEVY passe ensuite à l'ordre du jour :

Théâtre Populaire des Flandres - Création des "Deux Soldats"
de Paul Aloïse DE BOCK - Participation financière de la Ville

M. le Président donne lecture de la lettre de M. ROBICHEZ, directeur du Théâtre Populaire des Flandres, adressée à M. le Maire, dans laquelle il demande que l'aide financière de la Ville soit portée de 30 000 F à 63 000 F, somme qu'il estime indispensable pour la création mondiale, en juin 1968, de la pièce de Paul Aloïse DE BOCK, "Les Deux Soldats".

Dans son ensemble, la Commission estime que, comparativement à la représentation qui sera donnée par la Comédie Française, la subvention demandée par le T.P.F. est très élevée. M. FRISON aimerait, pour sa part, connaître le scénario de la pièce pour pouvoir porter un jugement. Me ROMBAUT dit qu'une création comporte toujours des risques et qu'en principe les provinciaux attendent la critique avant de juger de la valeur d'une pièce.

Pour répondre à ces arguments, Me LEVY fait entrer M. Cyril ROBICHEZ et lui demande de faire un exposé de la pièce afin d'éclairer les membres de la Commission.

M. ROBICHEZ s'exprime en ces termes :

"M. Paul Aloïse DE BOCK est conseiller à la Cour des Comptes de Bruxelles. C'est un poète belge qui a publié beaucoup de nouvelles. Plusieurs de ses oeuvres ont été jouées en Belgique et à Paris. "Les Deux Soldats" est une oeuvre spécifiquement de notre pays qui ne pourrait pas être écrite par quelqu'un du Sud. L'action se passe entre Furnes et Dunkerque, pas du tout d'une façon folklorique mais de la façon la plus profonde qui soit. Dans la plaine des Flandres, lors d'une guerre imaginaire, entre deux batailles, le bourgmestre et son secrétaire cherchent leur vache après un bombardement. Ils vont découvrir dans un trou d'obus deux soldats des camps opposés, qui semblent morts. Et tout le village va venir se réunir autour de ces soldats. Ceux-ci reprennent connaissance très lentement et leur délire commence, auquel tous les villageois vont participer. Ce délire va amener des visions extrêmement intéressantes et les amours de l'un vont se mêler avec les amours de l'autre jusqu'à une confusion totale des deux vies. L'on se dit, en fin de compte, "pourquoi sont-ils ennemis ?" C'est une morale simpliste ; la pièce n'est pas une oeuvre à thèse. Elle se déroule dans un climat drôle et plein d'humour, cruel quelquefois. Elle est écrite dans un style particulièrement neuf et accrochant. Elle peut être comprise par tout le monde. Il y a des scènes fort bienvenues. Les amours se terminent par une scène d'accouchement, transposée poétiquement, qui se passe sur le plateau. Comme une litanie, tous les mots

du folklore de l'accouchement sont prononcés par la sage-femme pour aider la femme en travail. Ce passage de la pièce est très émouvant. Une autre scène est aussi fort intéressante. Elle n'est autre que le traditionnel heurt entre un père et son fils. Quant à l'époque où se passe l'action, on ne pourrait le savoir, l'auteur ne le précise pas exactement."

A la demande de Me ROMBAUT, M. ROBICHEZ parle de la musique de la pièce et surtout d'une chanson qu'il voudrait que Jacques BREL écrive. Les décors et les costumes seront de Paul DELVAUX.

M. le Bâtonnier LEVY amène ensuite la conversation sur le budget qui paraît assez élevé. M. ROBICHEZ explique qu'une création coûte toujours cher et fait remarquer que, même si la Commission lui accorde 63 000 F, le T.P.F. supportera 20 000 F de frais, qu'il prendra sur la subvention du Ministère des Affaires culturelles. De plus, il attire l'attention de la Commission sur le fait qu'il faut montrer que la Ville de Lille est capable de soutenir une création. D'ailleurs, puisque le programme du Tricentenaire comprend du classique et du régionaliste, la création d'une pièce d'un style plus contemporain ferait un bon équilibre. Il est important aussi, grâce à une création, de pouvoir porter une pierre à l'édifice de la culture mondiale ... Cette pièce demande 12 personnages, 10 rôles. M. ROBICHEZ propose de la jouer le jeudi à un tarif préférentiel, le vendredi et le samedi au tarif normal, et le lundi, jour des fêtes de Lille, gratuitement comme chaque année.

Après avoir été remercié pour son exposé, M. ROBICHEZ prend congé de la Commission et se retire.

Un large débat s'ouvre alors sur cette question qui aboutit à un vote de la Commission sur la subvention demandée par le T.P.F.

En voici les résultats :

- 6 pour la subvention : Mmes DESCAMPS-SCRIVE, LASSON, VANNEUFVILLE
MM. LEVY, ROMBAUT et ALLARD
- 2 contre la subvention : MM. ASTIE et HUET
- 4 abstentions : MM. FRISON, BOUTILLEUX, DEFAUX, MIGLOS

Motifs : . M. FRISON, en sa qualité de président de la Commission des Finances, ne veut pas influencer celle-ci.
. M. DEFAUX pense qu'une création, surtout dans le cadre des fêtes du Tricentenaire, comporte trop de risques.
. M. MIGLOS estime le montant de la subvention trop élevé.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Me LEVY passe ensuite au cortège historique et fait entrer M. ROMBEAU et son adjoint.

Compte rendu d'une visite de contrôle effectuée dans les
ateliers des Etablissements "Costumes Lucien Robert" à Paris

M. RICHOUX rend compte de la visite de contrôle effectuée la veille dans les ateliers des Etablissements "Costumes Lucien Robert" à Paris. Il remercie tous ceux qui ont participé à cette visite et ceux qui sont les auteurs de ce projet de cortège : M. l'Intendant MILOT qui est un véritable spécialiste des costumes militaires d'il y a 300 ans, ainsi que M. CHIMOT. M. le Secrétaire Général souligne la dissipation de son inquiétude ; il est maintenant rassuré quant au succès de cette manifestation. La visite de contrôle à Paris lui a permis de constater qu'il avait affaire à des gens tout à fait sérieux. Ses collaborateurs et lui-même ont pu juger sur place que le contrat était observé : on peut dire, même qu'il y a eu anticipation de la part des cocontractants. Ils ont commencé le travail avant de recevoir l'avance envisagée qui pourra aller jusqu'à 60 % de 300 000 F. De plus, tout a été étudié dans les moindres détails. Il souligne que, sans le concours de l'Intendant MILOT, la réalisation de la partie historique du cortège n'aurait pu être possible. Les robes des favorites sont une splendeur ; ce sont des chefs-d'oeuvre. M. RICHOUX termine en faisant remarquer le bien qu'il pense des personnes grâce à qui le cortège pourra être réalisé.

Après avoir remercié M. RICHOUX, Me LEVY donne la parole à M. CHIMOT qui lit le compte rendu de la journée (voir annexe 1).

Compte rendu d'activité de l'Agence "Art et Jeunesse"

M. le Président invite ensuite M. ROMBEAU à donner le compte rendu de son activité (voir annexe 2).

Cortège historique - Itinéraire

Au sujet de l'itinéraire du cortège, Me LEVY donne lecture d'une lettre de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta demandant le passage du cortège dans les rues du quartier de Wazemmes, notamment rue Léon Gambetta, place de la Nouvelle Aventure, rue Jules Guesde, rue des Postes, etc.

Ce projet aurait pour conséquence de porter le parcours de 6 915 m à 9 440 mètres.

Le Président rappelle que l'itinéraire du cortège a fait l'objet de plusieurs projets. Pour tenir compte des desiderata exprimés par M. RAILLE, président de l'Union lilloise du Commerce et de la Petite Industrie, pour les commerçants des quartiers Gambetta et Wazemmes, et par M. ROY, président de l'Union des commerçants de la rue Faidherbe, pour les commerçants de la rue des Ponts de Comines et de la rue Faidherbe, le projet n° 3, qui avait été retenu par la Commission, a été rectifié et arrêté pour une longueur de 6 915 mètres.

Il ne peut être question de faire passer le cortège

dans tous les quartiers de la Ville, M. E. ROMBEAU, chargé de la réalisation du cortège estime, pour sa part, qu'un parcours de 7 km constitue un maximum qu'il ne faut pas dépasser si l'on veut que les participants observent, tout au long du parcours, la tenue désirable pour ce spectacle de qualité.

Après une large discussion sur plans, la Commission adopte définitivement le trajet n° 3 légèrement modifié : la modification consiste à emprunter la rue Masséna à partir de la place de Strasbourg jusqu'à la rue de Solférino et à supprimer la partie de la rue Nationale comprise entre la place de Strasbourg et le Sacré-Coeur, et la partie de la rue de Solférino allant du Sacré-Coeur à la rue Masséna.

En définitive, le projet d'itinéraire d'une longueur de 6 705 m est arrêté de la façon suivante :

Départ Foire Commerciale, bd Louis XIV, bd Papin, place Simon-Vollant, rue de Paris, rue des Ponts-de-Comines, rue Faidherbe, place du Théâtre, rue Grande-Chaussée, rue des Chats-Bossus, place du Lion-d'Or, rue de la Monnaie, rue de la Collégiale, rue Négrier, rue Royale, rue Esquermoise, place du Général de Gaulle, rue Nationale, place de Strasbourg, rue Masséna, rue de Solférino, rue Léon Gambetta, place de la République (côté Palais des Beaux-Arts), bd de la Liberté, bd Louis XIV, dislocation Foire Commerciale.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Evocation historique, sonore et lumineuse à la Citadelle -

Réalisation - Financement

M. le Président donne lecture d'une lettre du Général FAYARD du 20 octobre sur le projet de spectacle que l'Armée envisage de monter à la Citadelle au cours du mois de mai prochain.

Ce spectacle serait une évocation historique, sonore et lumineuse, genre "son et lumière".

Cette évocation historique dont le scénario a été communiqué à l'Administration Municipale, dure environ 1 h 30, couvre la période allant de 1667 à 1792 et comprend 6 tableaux :

- 1er tableau : Lille devient française
- 2ème tableau : Construction de la Citadelle
- 3ème tableau : Le siège de 1708
- 4ème tableau : La paix d'Utrecht
- 5ème tableau : Le siège de 1792
- 6ème tableau : Final.

Elle met en jeu 110 figurants et des installations techniques importantes comprenant, en particulier, 6 points sonores et 148 projecteurs.

Le bilan financier du projet s'établit de la façon suivante, pour six représentations : 3 samedis et 3 dimanches.

Dépenses :

- Location et installation des moyens sonores et lumineux	54 000 F
- Achat de câbles électriques	20 000 F
- Location des costumes	30 300 F
- Achat de mâts	7 500 F
- Divers, artifices, détérioration de matériel	1 000 F
- Podium, arbustes décoration (à la charge de la Ville)	p. m.
	<u>112 800 F</u>

Recettes :

Entrées :

Evaluation sur la base de :

- place assise : 5 F	
- place debout : 3 F	<u>35 000 F</u>

Montant de la dépense 77 800 F

Compte tenu des dépenses imprévisibles
arrondi à 80 000 F
=====

Au chapitre des recettes, il n'a été tenu compte que du produit escompté des entrées ; des négociations sont actuellement en cours entre le S.I.E.C.A. (Service d'informations, d'études et de cinématographie des Armées) et la Direction de l'O.R.T.F. pour la réalisation d'un film du spectacle. Si les pourparlers aboutissaient, une aide financière de l'O.R.T.F. pourrait être envisagée.

Les câbles électriques et les mâts achetés pour la circonstance resteraient la propriété de la Ville et seraient réutilisables pour d'autres manifestations.

Me LEVY fait part à la Commission d'une information de dernière heure du Général FAYARD proposant d'organiser à la même époque et à la Citadelle une exposition VAUBAN, semblable à celle qui se tient actuellement à Paris. Cette exposition serait publique et prise en charge par l'Armée.

La Commission est unanime à penser que ce spectacle inédit et de qualité est susceptible de plaire à la population de Lille et des environs, voire même d'attirer nos voisins belges ; elle émet donc un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Festival International de chant choral (1er et 2 juin 1968)

M. DELPLANQUE rend compte des travaux de la Commission d'organisation du Festival de chant choral, présidée par Me ROHART et donne lecture du projet de programme établi lors de la dernière réunion du 7 septembre 1967 :

...

Samedi 1er juin 1968

20 h 30 - Théâtre de l'Opéra

Audition des chorales des Villes jumelées : Cologne, Esch-sur-Alzette, Liège, Rotterdam et Turin.
A l'issue de cette audition, réception dans le fumoir du Théâtre.

Dimanche 2 juin 1968

16 heures - place de la République, sur podium installé côté Palais des Beaux-Arts

- ouverture par l'Harmonie Municipale de Lille (10mn)
- audition des chorales scolaires (20 mn)
Chanson d'amour, extrait de l'opérette de Schubert
Les abeilles de Léo Delibes
Chanson de route de Planel
Le P'tit Quinquin
- Harmonie Municipale (5 mn)
- audition des chorales des Villes jumelées (60 mn)
deux choeurs au choix par chorale
- Harmonie Municipale (5 mn)
- audition des chorales masculines et mixtes de Lille et environs (20 mn)
Isis de Lulli
Le choral 179 de Bach
La Pavane de Tabourot
Le choral de Sachs, extrait des Maîtres-chanteurs de Wagner
- Finale : Ensemble des chorales mixtes et masculines et Harmonie Municipale (10 mn)
La Marche Héroïque de Saint-Saëns
Le chant d'apothéose de Gustave Charpentier.

Cé projet n'appelle aucune observation de la Commission.

x

x

x

En ce qui concerne l'impression, la publication et la vente du livre de M. le Professeur TRENARD, "Histoire de la Ville de Lille", l'éditeur n'ayant pas produit les éléments nécessaires à la rédaction du contrat, l'examen de cette question est reporté à la prochaine réunion.

Questions diverses

La Société de géographie de Lille présente, à l'occasion du Tricentenaire du rattachement de Lille à la France, une nouvelle édition revue et augmentée de la "Citadelle de Lille" par l'Intendant Militaire MILOT.

M. GOSSELET-WITZ, président de cette société, demande à l'Administration Municipale de renouveler son geste de 1959 et sollicite l'acquisition par la Ville d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

La Commission, considérant les immenses services rendus à l'Administration Municipale par l'Intendant Militaire MILOT, émet un avis favorable à l'achat de 500 exemplaires de la nouvelle brochure.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Président,

J. LEVY

Le Secrétaire de séance,

A. DELPLANQUE

COMPTE RENDU

d'une visite de contrôle chez le costumier chargé de fournir les costumes et accessoires nécessaires à la réalisation du cortège historique

OBJET : Tricentenaire du rattachement de Lille à la France

- - -

L'Administration municipale a décidé l'envoi d'une commission de contrôle chez M. BOUHENIC, propriétaire des "costumes Lucien Robert", 79 rue Ledru Rollin à Paris qui, aux termes d'un marché du 18 juillet dernier, s'est engagé à louer à la Ville les costumes, chaussures, chapeaux, perruques, armes et tous accessoires destinés à habiller et à équiper les 2 410 figurants qui composeront le cortège historique du 23 juin 1968.

Cette commission, présidée par M. RICHOUX, Secrétaire Général Adjoint, accompagné de M. CHIMOT, Directeur administratif, était composée en outre,

- de M. l'Intendant MILOT, Chef de l'Intendance Habillement de la 2ème Région Militaire,
- et de MM. ROMBEAU et MERCIER de l'Agence Artistique "Art et Jeunesse" qui doit, aux termes d'une convention du 12 septembre 1967, préparer et réaliser le cortège précité.

La commission s'est rendue chez M. BOUHENIC le 24 octobre. Elle a commencé par vérifier que les Etablissements ROBERT ont bien effectué les achats de tissus et qu'ils exécutent, ou font exécuter pour leur compte, les costumes qui doivent être loués à la Ville conformément aux dispositions du marché du 18 juillet. La vérification a porté sur les commandes et travaux qui ont fait l'objet d'une première avance de 96 043,50 F correspondant à l'acquisition, par M. BOUHENIC, de fournitures pour un montant de 56 043,50 F aux Etablissements DREYFUS, 2 rue Charles Nordier à Paris, et au versement par ce costumier d'un acompte de 40 000 F à M. BARLE, costumier, sur une commande qu'il lui a faite de 204 costumes pour un prix de 82 175 F.

S'agissant des tissus achetés aux Etablissements DREYFUS, dont la facture nous a été produite, ils sont d'ores et déjà distribués en partie chez les tailleurs qui travaillent pour M. BOUHENIC, le reste étant à la disposition de ce dernier et sera livré au fur et à mesure des besoins.

Quant à l'acompte de 40 000 F versé par les costumes ROBERT, nous avons vérifié les justifications fournies

Nous avons ensuite repris le programme que nous avons examiné -poste par poste- et nous avons donné toutes les instructions nécessaires pour que les costumes soient reproduits

...

avec le maximum d'exactitude historique :

1°) - 20 hérauts d'armes à cheval (page 1 du programme)

Les costumes qui devront être réalisés en tenant compte des couleurs des armoiries que porteront les hérauts (rouge et blanc pour Lille - jaune et noir pour la Flandre, etc.) seront à fabriquer.

2°) - Le magistrat du corps échevinal

Les costumes sont à fabriquer en prenant comme base des dessins de l'époque que M. ROMBEAU reproduira à grande échelle à partir des diapositives qui lui ont été fournies.

3°) - Le clergé (page 2 du programme)

M. BOUHENIC possède les costumes nécessaires. Seul le costume de Jean Le Vasseur est à fabriquer.

4°) - Les écoles

M. BOUHENIC possède des dessins de costumes et fera fabriquer ces derniers.

5°) - Le char de Wenceslas Loebengher (page 3 du programme)

M. BOUHENIC possède les costumes nécessaires.

6°) - Cavalier portant l'étendard des archiducs

A fabriquer.

7°) - Le tercio

M. BOUHENIC possède les costumes.

8°) - Les 30 dragons belges remplaçant les 30 cavaliers espagnols initialement prévus.

A fabriquer.

9°) - Les 30 cuirassiers belges figurant les trompettes à cheval

A fabriquer, les cuirasses étant louées par M. BOUHENIC.

10°) - Le Comte de Bruay

M. BOUHENIC possède le costume nécessaire.

11°) - Albert, Isabelle et leur suite

Costumes à fabriquer.

12°) - Julien Destrez (page 4 du programme)

M. BOUHENIC possède les costumes.

13°) - Les quatre seigneurs hauts justiciers et les hérauts correspondants

A fabriquer, étant entendu que les costumes des hérauts correspondront par leurs couleurs aux armoiries qu'ils

porteront (jaune et rouge pour Comines et Phalempin, jaune et bleu pour Cysoing, bleu et blanc pour Wavrin).

14°) - Les pages, damoiseaux et écuyers

M. BOUHENIC possède les costumes.

15°) - Les 60 arquebusiers belges qui remplaceront les lansquenets à pied initialement prévus

Costumes à fabriquer.

16°) - Les 60 cuirassiers flamands (remplaçant les lansquenets à cheval initialement prévus)

et

17°) - Les 60 piquiers espagnols

M. BOUHENIC possède les costumes.

18°) - Les mousquetaires (page 5 du programme)

La casaque de ces soldats est à fabriquer sur dessin de M. l'Intendant MILOT. Le reste du costume existe chez M. BOUHENIC.

19°) - Le régiment des Vaisseaux (page 6 du programme)

M. BOUHENIC possède les costumes qu'il devra, toutefois, agrémenter.

20°) - Les 4 serments (page 7 du programme)

M. BOUHENIC possède les costumes. Une reproduction de la gravure figurant dans l'histoire des canonniers de Lille, de Fromont et de Meunynck lui sera envoyée en vue de choisir les costumes des canonniers avec le maximum d'exactitude étant entendu que Pasquier de Baderot aura un vêtement rouge (à noter qu'il ne s'agit pas de réaliser des costumes du XVIIIème siècle comme sur la gravure mais de s'inspirer desdits costumes notamment par les couleurs).

21°) - Héraut d'armes

A fabriquer - même costume qu'au 1°) (rouge et blanc)

22°) - Musique du magistrat

M. BOUHENIC possède les costumes (bourgeois)

23°) - Compagnie de Hallebardiers

Costumes s'inspirant des tableaux de Frans Hals (la compagnie du Capitaine Reynier Reael et du Lieutenant Cornelis Michielsz Blauew - Les officiers et sous-officiers du corps des archers de St Georges - Banquet des officiers du corps des archers de St Adrien) ainsi que de la Ronde Nuit de Rembrandt.

24°) - Sergents de l'Echevinage

Même costume qu'au 2°) - M. ROMBEAU fournira le dessin à l'aide des diapositives qui lui ont été remises.

- 25°) - Les corporations (pages 8 et 9 du programme) et les chars des jardiniers des industries d'art et de la Porte de Paris
M. BOUHENIC possède les costumes.
- 26°) - Les oeuvres charitables et le clergé
Pour les religieuses, M. CHIMOT attend une documentation
Pour les orphelins, M. ROMBEAU a reçu des diapositives à l'aide desquelles il fera faire des croquis.
Pour les ménestrels, en robes de couleurs différentes, M. BOUHENIC possède les costumes.
- 27°) - Sept mousquetaires (première entrée de Louis XIV) - (page 11 du programme)
Costumes à faire fabriquer.
- 28°) - La cour
Costumes à fabriquer.
- 29°) - Vauban et Clerville - en uniformes militaires
M. BOUHENIC possède les costumes.
- 30°) - Les administrateurs français (page 12 du programme) à habiller en seigneurs
M. BOUHENIC possède les costumes.
- 31°) - Un héraut d'armes
Costume à fabriquer (rouge et blanc)
- 32°) - Carrosse du roi et personnages
Costumes à fabriquer.
- 33°) - Les gardes françaises (page 13 du programme) - (54 soldats plus 3 sous-officiers, 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant) avec un officier, porte-drapeau et le colonel de Prades.
- 34°) - Condé, d'Humières et de Bellegarde
Costumes à fabriquer.
- 35°) - Le roi
Costume à faire fabriquer.
- 36°) - Le prince de Lillebonne et Turenne (page 14 du programme)
M. BOUHENIC fabriquera les costumes.
- 37°) - Les cuirassiers du roi
M. BOUHENIC fera fabriquer les uniformes.
- 38°) - Le Régiment du roi
M. BOUHENIC possède les uniformes qu'il lui suffira

d'agrémenter.

39°) - Louvois (page 15 du programme)

M. BOUHENIC possède le costume.

40°) - Les favorites

M. BOUHENIC fera les costumes.

41°) - 40 musiciens en uniforme du régiment du roi

M. BOUHENIC possède les uniformes qu'il agrémentera et munira de galons de fonctions.

42°) - Molière - les musiciens de Lulli - les comédiens de Molière (page 16 du programme)

M. BOUHENIC possède les uniformes.

43°) - Le char des Siamois

M. BOUHENIC possède les costumes.

44°) - Eugène de Savoie (tenue sobre)

Marlborough (uniforme rouge)

M. BOUHENIC possède les costumes.

45°) - Les soldats hollandais

M. BOUHENIC fera fabriquer les uniformes.

46°) - Les fantassins anglais

Costumes gris souris à fabriquer.

47°) - Grenadiers allemands

M. BOUHENIC possède les uniformes qu'il lui suffira d'agrémenter.

48°) - Les fusiliers prussiens

Costumes à faire fabriquer.

49°) - Boufflers

M. BOUHENIC possède le costume nécessaire qu'il arrangera.

50°) - Le régiment de Touraine

M. BOUHENIC agrémentera les costumes qu'il possède.

51°) - Les soldats de marine (page 18 du programme)

Les costumes sont à fabriquer.

52°) - Le comte de Lisle

Un costume de dragon de la reine que possède M. BOUHENIC à agrémenter.

53°) - La garde suisse

M. BOUHENIC agrémentera les costumes qu'il possède déjà.

54°) - Les fifres et les tambours

Costumes de M. BOUHENIC à agrémenter et à compléter du galon de fonction.

55°) - Le Maréchal de Montesquiou

Costume de M. BOUHENIC.

56°) - Les dragons de la Reine

M. BOUHENIC possède une partie de l'uniforme; il fera fabriquer le reste.

Il convient de souligner, lors de l'examen des maquettes et des instructions concernant les uniformes militaires, le rôle prééminent de M. l'Intendant MILOT dont l'érudition en matière de costumes militaires est tout à fait exceptionnelle.

Il est à souligner également la grande compétence de M. BOUHENIC et d'un de ses collaborateurs en cette matière, ce qui laisse présager une reconstitution historique d'une grande valeur.

Après en avoir terminé avec le problème des instructions à donner à M. BOUHENIC, ce dernier nous fit présenter les premiers costumes réalisés pour le cortège. Ce sont les vêtements que porteront les seigneurs et les dames de la cour ; ils sont de l'avis unanime, d'un goût parfait et d'une fabrication remarquable par son fini et sa solidité.

L'après-midi du même jour, la commission de contrôle accompagnée de M. BOUHENIC, se rendit chez M. CASSEGRAIN, 48 faubourg du Temple, spécialiste des armes et armures, qui doit louer, à ce costumier, tous les accessoires destinés au cortège.

Le programme du cortège fut repris poste par poste et M. l'Intendant MILOT put donner les instructions les plus précises concernant l'armement, les cuirasses et les casques des groupes de soldats. Là aussi, de l'avis unanime de la commission, nous avons rencontré une compétence exceptionnelle de la part du fournisseur choisi par M. BOUHENIC, et nous avons examiné des accessoires d'une excellente qualité.

M. CASSEGRAIN fournira pour la première époque du cortège :

a) pour le tercio : les baudriers (60), les piquiers (59) et un esponenton,

b) pour les dragons belges : les épées et les baudriers,
pour les cuirassiers belges : les cuirasses, les morions,
les épées ainsi que les cartouchières et les pulvérins.

S'agissant des arquebusiers belges, l'accessoiriste fournira les morions, les baudriers, les ceinturons, les épées ainsi que les fourquines.

Les cuirassiers flamands seront de même munis de l'épée de cavalerie et les piquiers espagnols d'une épée avec baudrier par soldat, de 59 piques et d'un esparton.

2ème époque

Le groupe des mousquetaires sera armé de la rapière, les douze mousquetaires de la garde du drapeau portant le fusil sur la cuisse.

Le régiment des vaisseaux sera armé de 60 épées avec baudriers de 3 espartons, de 3 hallebardes, de 30 mousquets et de 12 piques.

Il y aura en outre 4 tambours.

Pour les serments, M. CASSEGRAIN fournira 120 épées et 4 espartons.

La compagnie de 40 hallebardiers recevra 39 hallebardes à bec de corbin, et un esparton.

3ème époque

Les sept mousquetaires auront chacun une rapière, et les douze grands officiers et gentilshommes du roi, ainsi que Vauban et ses collaborateurs, Clerville, Fresne de la Rivière, et les cadets ingénieurs de Cambrai : une épée.

Le corps des gardes françaises sera armé de 62 épées, 54 mousquets et 3 espartons.

Condé, les Maréchaux, le roi, recevront une épée.

Le corps des cuirassiers sera armé de 62 épées, chaque soldat recevant une cuirasse courte.

Le régiment du roi sera armé de 51 épées, 3 espartons, 3 hallebardes, 12 piques et 31 mousquets à rouet.

Le prince Eugène et Marlborough seront munis d'une épée.

Les soldats hollandais seront armés de 60 épées et 59 fusils.

Les fantassins anglais recevront 21 épées, 21 ceinturons, 20 gibernes.

Les grenadiers auront 21 épées avec baudriers, 1 esparton et 20 fusils, et les fusiliers prussiens : 21 épées, 20 baudriers, 20 poires à poudre et 1 esparton.

Boufflers aura une épée.

Le régiment de Touraine sera armé :

- d'un esponton, de 62 épées avec les ceinturons et 60 boîtes à poudre.

Les soldats de marine auront 62 épées, 60 fusils et un esponton.

Le comte de Lisle recevra une épée.

La garde suisse sera armée de 61 épées, 1 esponton, 3 hallebardes à bec de corbin et 54 fusils.

Enfin, les dragons de la Reine auront 38 carabines (portées dans la botte) et 40 gibernes et baudriers.

ART ET JEUNESSE

12-14 rue Faidherbe

LILLE

COMpte RENDU D'ACTIVITE

de l'Agence ART & JEUNESSE

Continuant la mission qui nous a été confiée par l'Administration Municipale dans cette seconde phase, nous nous sommes attachés à rechercher et repérer les groupes de figurants tant fantassins que cavaliers, à procéder à la distribution des divers rôles et en corollaire à établir en liaison avec les services municipaux d'architecture le projet d'aménagement du hall de rassemblement (vestiaires, stalles pour les chevaux, poste de direction, ateliers de retouche et de coiffure, poste de secours, poste de gardiennage, etc.)

FIGURATION A PIED :

En règle générale, pour obtenir une figuration intelligente et qualifiée, nous nous sommes efforcés d'affecter à chaque groupe, un rôle se rapprochant du métier ou de la fonction actuellement remplie par les figurants.

FIGURATION MILITAIRE :

Grâce à la bienveillante compréhension du Colonel de CLARENS, auquel nous tenons à rendre hommage, la figuration des groupes de fantassins sera entièrement assurée et encadrée par l'Armée.

Nous devons ajouter que l'Intendant MILOT, dont l'éloge n'est plus à faire, réglera la manière de défiler telle que celle-ci se déroulait au grand siècle. Ce qui permettra de ser-
rer au plus près la vérité historique.

De plus, l'Armée assurera aussi la "grande réserve" chargée de pourvoir, in extremis, au remplacement de tel ou tel figurant défaillant.

Enfin l'Armée apportera son concours pour la bonne coordination du déroulement du cortège, en mettant à notre disposition un réseau de transmissions échelonné sur tout le parcours.

FIGURATION CIVILE :

En ce qui concerne la figuration civile, nous nous sommes également adressés aux sociétés, écoles ou groupements,

proches du rôle qui leur a été attribué.

Citons par exemple :

- Les architectes et constructeurs confiés à l'ECOLE REGIONALE d'ARCHITECTURE
- Les métiers d'art à l'ECOLE DES BEAUX-ARTS
- Les coronniers à la Corniche FAIDHERBE
- Les tireurs d'Epée au LUC ESCRIME
- Les musiciens de Lulli au CONSERVATOIRE

etc.

Quant aux groupes des corporations, grâce aux recherches du Conservateur M. LELEU et à la bienveillante attention de M. ROGEMU, Président de la Chambre des métiers, nous serons en mesure de présenter un chatoyant défilé des métiers lillois.

Par ailleurs, M. RAILLE, Président de l'Union des Commerçants, pense pouvoir mettre à notre disposition 20 personnes représentant le groupe des marchands.

Restent les "personnes de qualité". Pour remplir ces rôles, nous avons déjà obtenu le concours de personnalités de la société lilloise.

L'intérêt soulevé, prouve que nous pourrions aisément attribuer ces rôles.

FIGURATION A CHEVAL :

C'est là que nous nous sommes heurtés aux difficultés les plus importantes.

C'est grâce à l'activité efficace de M. BEGHIN, Trésorier de la Société hippique de Lille, que nous pensons pouvoir les surmonter.

D'abord, le mois de juin étant un mois clef d'organisation de concours hippiques, M. BEGHIN nous a mis en rapport avec M. le Docteur Vétérinaire POILLON, secrétaire général de la Ligue du Nord des sports équestres, qui a bien voulu noter notre date du 23 juin, et autant que possible, la laisser inafectée dans l'établissement du calendrier des compétitions hippiques.

En partant de cette collaboration, nous avons recensé toutes les sociétés hippiques du Nord et du Pas-de-Calais. Les trois principales sont celles de Lille, l'Etrier du Croisé Laroche, et la société hippique rurale de Cysoing, groupant environ 100 chevaux.

Les autres étant nettement moins importantes, moyenne de 15 à 20 chevaux, il sera peut-être nécessaire de rechercher hors de nos deux départements le complément de chevaux nécessaire au bon ordonnancement du cortège.

Une remarque importante :

Tous les responsables hippiques sont unanimes sur la

nécessité absolue de sabler les voies utilisées par le cortège, et de couvrir les sociétés de leurs frais de transport.

Chevaux de trait :

Ceux-ci sont destinés à la traction des chars. Seule, une firme lilloise possède encore une cavalerie. C'est la Grande Brasserie. Nous aurons la collaboration de ces équipages, mais il nous faut préciser que, du fait de la nécessaire habitude des "attelées" et les moyens d'attelage, nous ne pouvons que prévoir 2 chevaux par char.

ORGANISATION DU HALL DE LA FOIRE :

Nous avons pris contact avec les services d'architecture de la Ville, pour leur faire part des nécessités du cloisonnement du hall.

Une réunion est prévue sur place, en coordination avec les services de la Foire, pour définir ces aménagements.

MUSIQUES DU CORTEGE :

Outre la "Fanfare de la Garde Républicaine", elles sont au nombre de trois, plus trois détachements réduits de fifres et tambours (mousquetaires, canonniers, trompettes des mousquetaires royaux) qui seront assurés par le Conservatoire, l'Harmonie Municipale, qui assurera le rôle de la musique du magistrat, la musique du 43ème assurant la musique du régiment du roi.

Quant au groupe de fifres et tambours de la garde suisse son rôle sera tenu par la Société de Lomme.

De plus, nous nous permettons de rappeler que nous restons en contact étroit et constant avec les services municipaux et les titulaires des marchés de la Ville relatifs au Cortège.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous détails complémentaires qu'il vous plairait de bien vouloir nous demander, et nous vous prions de croire à nos sentiments respectueux et dévoués.

(s) Edouard ROMBEAU

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 1967



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie le 16 novembre 1967 à 19 h 30, salle des adjudications, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire, pour examiner les questions posées par les illuminations de fin d'année.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX, Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT, Conseiller Municipal
M. HUET, Conseiller Municipal
M. MIGLOS, Conseiller Municipal

Etait excusé :

M. HEURTEAUX, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion :

M. DELPLANQUE, Chef du service des Fêtes.

Me LEVY ouvre la séance en transmettant à Mme LEMPEREUR, Présidente de la Commission Municipale des Fêtes, les vœux de prompt rétablissement de la Commission.

La Commission est appelée à émettre un avis sur les points suivants :

Détermination de la période des illuminations

A l'occasion des fêtes du Tricentenaire, l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie a demandé de faire coïncider la date des illuminations de fin d'année avec celle du grand concours d'étalages qui débute le 18 novembre 1967.

Il reste entendu que la période des illuminations habituelles de certaines rues de la Ville reste fixée du 2 décembre au 2 janvier 1968.

Avis favorable de la Commission.

...

Horaires et prise en charge des frais de consommation de courant électrique

Les frais de consommation de courant électrique des motifs lumineux installés par les Groupements commerciaux seront pris en charge par la Ville dans la limite des horaires fixés ci-après :

Jours ouvrables, de 16 h 45 à 22 heures.
Samedis et dimanches, de 16 h 45 à 24 heures.
Veilles et jours de Noël et de l'An, de 16 h 45 à 1 heure du matin.

Des dispositions ont été prises avec les services de l'E.D.F. pour la mise en place de compteurs minuterie permettant l'allumage et l'extinction automatique des installations aux heures fixées par la Ville.

La dépense supplémentaire correspondant à la consommation de courant électrique pendant le concours d'étalages, c'est-à-dire du 18 novembre au 2 décembre 1967, sera imputée sur les crédits affectés au Tricentenaire.

Avis favorable.

Limite de la zone d'illumination

La participation de la Ville dans les frais de consommation de courant électrique des motifs lumineux installés par les Unions commerciales est limitée, comme les années précédentes, à la zone bleue et au quartier de Fives.

Illumination de la rue de la Vieille Comédie

L'Union des Commerçants de la rue de la Vieille Comédie (zone bleue) sollicite l'autorisation d'installer, dans cette rue, des motifs lumineux dans les mêmes conditions que les autres rues du centre de la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Les responsables se mettront en rapport avec les services techniques de la Voie Publique pour la réalisation de ce projet.

Inauguration des illuminations de fin d'année

Chaque année, à l'occasion des illuminations, la Chambre de Commerce, en accord avec la Ville, organisait une réception à l'issue de laquelle les invités étaient conviés à parcourir en voiture les rues illuminées du centre de la Ville et à se rendre ensuite à l'Hôtel de Ville pour une autre réception.

En raison des difficultés croissantes rencontrées par l'Administration Municipale pour résoudre les problèmes de stationnement et de circulation des véhicules, il a été convenu avec la Chambre de Commerce de supprimer la visite inaugurale des illuminations afin d'éviter les inconvénients causés à la circulation par le passage dans le centre de la Ville des nombreuses voitures du cortège officiel.

En conséquence, les dispositions suivantes ont été prises :

Le samedi 18 novembre 1967, à l'occasion de l'inauguration des illuminations et du concours d'étalages, réception à la Chambre de Commerce suivie d'une courte visite de quelques rues du Centre par une délégation des membres du Conseil Municipal et des Unions Commerciales.

A l'issue des illuminations et pour la remise des prix aux lauréats du concours d'étalages, une réception sera organisée à l'Hôtel de Ville à laquelle seront conviés, outre les lauréats, les personnes qui auront été chargées de la préparation et de l'organisation des illuminations et du grand concours d'étalages.

La date de cette réception sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président de la Commission
des Fêtes par intérim,

J. LEVY

Le Secrétaire
de séance,

A. DELPLANQUE



COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la séance
du 6 Février 1968

Présidence : Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 Février 1968

SOMMAIRE

Préambule

- Ouverture de la séance p. 1
- Adoption du P.V. de la séance du 16.11.1967 p. 1

Affaires du Service

- Calendrier des fêtes pour 1968 p. 2 et 3
- Union des Commerçants Fivois - Fêtes de Fives
- Aide financière de la Ville p. 4

Affaires soumises à l'examen de la Commission pour avis

- Jardin Vauban - Inauguration du Monument à Edouard Lalo p. 5
- Course des garçons de café p. 6
- Achat de breloques et de médailles - Propositions p. 7 et 8

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 Février 1968

1ère partie

PREAMBULE

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 6 Février 1968 à 18 heures 30, salle du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX	"
M. DERNONCOURT	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. HEURTEAUX	Conseiller Municipal
M. HUET	"

Assistait à la séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques.
---------------	--

o

o o

Le procès-verbal de la séance du 16 Novembre 1967 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 Février 1968

Calendrier des fêtes pour 1968

Mercredi 1er Mai - Fête du Travail

Les départs de ballons libres dans différents secteurs de la Ville constituent toujours une attraction très suivie du public.

La Commission retient les emplacements ci-après : Places de la République, Madeleine Caulier, Louise de Bettignies et Edith Cavel.

La soirée dansante donnée Salle Salengro est maintenue.

En raison du succès remporté par la représentation théâtrale de la pièce de SIMONS, en Octobre dernier, M. le Maire a demandé que ce divertissement populaire soit renouvelé, de façon à satisfaire les nombreuses personnes qui n'avaient pu, faute de place, assister à ce spectacle.

La Commission estime que la Fête du Travail est tout indiquée pour donner au Théâtre Sébastopol deux représentations gratuites, en matinée et en soirée de la pièce de SIMONS.

Dimanche 2 et Lundi 3 Juin - Fêtes de Pentecôte

Malgré les importantes manifestations prévues dans le cadre des fêtes commémoratives du Tricentenaire (Kermesse de la Bière : 31 Mai, 1er, 2 et 3 Juin - Festival International de Chant Choral : 1er et 2 Juin - Championnat d'Europe de Tir à l'Arc : 2 Juin), la Commission pense qu'il est souhaitable que les jeux et réjouissances populaires (jeux de boules, de bouchons, beigneau, exhibitions de chiens de défense, etc... soient maintenus dans les quartiers habituels.

Dimanche 23 et Lundi 24 Juin - Fêtes de Lille

Les fêtes locales revêtiront un éclat tout particulier avec le cortège historique du Tricentenaire qui, si l'on en juge par le travail qu'il occasionne, constituera un événement qui marquera dans l'histoire de notre Ville.

A l'occasion des Fêtes de Lille, le Théâtre Populaire des Flandres donnera à l'Opéra, dans le cadre des "XIIèmes Nuits de Flandre", une représentation offerte gratuitement par la Ville.

Selon la tradition, des jeux et réjouissances populaires seront organisés dans les différents quartiers, sauf le Dimanche après-midi en raison du cortège historique.

Fête Nationale du 14 Juillet

Samedi 13 Juillet

A 21 heures 15, retraite aux flambeaux avec la musique du 43ème R.I.F.T.

Au Théâtre Sébastopol, en soirée, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des théâtres municipaux.

Dans la soirée également, bals populaires en certains points de la Ville.

.../...

Dimanche 14 Juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles dont le programme est fixé par l'autorité préfectorale, en accord avec la Ville.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 16 heures, Jardin Vauban, audition artistique par l'Harmonie Municipale de Lille.

A 22 heures, feu d'artifice précédé et suivi d'un grand bal.

Au sujet du feu d'artifice, Mme LEMPEREUR constate que le quartier de Fives qui représente une importante partie de la population lilloise n'a pas été retenu pour le passage du cortège historique. Il est rappelé cependant que Louis XIV a fait son entrée à Lille par la rue de Lannoy et même séjourné à la ferme qui porte son nom. C'est pourquoi la Commission suggère que le feu d'artifice soit envisagé dans ce quartier.

M. BOUTILLEUX propose le Jardin de la rue Pierre Legrand.

La Commission adopte cette suggestion. Mme LEMPEREUR consultera, pour avis, M. l'Adjoint BRIFFAUT, délégué aux espaces verts. En cas d'impossibilité et sur proposition de M. MIGLOS, la Place de la Nouvelle Aventure serait retenue.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 Février 1968

Union des Commerçants Fivois

Fêtes de Fives - Aide financière de la Ville

Par lettre du 6 Février, M. MILLEVILLE, Président de l'Union des Commerçants Fivois, remercie l'Administration Municipale pour l'appui moral, matériel et financier qu'elle apporte chaque année pour l'organisation des fêtes traditionnelles de Fives et compte sur sa bienveillance pour obtenir le même concours en 1968.

La Commission apprécie à sa juste valeur l'activité toujours croissante du Comité de Fives qui s'efforce chaque année de donner à la population un maximum de réjouissances populaires.

Le Service des Fêtes, dans la limite de ses crédits, s'efforcera d'apporter à l'Union des Commerçants Fivois l'aide de la Ville pour l'organisation des fêtes populaires de ce quartier et notamment du cortège folklorique du Dimanche de Braderie.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 février 1968

Jardin Vauban - Inauguration du Monument à Edouard Lalo

L'Administration Municipale envisage d'inaugurer, le 1er juin prochain, la stèle élevée au Jardin Vauban à la mémoire d'Edouard LALO.

A cette occasion, l'Harmonie Municipale de Lille donnera un concert public consacré à la musique du célèbre compositeur lillois. Une audition des élèves de l'Ecole Lalo compléterait ce programme.

Mme MAIRESSE, Directrice de l'école, pressentie à cet effet, avait demandé que la préparation des chœurs soit confiée à Mme LEVAT déjà désignée pour diriger les chorales scolaires du Festival de Chant Choral prévu dans le cadre du Tricentenaire.

Mme LEMPEREUR pense que l'Ecole Lalo est seule concernée et qu'il appartient à Mme MAIRESSE, dans ses attributions scolaires, de mettre, dès à présent, à l'étude, les chants qui devront être interprétés à cette occasion.

La Commission partage cet avis.

.../...

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 février 1968

Course des garçons de café

La traditionnelle course des garçons de café organisée par l'Atlético-Club des Hôtelières Lillois a lieu, chaque année, dans le centre de la Ville un lundi du mois de septembre.

Pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, l'Administration Municipale et les services de police sont amenés à prendre un certain nombre de mesures qui occasionnent nécessairement des perturbations dans la circulation.

Sur une observation du Commandant FOUGNIES, Commandant le Corps Urbain du District de Lille, relative aux difficultés rencontrées par ses agents pour faire face à la situation, M. HENAUX, Adjoint délégué à la Voie publique, propose les deux solutions suivantes :

- a) la course aurait lieu un dimanche après-midi dans le centre de la Ville,
- b) elle se ferait en semaine, hors du centre, sur des itinéraires à fixer avec les organisateurs.

M. le Maire a souhaité que la Commission des fêtes soit saisie de cette question.

La Commission estime

- a) que la tradition doit être respectée
- b) que les modifications de jour et de lieu sont incompatibles avec la nature même de la profession et le caractère de la manifestation.

Le dimanche peut être difficilement retenu car c'est le jour de plein travail des garçons de café; quant au choix d'un itinéraire hors du centre de la Ville, il irait à l'encontre du but recherché par les organisateurs.

La Commission se prononce donc pour le statu quo en souhaitant toutefois une modification de l'horaire et une réduction de l'itinéraire en fonction des impératifs de la circulation.

M. ASTIE préconise, pour sa part, d'avancer le départ de la course d'une heure, 14 heures 30 au lieu de 15 heures 30, de façon à ce qu'elle se termine à 16 heures au lieu de 17 heures.

.../...

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 6 Février 1968

Achat de breloques et de médailles - Propositions

Au cours de l'année, l'Administration Municipale distribue un certain nombre de breloques aux membres des associations sportives participant à des concours ou championnats dans notre Ville.

Ce nombre varie selon les années entre 300 et 500 breloques de modèles différents suivant les sports pratiqués.

L'Administration Municipale a été saisie de deux propositions portant sur la frappe d'un "écu d'honneur" de 27 mm.

1° Par la Société Nationale d'Arts Graphiques représentée par Mme BEDU, 48 rue de la Liberté à LOMME :

prix par 5.000	: 1,20 à 1,30 la pièce	-	Dépense 6.000 à 6.500
prix par 10.000	: 0,90 à 0,96 la pièce	-	Dépense 9.000 à 9.600

2° Par le Centre National des Graveurs et Sculpteurs agréé par la Monnaie de Paris :

Le même écu mais trempé dans un bain d'or,

prix par 10.000	: 1,60	-	Dépense 16.000 frs
petit écrin en plus	: 0,90 pièce	-	Dépense 9.000 frs

Jusqu'à présent, le Service des Fêtes a traité avec la Maison LECLERCQ et LACQUEMENT, 42 rue des Postes à LILLE, qui lui fournit à sa demande et dans des délais très courts les breloques frappées aux sports pratiqués.

Les prix actuels de cette maison pour des breloques gravées "Ville de Lille" et millésimées au verso sont les suivants :

	<u>argentées</u>	<u>dorées</u>
par 500	3,65	3,85
par 1.000	2,50	2,70
par 5.000	1,10	1,30
par 10.000	0,95	1,10 prix T.T.C.

La Commission est appelée à émettre un avis sur ces propositions. Veut-elle maintenir le statu quo, c'est-à-dire continuer l'achat des breloques à la Maison LECLERCQ et LACQUEMENT au fur et à mesure des besoins, ou souhaite-t-elle retenir l'une des propositions nouvelles qui permettent de remplacer les breloques par des médailles ?

La Commission estime que les breloques sportives frappées à la discipline du sport pratiqué doivent être maintenues en raison de leur caractère particulier et du sport à honorer.

Elle constate, d'autre part, que pour les autres sociétés ou groupements non sportifs, la Ville possède des médailles " Ville de Lille " attribuées par le Cabinet de M. le Maire et spécialement réservées à certaines personnalités.

Il apparaît souhaitable cependant que la Ville dispose d'un "écu d'honneur" gravé, spécifiquement lillois. Pour cette raison, Mme LEMPEREUR propose l'acquisition de 5.000 'écus d'honneur'!

La Commission est d'accord sur le principe mais désirerait que la commande soit passée de préférence à une maison lilloise.

MM. BOUTILLEUX et DERNONCOURT demandent que la Maison LECLERCQ et LACQUEMENT soit consultée pour savoir dans quelles conditions elle serait susceptible de fournir la médaille proposée.

La commande pourrait être portée, le cas échéant, à 10.000 unités à condition d'en connaître exactement les besoins.

Le Service des Fêtes se mettra en rapport avec ce fournisseur lillois pour obtenir les renseignements souhaités par la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire

A. DELPLANQUE



COMMISSION DES FETES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion

du 1er avril 1968

Présidence : M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint délégué aux Affaires culturelles.

COMMISSION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE

- I -

Procès-verbal de la réunion du 1er avril 1968

Ière partie

La Commission des Fêtes du Tricentenaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle de réunions, Cabinet des Adjointes, le lundi 1er avril à 18 heures, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire délégué aux Affaires culturelles.

Assistaient à la réunion :

Mme LEMPEREUR,	Adjoint au Maire
M. FRISON,	" "
Mme DESCAMPS-SCRIBE,	Conseiller municipal
Mme LASSON,	" "
M. BOUTILLEUX,	" "
M. HEURTEAUX,	" "
M. HUET,	" "
M. MIGLOS,	" "

Etaient excusés :

Mme VANNEUFVILLE,	Adjoint au Maire
M. ASTIE,	Conseiller municipal
M. DERNONCOURT,	Conseiller municipal

Etaient absents :

Me ROMBAUT,	Adjoint au Maire
M. ALLARD,	Conseiller municipal
M. DEFAUX,	" "

Assistaient également à la réunion :

M. RICHOUX,	Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
M. CHIMOT,	Directeur administratif
M. BACQUART,	Directeur administratif
M. LAVA,	Directeur administratif
M. DELPLANQUE,	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques

*

* *

COMMISSION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion du 1er avril 1968

2ème partie

A - Rapports de M. le Maire au Conseil d'Administration :

Amicale des cuisiniers du Nord de la France - Demande de subvention :

M. Jean BOUDOT, Président de l'Amicale des cuisiniers du Nord de la France, dont le siège est à Lille, n° 25, place Rihour, a sollicité une subvention de deux mille francs et le prêt gratuit du pavillon de l'ancien Hôpital Saint-Sauveur en vue d'organiser, dans le cadre du Tricentenaire du Rattachement de Lille à la France, une exposition des réalisations de ses chefs, patrons et jeunes (pièces culinaires et pâtisserie) et un "grand bal des toques blanches".

Appelée à examiner cette affaire au cours de sa réunion du 1er avril 1968, la Commission des Fêtes du Tricentenaire s'est prononcée favorablement pour le prêt gratuit de la salle.

Par contre, en raison du caractère strictement professionnel de l'organisme en cause et de la position négative adoptée par la Commission des Finances à l'égard de demandes similaires, la Commission a émis un avis défavorable à la participation pécuniaire sollicitée.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Kermesse de la bière - Désistement des organisateurs :

M. le Bâtonnier LEVY rappelle ainsi qu'il suit les phases essentielles de la mise sur pied de la kermesse populaire prévue lors de l'élaboration du calendrier des Fêtes du Tricentenaire, place Rihour, les 31 mai, 1er, 2 et 3 juin.

Au cours de sa réunion du 21 décembre 1966, la Commission municipale des Fêtes confie à la Jeune Chambre Economique le soin de l'organiser en collaboration avec la Confrérie du Houblon d'Or et le Syndicat des Brasseurs de Lille.

Les représentants de ces trois organismes se rencontrent à plusieurs reprises, et le 27 avril 1968, le Syndicat des Brasseurs, le seul à pouvoir financer l'affaire, abandonne devant un risque de déficit évalué à 70 ou 80.000 francs, consécutif, selon lui, d'une part à la conjoncture économique en nette dépression dans la consommation et d'autre part, à la période choisie peu favorable à une manifestation de ce genre.

A la suite de cette décision, il est proposé aux Brasseurs de Lille de couvrir une partie du déficit éventuel jusqu'à concurrence de 20.000 francs. Cette proposition est jugée insuffisante, mais dans le cas où la Ville se chargerait de l'organisation, les brasseurs accepteraient de fournir la bière gratuitement et de prêter installations de tirage et matériel nécessaires.

Le problème n'est pas résolu pour autant car le seul budget artistique minimum s'élève à plus de 60.000 francs, alors qu'il est impossible de prévoir le montant des recettes.

.../...

En dehors du Syndicat des Brasseurs, qui donc pourrait prendre l'affaire en main ? Certainement pas la Jeune Chambre Economique ni la Confrérie du Houblon d'Or, qui ne disposent pas de capitaux. Ce ne peut être non plus la Ville en raison du caractère nettement commercial de l'entreprise. Enfin, un appel aux brasseries étrangères, comme le préconisait la Jeune Chambre Economique, ne semble pas souhaitable.

Mme LEMPEREUR estime pour sa part que, compte-tenu de son caractère spécifiquement populaire, cette kermesse de la bière devrait se dérouler dans un quartier et non dans le centre de la ville. L'Union des Commerçants du centre de Wazemmes lui a d'ailleurs déjà proposé d'en faire une place de la Nouvelle Aventure, où le succès serait assuré, la population de ce secteur étant susceptible d'apprécier un divertissement de ce genre. A son avis, les organisateurs se contenteraient de la somme de 20.000 francs offerte aux brasseurs.

La Commission se rallie à la suggestion de Mme LEMPEREUR, lui donne mandat d'étudier avec les responsables de l'Union des Commerçants du centre de Wazemmes, les conditions de réalisation de ce projet et, d'ores et déjà, se montre favorable à l'octroi d'une subvention de 10.000 francs aux promoteurs si la manifestation se révèle digne d'intérêt.

A la demande de M. le Bâtonnier LEVY, la Commission entend M. ROY qui, après avoir confirmé l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouve la Jeune Chambre Economique d'organiser cette kermesse, donne l'assurance que son groupement appuiera l'initiative des Commerçants de Wazemmes.

Rapport transmis au Conseil d'Administration.

Cortège historique :

a) Participation de la fanfare de cavalerie à cheval de la Garde républicaine de Paris

La fanfare à cheval avait été sollicitée pour représenter un groupe dans le cortège historique du 23 juin 1968.

Le Gouvernement militaire de Paris a accepté que la fanfare de cavalerie à cheval de la Garde républicaine de Paris prête son concours à la condition que "cette formation ne soit en aucun cas fractionnée ni costumée".

Cette fanfare ne pourra donc pas figurer dans le corps du cortège mais, afin de ne pas être privé du concours de cette prestigieuse formation, M. le Bâtonnier LEVY pense que l'on pourrait l'utiliser en tête de défilé comme élément de parade.

La Commission se range à cet avis.

b) Portiques :

Les travaux et les soins apportés à la réalisation des somptueux portiques installés sur l'itinéraire du cortège, méritent que lillois et visiteurs puissent bénéficier, pendant plusieurs jours, de cette décoration exceptionnelle de la ville, d'une valeur artistique certaine.

La Commission est d'accord pour maintenir ces portiques jusqu'au 15 juillet.

c) Tribunes :

La Commission est appelée à donner son avis sur le mode d'utilisation des tribunes qui seront installées sur le parcours du cortège historique, aux

emplacements ci-après :

1°) Porte de Paris (tribune officielle)	580 places
2°) Rue Faidherbe	400 places
3°) Chambre de Commerce	400 places
4°) Place du Concert	280 places
5°) Rue Nationale	450 places
6°) Halles centrales (côté rue Masséna)	664 places
7°) Place de la République (chaussée centrale)	<u>1.022 places</u>

3.796 places

M. le Bâtonnier LEVY pense que trois solutions peuvent être envisagées :

- réserver une tribune officielle et laisser le libre accès des autres au public ;
- tribunes avec places payantes ;
- tribunes avec réservations sur invitations.

Les deux premières formules lui paraissent devoir être écartées, sauf bien entendu en ce qui concerne la tribune officielle qui, elle, doit être obligatoirement maintenue. Le procédé des places payantes pour une manifestation publique mécontentera la population en même temps qu'il risque d'engendrer une sorte de marché noir. De son côté, le libre accès des tribunes aux spectateurs ne permet aucun contrôle et provoquera de ce fait bousculades et peut-être même accidents.

La troisième formule lui paraît d'autant plus préférable qu'elle permettra de satisfaire les très nombreuses demandes des personnes qui, à divers titres, ont apporté leur concours à la réalisation du cortège.

M. HUET estime qu'il faudrait prévoir une tribune pour les personnes âgées.

Mme LEMPEREUR suggère qu'un certain nombre de places assises, même en dehors des tribunes, soient réservées aux pensionnaires valides des établissements hospitaliers et le plus près possible de ceux-ci.

En accord avec son président, la Commission s'en remet à l'Administration municipale pour prendre la décision qui s'impose sur l'ensemble du problème ainsi soulevé.

d) Propositions de réalisation de films :

Plusieurs firmes spécialisées ont proposé de réaliser pour la Ville un film en couleurs sur le cortège historique moyennant une participation financière plus ou moins élevée suivant la durée de la prise de vues.

Après avoir examiné ces propositions qu'elle trouve trop onéreuses, la Commission est d'avis de les rejeter et de charger M. LECONTE, Archiviste municipal, qui dispose du matériel nécessaire, d'effectuer ce travail.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

*

* *

.../...

B - Rapports de M. le Maire au Conseil municipal :

Association des concerts J.S. BACH du Nord - Subvention :

Par délibération du 27 juin 1967, le Conseil municipal a décidé d'allouer une indemnité de 9.000 francs à l'Association des concerts J.S. BACH pour sa participation à une soirée artistique qui doit avoir lieu au Théâtre Sébastopol le 18 avril prochain.

Or, l'expérience a démontré que le public lillois n'apprécie pas particulièrement ce genre de concert.

M. le Bâtonnier LEVY a donc estimé que la Ville ne pouvait, une fois encore, supporter les frais d'organisation d'un spectacle coûteux, qui ne seront vraisemblablement pas couverts par le produit des entrées.

M. GRUNEISSEN, Directeur de l'Association, en a été informé. Par lettre du 27 mars 1968, il a accepté la proposition qui lui était faite d'organiser cette soirée à ses risques et périls. En contre-partie, la Ville lui accorderait une subvention de cinq mille francs, la gratuité du théâtre et l'apport de la publicité donnée aux fêtes du Tricentenaire.

La Commission adopte ces nouvelles conditions.

Rapport transmis au Secrétariat général en vue d'être soumis au Conseil municipal.

Cercle amical des P.T.T. de Lille - Exposition de peintures - Demande de subvention :

Le Cercle amical des P.T.T. de Lille sollicite un subside de la Ville pour l'organisation d'une exposition de peintures groupant des oeuvres d'artistes P.T.T. français et belges, qui se tient au pavillon de l'ancien Hôpital Saint-Sauveur, du 23 mars au 6 avril 1968.

A l'occasion du Tricentenaire, l'exposition est complétée par un bureau de poste temporaire doté d'un timbre à date spécial représentant la Porte de Paris.

Avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 500 francs.

Rapport transmis au Secrétariat général pour être soumis au Conseil municipal.

Société d'Horticulture du Nord de la France - Concours de fleurissement de la ville - Demande de subvention :

A l'occasion des fêtes du Tricentenaire, un comité a été constitué pour organiser un vaste concours de fleurissement de la ville, de juin à septembre 1968 et particulièrement sur le parcours qu'empruntera le cortège historique du 23 juin.

La Société d'Horticulture du Nord de la France a été chargée de coordonner les efforts de plusieurs groupements qui s'intéressent à l'embellissement de notre Cité, ce sont :

- La Jeune Chambre Economique,
- Le Syndicat d'Initiatives "Les Amis de Lille",
- le Comité féminin pour la beauté et la propreté de la ville.

.../...

Cette manifestation florale fera l'objet d'un grand concours doté de nombreux prix et pour lesquels la Société d'Horticulture sollicite l'aide financière de la Ville.

Pour favoriser cette heureuse initiative dont le but est de rendre la capitale des Flandres plus agréable et plus accueillante, la Commission propose d'allouer une subvention de 2.500 francs.

Dossier transmis au Secrétariat général pour être soumis au Conseil municipal.

Association "Renaissance du Lille-Ancien" - Concours d'étalages du 18 novembre au 3 décembre 1967 - Demande de subvention complémentaire :

Par délibération n° 67/83 du 27 juin 1967, approuvée le 15 novembre 1967, il a été décidé d'allouer une somme de 5.000 francs à l'Association "Renaissance du Lille-Ancien" pour l'acquisition des prix destinés aux lauréats des concours d'étalages qui se sont déroulés du 18 novembre au 3 décembre 1967.

Parmi ces prix figurait notamment une croisière sur le paquebot France pour deux personnes.

Or, par suite d'une omission, les bénéficiaires ont dû effectuer à leurs frais, à l'aller le voyage en chemin de fer Lille-Le Havre, et au retour le trajet Cannes-Lille, soit une dépense de 350 francs.

Afin de lui permettre de rembourser ces frais, l'Association "Renaissance du Lille-Ancien" sollicite un complément de subvention d'égale importance.

Avis favorable.

Dossier transmis au Secrétariat général pour être soumis au Conseil municipal.

Prix exceptionnel de thèse du Tricentenaire - Création - Conditions d'attribution :

Chaque année, le Conseil de l'Université attribue un prix de thèse du Conseil Général du Nord à la meilleure thèse qui traite des activités propres au département ; un crédit de 2.500 francs est voté à cet effet par l'Assemblée départementale et mis à la disposition de l'Université.

En raison du nombre important et de la valeur des candidatures déposées cette année qui, toutes ne traitent pas de l'objet imposé par le Conseil général, M. le Recteur a demandé à M. le Maire d'envisager la création d'un prix exceptionnel de thèse à l'occasion du Tricentenaire du Rattachement de Lille à la France.

Après un large échange de vues, la Commission émet un avis favorable à la création de ce prix exceptionnel, propose d'en fixer le montant à 2.000 F. et de l'attribuer à l'auteur de la thèse reconnue la meilleure par le Conseil de l'Université, à la condition toutefois que le sujet de cette thèse présente des rapports avec le rattachement de Lille à la France.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

*

* *

.../...

COMMISSION DES FETES DU TRICENTENAIRE

Procès-verbal de la réunion du 1er avril 1968

3ème partie

A - Affaire transmise pour attribution à une autre Commission :

Achat du livre de M. le Professeur TRENARD "Histoire de la Ville de Lille" :

Dans le cadre des fêtes du Tricentenaire, l'Administration municipale, afin de permettre l'impression et la publication de l'ouvrage "Histoire de la Ville de Lille" par le Professeur TRENARD et ses collègues de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Lille, avait envisagé de passer un contrat avec la librairie GIARD, n° 2, rue Royale à Lille, et de verser à cet éditeur, sous forme de prêt remboursable, une somme de 50.000 francs suivant certaines conditions.

M. le Préfet du Nord, consulté sur le projet de contrat, a fait savoir que l'opération consistant en un prêt attribué par la Ville à un particulier, est contraire aux dispositions réglementaires interdisant aux collectivités locales de consentir des prêts à des personnes privées.

Dans ces conditions et par analogie avec ce qui a été fait pour les ouvrages de MM. PIERRARD, Michel MARCQ, LOTIN et MILOT, la formule la plus rationnelle pour la Ville consisterait à acquérir un certain nombre d'exemplaires du livre de M. le Professeur TRENARD.

M. le Bâtonnier LEVY précise toutefois que la présentation du livre, prévue pour le samedi 25 mai 1968 à l'Hospice Comtesse, doit être ajournée. En effet, M. le Professeur TRENARD a fait savoir que le premier tome de cet ouvrage ne paraîtra pas avant la fin de l'année.

Il ne sera donc plus possible, à cette époque, d'imputer des dépenses sur les crédits destinés à la commémoration du Tricentenaire.

En conséquence, la Commission propose que cette question soit soumise en temps opportun à la Commission des Affaires culturelles, qui déterminera le nombre de volumes à acquérir et les moyens de financement de la dépense.

Dossier transmis à la Commission des Affaires culturelles.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

J. LEVY

A. DELPLANQUE



COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la séance
du 17 Juin 1968

Présidence : Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 17 Juin 1968

SOMMAIRE

1ère Partie

Préambule

- Ouverture de la séance page 1
- Adoption du P. V. de la séance du 6. 2. 1968 page 1

2ème Partie

- A - Affaire soumise au Conseil d'Administration page 2
- B - Affaire soumise au Conseil Municipal page 3

3ème Partie

- Affaire soumise à l'examen de la Commission pour avis pages 4 et 5
- Affaire du Service :
- Information de la Commission sur une affaire de son ressort page 6

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 17 Juin 1968

Ière partie

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 17 Juin 1968 à 18 heures 30, Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. BOUTILLEUX	Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT	"
M. HEURTEAUX	"
M. HUET	"

Assistait à la séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques
---------------	---

*

* *

Le procès-verbal de la séance du 6 Février 1968 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 17 Juin 1968

Deuxième partie

A - Rapport de M. le Maire au Conseil d'Administration

Achat de médailles - Propositions

Au cours de sa réunion du 6 Février 1968, la Commission Municipale des Fêtes a émis un accord de principe sur l'acquisition éventuelle par la Ville d'un certain nombre de breloques genre "écus d'honneur" qui pourraient, le cas échéant, être remises en souvenir à l'occasion de réceptions ou manifestations diverses organisées par l'Administration Municipale.

Après avoir examiné plusieurs propositions, la Commission a retenu le projet présenté par les Etablissements LECLERCQ et LACQUEMANT, 42 rue des Postes à Lille, fournisseurs habituels de la Ville.

Il s'agit d'une médaille de 27 mm de bonne présentation, en métal vieil argent avec contre-anneau, représentant la Porte de Paris et au revers les armes de Lille, pour le prix unitaire de 1,88 frs T.T.C. livrée avec étui en suédine rouge et inscription "Offert par la Ville de Lille" par 2.000 pièces (quantité minimum).

La Commission estime que cet objet de qualité représentera un petit souvenir marquant le geste de sympathie venant de la Ville de Lille et pouvant être remis, en diverses circonstances, plus libéralement que la Médaille de la Ville.

Rapport transmis au Conseil d'Administration.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 17 Juin 1968

Deuxième partie

B - Rapport de M. le Maire au Conseil Municipal

Union des Commerçants du Centre de Wazemmes - Kermesse de la Bière - Demande de subvention

Le programme des manifestations et festivités du Tricentenaire prévoyait une kermesse de la Bière, place Rihour, les 31 Mai, 1er, 2 et 3 Juin 1968.

La Jeune Chambre Economique de Lille qui devait se charger de l'organisation a fait connaître à l'Administration Municipale qu'elle se trouvait dans l'obligation d'abandonner son projet, la Ville ne pouvant s'engager à couvrir un éventuel déficit de l'ordre de 70 à 80.000 Frs.

Au cours de sa réunion du 25 Avril 1968, le Conseil d'Administration a décidé de supprimer cette manifestation du calendrier des fêtes du Tricentenaire; il a retenu la proposition présentée par l'Union des Commerçants du Centre de Wazemmes d'organiser une Fête de la Bière, Place de la Nouvelle Aventure, durant 3 jours, à l'occasion de la braderie.

L'Union des Commerçants du Centre de Wazemmes a fait parvenir le projet de programme suivant :

Samedi 31 Août à 21 heures - Ouverture de la Kermesse, sans interruption jusqu'au Mardi 3 Septembre à une heure du matin. Pendant toute cette durée :

Orchestre Bavarrois	10.000,00
Samedi 31 Août, Jacques DUTRONC en attraction	11.000,00
Dimanche 1er Septembre, Nana MOUSKOURY " "	12.000,00
Dimanche 1er Septembre, Pierre PERRET " "	9.000,00
Lundi 2 Septembre, Enrico MACIAS " "	12.000,00
Animateur de la Kermesse, Guske LANCIER	3.000,00
Location chapiteau	6.000,00
Publicité	12.000,00
	<hr/>
Coût total :	75.000,00 Frs.
	<hr/> <hr/>

Afin de réaliser son projet, elle sollicite de la Ville une subvention de 20.000 Frs.

La Commission estime qu'il convient d'encourager au maximum les comités de quartier et souhaite vivement qu'une telle fête populaire puisse se dérouler dans le secteur de Wazemmes. Considérant la qualité du programme, elle propose d'allouer la subvention demandée.

Rapport transmis au Secrétariat Général en vue d'être soumis au Conseil Municipal.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 17 Juin 1968

Troisième partie

Semaine franco-britannique du 14 au 20 Octobre 1968

Programme des manifestations sportives - Demande de subvention

Au cours de sa réunion du 13 Juin 1968, la Commission des Sports et de l'Education Physique a examiné le programme des manifestations sportives qui se dérouleront à Lille à l'occasion de la semaine franco-britannique organisée par la Chambre de Commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing.

La semaine franco-britannique donnera l'occasion de rendre officiel le jumelage de notre Ville avec celle de LEEDS.

M. SERGEANT, Président de l'Union des Ligues et Associations Sportives du Nord de la France, a été chargé d'organiser un programme de rencontres sportives internationales dans lesquelles les équipes de LEEDS seraient opposées à différentes formations régionales. En voici le détail :

Mercredi 16 Octobre 1968 : Match international de football entre l'équipe de LEEDS (2ème du Championnat d'Angleterre) et une sélection des Flandres comprenant des éléments de LILLE, VALENCIENNES et LENS.

Jeudi 17 Octobre 1968 : Match international de hockey disputé entre l'équipe de LEEDS et une sélection des trois clubs lillois (L.H.C. - L.U.C. - I.R.I.S.).

Samedi 19 Octobre 1968 : Gala international de boxe entre une sélection du Yorkshire et des Flandres.

Dimanche 20 Octobre 1968 : Match international de rugby qui opposera une bonne équipe de LEEDS et une sélection des Flandres.

Pour ce qui concerne la rencontre de football et le gala de boxe, les frais d'organisation seront supportés par les organisateurs; s'agissant des matchs de hockey et de rugby, M. SERGEANT demande la disposition gratuite des stades Jooris et Grimonprez, et sollicite une aide financière de la Ville en cas de déficit.

La Commission des Sports et de l'Education Physique est favorable pour les terrains, mais estime que s'il y a participation financière, celle-ci devrait être prélevée sur les crédits du jumelage.

La Commission Municipale des Fêtes ne peut dès à présent se prononcer sur cette question sans connaître le coût réel de ces rencontres sportives. La demande pourra faire l'objet d'un nouvel examen; toutefois, la Commission s'inquiète de voir empiéter sur le crédit "jumelage" qui n'est que de 2 millions d'A.F.

Extrait du Procès-verbal transmis au Service des Sports.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 17 Juin 1968

Troisième partie

Fête Nationale du 14 Juillet - Feu d'artifice

La Commission avait envisagé de proposer comme emplacement pour le feu d'artifice du 14 Juillet le jardin de la rue Pierre Legrand.

Soumise au Service des Espaces Verts, cette suggestion a fait l'objet d'un avis défavorable motivé par des craintes de détérioration de ce jardin.

Dans ces conditions, la Commission propose un autre lieu : la place de la Nouvelle Aventure.



COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la séance
du 9 Octobre 1968

Présidence : Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

SOMMAIRE

1ère partie

Préambule

- Ouverture de la séance p. I
- Adoption du P.V. de la séance du 17-6-1968 p. I

2ème partie

Affaires soumises au Conseil d'Administration p. 2 et 3

3ème partie

Affaires soumises à l'examen de la Commission pour avis p. 4, 5 et 6
Affaires du service p. 7 et 8

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Séance du 9 octobre 1968

1ère partie

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 9 octobre 1968 à 18 heures 30, Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX	"
M. DERNONCOURT	"
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. HEURTEAUX	Conseiller Municipal

Assistait à la séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques
---------------	---

o

o

o

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 1968 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 octobre 1968

2ème partie

Rapport de M. le Maire au Conseil d'Administration

Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta - Demande de subvention - Prise en charge des frais d'illuminations de fin d'année - Prêt de matériel du Tricentenaire.

M. GORISSEN, Président de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta, a fait parvenir à l'Administration Municipale deux demandes tendant à obtenir :

- 1°) Une subvention de 20.000 frs pour frais d'organisation d'un cortège folklorique qui se déroulerait rue Léon Gambetta, à l'occasion de la mi-carême 1969.
- 2°) La prise en charge par la Ville des frais d'illuminations de fin d'année (Location des motifs et consommation de courant électrique) des rues de la Ville et tout au moins de la rue Léon Gambetta.
- 3°) La mise à la disposition de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta des ouvrages réalisés pour le cortège du Tricentenaire (Décorations, portiques, chars, etc ...)

Fidèle à la règle établie, la Commission Municipale des Fêtes s'est montrée défavorable à l'octroi d'une subvention à un comité qui ne concerne qu'une rue de la Ville. Il est à craindre, en effet, que d'autres unions commerciales puissent demander, en raison du précédent créé, une aide semblable, ce qui entraînerait l'Administration Municipale à des dépenses très importantes et incontrôlables.

Par contre, l'avis de la Commission serait tout autre, si une telle demande émanait d'un comité de quartier qui se chargerait d'organiser des manifestations populaires dans un secteur, comme celles qui se déroulent à Fives, par exemple.

En ce qui concerne les illuminations de fin d'année, la Commission s'en tient aux dispositions arrêtées par l'Administration Municipale, à savoir que seuls les frais de consommation de courant électrique sont payés par la Ville, l'installation des motifs restant à la charge des unions commerciales.

Quant au matériel réalisé pour le cortège historique, l'Administration Municipale tient à s'en réserver la primauté dans le cas où ce dernier serait reporté au printemps prochain.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

2ème partie

Rapport de M. le Maire au Conseil d'Administration

Union des Commerçants de Saint-Maurice - Demande de subvention

M. JOUAN, Président de l'Union des Commerçants de Saint-Maurice, dont le siège est à Lille, 12 rue Rabelais, sollicite une subvention de la Ville en vue de réaliser, en 1969, un programme de manifestations diverses comprenant :

Juin 1969 - Lundi des Fêtes de Lille
Animation populaire et distribution de cadeaux-surprises

Mai 1969 - Semaine commerciale
Deux dimanches de fêtes populaires
Une soirée récréative avec distribution de colis aux habitants du quartier

Décembre 1969 - Illuminations de fin d'année

En 1969 - Projet de réalisation de jeux ou rallyes, genre jeux inter-quartiers, en collaboration avec les autres secteurs de Lille.

M. BOUTILLEUX demande un supplément d'information concernant la composition du comité et le rayon d'action de l'Union des Commerçants de Saint-Maurice, car d'après les renseignements qu'il a obtenus il semblerait que seule la rue Rabelais soit concernée. Il indique que pour la semaine franco-britannique, d'autres rues de ce quartier et notamment les cafetiers n'ont, paraît-il, pas été consultés pour participer à ces manifestations.

M. Mme LEMPEREUR informe qu'en 1953 l'Administration Municipale avait divisé la Ville en sept secteurs, dont deux " extra-muros" comprenant Fives-Centre-Mont-de-Terre et Saint-Maurice-Buisson. Jusqu'en 1967, ces deux comités ont fait cause commune pour organiser ensemble les manifestations et réjouissances populaires du quartier de Fives. Depuis cette année, l'Union des Commerçants de Saint-Maurice a repris son autonomie et entend organiser seule un programme de manifestations pour Saint-Maurice.

Mme LEMPEREUR constate, avec la Commission, que cette décision a pour conséquence de diviser les efforts, alors qu'il serait souhaitable d'unir les bonnes volontés afin d'établir un programme commun pour l'ensemble du Secteur Fivois.

Quoiqu'il en soit, la Commission ne peut se prononcer valablement sur cette demande sans connaître exactement la composition du comité et son rayon d'action.

Dès que ces renseignements seront fournis, la Commission procédera à un nouvel examen de la demande.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

3ème partie

Union des Commerçants Fivois - Demande de relèvement de la subvention de fonctionnement.

Par lettre du 18 Septembre 1968, M. Paul MILLEVILLE, Président de l'Union des Commerçants Fivois, dont le siège est à Lille, 3 rue de Bouvines, sollicite le relèvement de la subvention annuelle, dont le montant a été fixé à 150.000 anciens francs par délibération du Conseil Municipal du 22 Avril 1953.

Mme LEMPEREUR rappelle que cette délibération avait été prise en 1953 en vue de favoriser la reprise des festivités dans les différents quartiers de la Ville.

A l'heure actuelle, bon nombre d'entre eux ont cessé toute activité, seule l'Union des Commerçants Fivois, qui organise chaque année un cortège folklorique et de nombreuses fêtes dans le populaire quartier de Fives, bénéficie encore de cette subvention annuelle.

La Commission, connaissant l'activité toujours croissante de ce comité actif, émet un avis favorable pour le rajustement du montant de cette subvention, en fonction de l'indice d'augmentation des prix intervenue depuis 1953.

Dossier transmis à la 3ème Direction, en vue de son examen par la Commission des Finances.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

3ème partie

Kermesses de quartiers - Réinstallation de la kermesse Saint-Sauveur

Depuis plusieurs années, la kermesse dite de Saint-Sauveur a été supprimée par suite des très importants travaux de rénovation entrepris dans ce quartier.

M. DERNONCOURT, Conseiller municipal et membre de la Commission municipale des Fêtes, se faisant l'écho de certaines doléances des habitants de Saint-Sauveur, demande la réinstallation de cette kermesse et, si possible, son installation sur le terre-plein de l'Avenue Eugène Varlin qui, selon lui, ne gênerait en rien la circulation.

Mme LEMPEREUR n'est pas hostile au projet mais déclare qu'étant données les immenses difficultés rencontrées par la Ville pour résoudre le problème de la circulation et du stationnement, il apparaît nécessaire de connaître l'avis de la Commission de la Voie publique.

La demande sera donc transmise, avec avis favorable, aux Services techniques, pour être examinée par la Commission compétente.

Dossier transmis aux Services techniques.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

3ème partie

Royal-Club

M. Bernard GABRIEL, Président du "Royal-Club", dont le siège est à LILLE, 113 rue Royale, sollicite l'appui moral et matériel de la Ville pour l'organisation de manifestations de caractère culturel, sportif et folklorique, susceptibles d'intéresser un grand nombre de jeunes.

M. BOUTILLEUX croit savoir que cet institut, qui se dit "sans but lucratif", donne des séances de culture physique payantes.

La Commission décide que cette demande doit être transmise à la Commission des Sports, pour examen et suite à donner.

Dossier transmis à la 4ème Direction

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

3ème partie

Boule ferrée de la Place Casquette - Grand Prix de la Ville de Lille - Demande de subvention.

La "Boule ferrée de la Place Casquette" sollicite une subvention de la Ville avec attribution de coupes et de breloques pour l'organisation d'un grand concours international de boules ferrées qui serait dénommé "Premier Grand Prix de la Ville de Lille".

Ce concours de propagande mettrait en compétition 64 quadrettes et aurait lieu, en 1969, Stade Roger Salengro. Il comprendrait deux parties avec attribution de prix.

Le projet de budget s'établit de la façon suivante :

<u>Recettes :</u>	<u>Dépenses :</u>
1er concours 27,00 x 64 = 1.728,00 frs	3.880,00 frs
2ème " 15,00 x 32 = 480,00 frs	1.020,00 frs
<hr/>	<hr/>
2.208,00 frs	4.900,00 frs
Déficit prévisionnel : 2.692,00 frs.	

Chaque année, dans le cadre des fêtes locales, cette association bénéficie de l'aide financière de la Ville pour l'organisation de compétitions de quartiers.

En raison de l'importance de ce concours et de la participation de nombreuses équipes étrangères, la Commission émet un avis favorable pour participer aux frais d'organisation, à concurrence d'une somme de 2.500 frs. Cette dépense sera prélevée sur les crédits du Service des Fêtes.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 9 Octobre 1968

3ème partie

Questions diverses :

Au cours de la séance de la Commission Municipale des Fêtes du 18 avril 1967, M. HUET avait donné connaissance d'une lettre de M. DOYENNETTE, l'informant que la transformation apportée aux trottoirs de la rue des Ponts-de-Comines ne permettait plus la réimplantation de gaines pour mâts de décoration et que, de ce fait, la décoration de cette rue ne pourrait plus être assurée.

M. HUET, craignant que d'autres rues ne subissent le même sort, avait demandé que le problème soit posé au service compétent pour trouver un autre moyen permettant la décoration des rues modifiées.

M. HUET s'étonne que sa proposition soit restée sans suite.

Un extrait du procès-verbal sera adressé au Service d'Architecture.

o o

o

A propos des fêtes de fin d'année et notamment de la distribution du colis aux personnes âgées, Mme VANNEUFVILLE souhaite que des dispositions soient prises afin que cette manifestation revête un caractère plus accueillant et plus intime.

La Commission se range à cet avis.

o o

o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 15.

La Présidente de la Commission,

Le secrétaire,

Rachel LEMPEREUR.

A. DELPLANQUE.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 27 février 1969



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 27 février 1969 à 18 heures 15, Cabinet des Adjoint, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

- | | |
|---------------|----------------------|
| M. ASTIE | Conseiller Municipal |
| M. BOUTILLEUX | " |
| M. HEURTEAUX | " |
| M. HUET | " |
| M. MIGLOS | " |

Etaient excusés :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| M. le Bâtonnier LEVY | Adjoint au Maire |
| Mme VANNEUFVILLE | " |
| M. DERNONCOURT | Conseiller Municipal |

Assistaient à la séance :

- | | |
|----------------|---|
| M. RICHOUX | Secrétaire Général de la Mairie |
| Mlle INGLEBERT | Secrétaire Général Adjoint de la Mairie |
| M. DELPLANQUE | Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques |

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 1968 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Séance du 27 Février 1969

Calendrier des Fêtes pour 1969

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme LEMPEREUR rappelle qu'au cours de sa séance du 7 novembre 1968 le Conseil municipal a décidé de reporter au 29 Juin 1969 le cortège historique du Tricentenaire du Rattachement de Lille à la France. Il a été convenu également qu'en raison des dépenses engagées pour cette manifestation, aucune autre fête importante ne serait prévue au calendrier des fêtes de la Ville.

Mme LEMPEREUR signale, d'autre part, que pour des raisons budgétaires, les crédits accordés aux services municipaux en 1969 ont été réduits et que notamment ceux du Service des Fêtes passent de 402.000 F. en 1968 à 300.000 F. en 1969, soit une réduction d'environ 25 %.

Le calendrier des fêtes pour 1969 doit donc être examiné compte tenu de ces considérations.

Jeudi 1er Mai - Fête du Travail

Habituellement, le programme de la Fête du Travail prévoit le départ de quatre ballons libres dans différents quartiers désignés chaque année par la Commission des Fêtes.

Tenant compte des restrictions budgétaires, Mme LEMPEREUR propose d'en réduire le nombre.

Après avoir envisagé plusieurs solutions et pour ne pas avantager un quartier plutôt qu'un autre, Mme LEMPEREUR suggère de ne retenir, cette année seulement, qu'un lâcher de ballon; celui de la Place de la République où a lieu traditionnellement le départ du sphérique "Ville de Lille".

La Commission unanime se rallie à cette proposition et souhaite que toute la publicité désirable soit faite pour attirer à cet endroit de nombreux spectateurs.

La soirée dansante organisée Salle Roger Salengro est maintenue. Toutefois, afin de réduire les dépenses, le Service des Fêtes est chargé de consulter plusieurs orchestres lillois pour connaître les meilleures conditions de participation d'une formation de qualité ne comprenant pas plus de huit musiciens.

Dimanche 25 et Lundi 26 Mai - Fêtes de Pentecôte

Nombreux sont maintenant les lillois qui profitent de ces deux jours de fête pour quitter leur Ville; ceux qui restent ne doivent cependant pas être oubliés. Il apparaît donc souhaitable que les jeux et réjouissances populaires (jeux de boules, de bouchons, beigneau, exhibitions de chiens de défense, tournoi de football, distraction des anciens dans les établissements hospitaliers, etc...) habituellement organisés à l'occasion des fêtes de Pentecôte soient maintenus dans les quartiers.

Dimanche 15 et Lundi 16 Juin - Fêtes de Lille

En raison du cortège historique du 29 Juin, les fêtes locales ne revêtiront pas un caractère particulier. Néanmoins, des jeux et autres amusements traditionnels seront organisés dans les différents secteurs de la Ville.

Comme les années précédentes, le Service des Fêtes mettra au point un programme comprenant jeux de boule, de beigneau, de fléchettes, tournoi de football, gala de boxe, exhibitions de chiens de défense, colombophilie, distraction des anciens dans les établissements hospitaliers, etc...

.../...

T.P.F. - "Nuits de Flandre"

Mme LEMPEREUR donne connaissance à la Commission de la lettre du 30 Janvier 1969 de M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres, qui, en raison de la suppression des représentations du "Cocu Magnifique" de CROMMELYNCK, initialement prévues dans le cadre des fêtes du Tricentenaire, demande que ces représentations puissent être inscrites au programme des "Nuits de Flandre 1969", lors des fêtes de Lille. Il sollicite pour la réalisation de ce projet une subvention de la Ville de 64.000 F.

Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie, informe les commissaires que M. le Maire a répondu à une lettre de M. ROBICHEZ, concernant le même objet, pour lui faire connaître que l'Administration Municipale avait décidé 1°) de retirer du programme des manifestations du Tricentenaire la représentation du "Cocu Magnifique", 2°) de ne prévoir cette année aucune dépense pour les fêtes en dehors de ce qui est prévu pour le cortège historique du 29 Juin 1969.

La Commission des Fêtes prend acte de cette information et considère qu'il faut s'en tenir à la décision de l'Administration Municipale.

Fête Nationale du 14 Juillet

Dimanche 13 Juillet

Les manifestations traditionnelles sont maintenues, savoir :

- à 21 heures 15, retraite aux flambeaux avec la Musique du 43ème R.I.F.T.;
- au Théâtre Sébastopol, en soirée, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres municipaux.

En ce qui concerne les bals populaires organisés dans la soirée du 13 Juillet, Mme LEMPEREUR donne lecture des dix neuf emplacements qui avaient été retenus l'an dernier.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Commission estime qu'il est nécessaire de diminuer le nombre de ces bals, d'autant plus que certains d'entre eux n'ont pas obtenu le succès escompté.

M. BOUTILLEUX demande de changer les emplacements des deux bals de Fives, afin de donner satisfaction aux différents quartiers de ce secteur extra-muros.

D'autre part, M. MIGLOS en accord avec M. HEURTEAUX, exprime le désir de maintenir en 1969 le bal de la Place du Concert prévu en remplacement de celui de la rue de la Halle estimé dangereux pour le public en raison de la circulation à cet endroit.

Comme les années précédentes, le Service des Fêtes s'efforcera de déterminer et d'établir la liste des emplacements où se dérouleront les bals populaires, en tenant compte des demandes présentées par les particuliers et des observations formulées par la Commission.

Lundi 14 Juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles : programme fixé par l'Autorité Préfectorale en accord avec la Ville.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 16 heures, Jardin Vauban, audition artistique par l'Harmonie Municipale.

A 22 heures, Place de la République, feu d'artifice précédé et suivi d'un grand bal. En ce qui concerne la formation et le choix de l'orchestre, des dispositions analogues à celles de la soirée dansante du 1er Mai devront être prises.

Dimanche 7 septembre

Cortège folklorique de Fives

Par lettre du 11 Février 1969, M. MILLEVILLE, Président de l'Union des Commerçants Fivois, remercie l'Administration Municipale pour l'appui moral, matériel et financier qu'elle apporte chaque année au Comité des fêtes de Fives pour l'organisation des fêtes traditionnelles de Fives, et en particulier du cortège folklorique du Dimanche de la Braderie, et compte sur sa bienveillance pour obtenir le même concours en 1969.

La question est posée à la Commission de savoir si, malgré les mesures d'austérité imposées en matière financière et en dépit de l'organisation du cortège historique du 29 Juin 1969, il convient de maintenir l'aide apportée par la Ville pour le cortège folklorique de Fives.

La Commission estime que le quartier de Fives comptant près de 50.000 habitants, et situé à la périphérie de la ville ne bénéficie pas, en raison de son éloignement, des nombreuses manifestations organisées dans le centre.

Pour ces raisons, la Commission, à l'unanimité, se prononce pour le maintien du cortège folklorique de Fives, qui obtient chaque année un très gros succès d'affluence dans ce peuplé quartier.

Mme LEMPEREUR rappelle que la participation financière de la Ville est prélevée sur les crédits du Service des Fêtes. Malgré la réduction de ses crédits, le service s'efforcera comme les années précédentes d'apporter au Comité des fêtes de l'Union des Commerçants Fivois l'aide nécessaire à l'organisation de son cortège.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 27 Février 1969

Société Colombophile "La Concorde"

Reconduction de la subvention annuelle

Comme les années précédentes, la Société Colombophile "La Concorde" organise, à l'occasion des fêtes communales, un concours au delà de Paris ouvert aux colombophiles lillois et sollicite le renouvellement de l'aide financière de la Ville.

La Commission propose d'attribuer à la Société "La Concorde", la seule organisant un concours de ce genre, une subvention de 500 frs qui sera répartie entre les amateurs en tant que "Prix de la Ville de Lille".

La dépense sera imputée sur le crédit du service des Fêtes.

Rapport transmis au Secrétariat Général, en vue d'être soumis au Conseil Municipal.

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Séance du 27 Février 1969

Décoration des rues

Au cours des séances de la Commission Municipale des Fêtes des 18 avril 1967 et 9 octobre 1968, M. HUET, Conseiller Municipal, avait attiré l'attention de la Commission sur le fait que, par suite de la transformation apportée aux trottoirs de la rue des Ponts-de-Comines, les gaines servant de supports aux mâts de décoration avaient été supprimées. M. HUET, craignant que d'autres rues ne subissent le même sort, avait demandé que le problème soit posé au service compétent pour trouver un autre moyen permettant la décoration des rues dont les trottoirs seraient modifiés.

Les extraits des procès-verbaux relatifs à cette affaire ont été adressés pour étude au Service d'Architecture.

Par lettre du 15 novembre 1968, M. l'Ingénieur en Chef du Service d'Architecture informe M. le Secrétaire Général que M. l'Adjoint aux Bâtiments a fait savoir à M. HUET que la décoration de la rue des Ponts-de-Comines ne pouvait plus être assurée en raison de la réduction de la largeur des trottoirs de cette rue et de la pose, à faible profondeur, de câbles supplémentaires dans le sol.

La Commission considère cependant que le moyen permettant la décoration des rues doit être recherché. Il est souhaitable que Lille en fête soit largement décorée.

Il conviendrait, dans ces conditions, de rechercher tous moyens propres à apporter à cette étude une solution à la question posée.

o

o

o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 31 Mars 1969



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 31 Mars 1969 à 18 heures 15, Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

M. BOUTILLEUX	Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT	"
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE	"
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. HEURTEAUX	"

Assistaient à la séance :

M. RICHOUX	Secrétaire général de la Mairie
M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 1969 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 31 Mars 1969

Comité d'organisation de la Fête de la Bière de Lille
Deuxième Kermesse de la bière - Place de la Nouvelle Aventure
Demande d'autorisation

Se référant au succès remporté l'an dernier, le Comité d'organisation de la Fête de la Bière dont le siège est à Lille, 34 Place de la Nouvelle Aventure, sollicite l'autorisation d'organiser cette année une deuxième kermesse de la bière aux mêmes lieux et dates qu'en 1968, c'est-à-dire Place de la Nouvelle Aventure dans les jours encadrant la Grande Braderie de Lille (6, 7 et 8 Septembre).

Le Comité d'organisation, conscient des dépenses engagées par la Ville pour la réalisation du cortège historique du Tricentenaire, a décidé de ne pas faire appel à l'appui financier de la Ville, mais demande le soutien moral et surtout le prêt gratuit du matériel de la Ville nécessaire à la réalisation de cette manifestation artistique et populaire.

La Commission, à l'unanimité, estimant qu'il convient d'encourager les initiatives, dignes d'intérêt, des comités de quartiers, émet un avis favorable au projet et souhaite que toute l'aide matérielle désirable soit apportée aux organisateurs pour que la 2ème kermesse de la bière obtienne un nouveau succès auprès de la population lilloise.

Dossier transmis à M. le Maire pour décision.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 31 Mars 1969

Questions diverses

Heures de fermeture des débits de boissons

M. BOUTILLEUX attire l'attention de la Commission sur la nécessité d'encourager le plus possible les activités des comités de quartiers; il fait remarquer que de plus en plus les lillois ont tendance à quitter leur Ville pour aller se distraire à l'étranger; il craint que cette situation ne s'aggrave au détriment du commerce local et ne fasse de Lille une ville morte. M. BOUTILLEUX serait, quant à lui, favorable à ce que les débits de boissons restent ouverts toute la nuit les samedis et dimanches.

Mme LEMPEREUR fait observer que l'administration municipale est attentive à tout ce qui peut rendre la ville attractive et animée; elle favorise d'ailleurs chaque fois qu'elle le peut l'organisation des fêtes populaires.

En ce qui concerne les débits de boissons, la Commission des fêtes n'est pas compétente en ce domaine. Les débits de boissons sont réglementés par la législation en vigueur et seule l'autorité préfectorale peut accorder des dérogations aux heures normales d'ouverture et de fermeture de ces lieux ouverts au public. Pour la Ville de Lille, la fermeture des débits de boissons a été portée, à la demande de M. le Maire, de minuit à 2 heures du matin, par arrêté préfectoral du 13 juillet 1945. Pour certaines fêtes traditionnelles importantes, les cafés sont autorisés à rester ouverts toute la nuit. (Fêtes de Pâques et de la Pentecôte, 14 Juillet, Braderie, Noël et Nouvel An).

MM. HUET et MIGLOS pensent que le problème du déplacement de la jeunesse n'est pas spécial à Lille, dans de nombreuses villes on constate un phénomène semblable dû à une évolution des conditions de vie des français. La facilité des moyens de transport et la proximité de la frontière belge incitent les jeunes à chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas chez eux.

Mme LEMPEREUR conclut en disant qu'il s'agit de la constatation d'un fait mais que le remède à apporter à cet état de choses dépasse largement la compétence des élus locaux.

1er Mai - Fête du Travail

Mme LEMPEREUR apporte quelques précisions concernant la fête du 1er Mai :

Départ du sphérique "Ville de Lille" Place de la République -

L'heure du lâcher est fixé à 17 heures 30. Cette manifestation populaire sera agrémentée par le concours des "Majorettes de Lille" complété par la Fanfare "Les P'tits Quinquins" qui se produiront une demi-heure avant le départ du ballon.

Soirée dansante salle Roger Salengro

Le service des Fêtes a consulté plusieurs orchestres locaux pour connaître leurs conditions de participation.

L'orchestre Félix SAUVAGE comprenant cinq musiciens et une chanteuse, Kristie KRANZ, a été retenu comme celui présentant à qualité égale les conditions les plus avantageuses.

..../

Décoration des rues

A la demande de Mme LEMPEREUR, M. le Secrétaire Général informe la Commission que les questions relatives à la décoration des rues ont été confiées au Service des Bâtiments Communaux qui s'appellera dans la nouvelle réorganisation des services municipaux : "Direction des services de construction, d'entretien des immeubles communaux et des travaux en régie pour fêtes et cérémonies".

Ce service sera donc chargé d'étudier les moyens permettant la décoration des rues dans lesquelles les gaines servant de supports aux mâts de décoration ont été supprimées par suite de la modification des trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire

A. DELPLANQUE

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES



Séance du 16 octobre 1969

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 16 octobre 1969 à 18 heures 15, Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonie publiques.

Etaient présents :

M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX	"
M. HEURTEAUX	"
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE	"
M. DERNONCOURT	Conseiller Municipal

Assistaient à la séance :

Mlle INGLEBERT	Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques

Le procès-verbal de la séance du 31 Mars 1969 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 16 octobre 1969

Illuminations de fin d'année

Demande présentée par l'Union Lilloise
du Commerce et de la Petite Industrie.

En 1968, après les manifestations de la Semaine Britannique, l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie a adressé à l'Administration Municipale un memorandum relatif à l'organisation des manifestations et festivités dans notre Ville dans lequel M. RAILLE, Président de cette association, se faisait l'interprète des commerçants du centre pour demander que la Ville mette à l'étude et réalise, pour les fêtes de fin d'année, la décoration lumineuse de la Place du Général de Gaulle.

La commission Municipale des Fêtes a porté cette question à l'ordre du jour de sa réunion.

Mme LEMPEREUR, après avoir rappelé la réglementation des illuminations de fin d'année, informe la Commission des contacts qui ont été pris avec les services d'électricité pour savoir sous quelle forme et dans quelles conditions pourrait être envisagée la décoration lumineuse de cette place.

D'après les renseignements obtenus, il apparaît que le seul moyen de décorer la Place du Général de Gaulle, sans engager des dépenses très importantes, consisterait à illuminer par projecteurs la façade de la Vieille Bourse, la Grand'garde et le monument de la Déesse.

Il serait également possible de décorer le pavillon des "Amis de Lille" et d'installer sur son toit un sapin en silhouette de 5 à 6 mètres de haut orné de lampes électriques.

La pose d'une guirlande lumineuse sur le pourtour est à écarter ; elle serait inesthétique, coûteuse et inopérante.

En tenant compte de l'utilisation du matériel disponible au service d'électricité, la dépense approximative pour la réalisation de ces illuminations peut être évaluée à 1.500 F. et serait imputée éventuellement sur les crédits du service des fêtes.

M. MIGLOS demande, si les possibilités techniques et financières le permettent, de prévoir également l'illumination complète de la Vieille Bourse et de la façade de l'Opéra.

La Commission des Fêtes, considérant la part prise par la Ville dans les illuminations de fin d'année, estime qu'il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, d'envisager de nouvelles dépenses ; elle se montre cependant favorable au projet ci-dessus et à la proposition de M. MIGLOS qui, en mettant en valeur certains bâtiments et monuments, complèterait heureusement les illuminations du coeur de la Cité.

A propos des illuminations des bâtiments publics, M. HUET informe les membres de la Commission que les commerçants de la rue de Paris se proposent d'installer des motifs lumineux dans leur rue pour les fêtes de fin d'année.

A cette occasion, ils lui ont demandé d'intervenir auprès de l'Administration Municipale pour que la façade de l'église Saint-Maurice soit, comme d'autres bâtiments classés de la Ville, illuminée par des projecteurs, afin de ne pas détruire le caractère architectural de ce monument par la pose de guirlandes lumineuses multicolores.

La Commission prend acte de cette information et se montre favorable au projet. Il semble toutefois nécessaire que le service d'architecture soit consulté pour connaître le montant de la dépense et savoir s'il est possible de réaliser les installations nécessaires pour le mois de décembre.

La Commission estime que si le projet était retenu, il y aurait lieu de prévoir des installations fixes qui, lors des fêtes locales, permettraient d'illuminer cet édifice comme les autres bâtiments publics de la Ville.

D'autre part, M. MIGLOS demande si la Ville prendrait en charge la consommation de courant électrique des motifs qui seraient éventuellement installés par les commerçants de la rue de la Monnaie.

Cette artère faisant partie des rues du centre de la Ville, Mme LEMPEREUR répond affirmativement.

Dossier transmis à M. le Maire pour décision.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 16 octobre 1969

Illuminations de fin d'année

Demande présentée par l'Union des Commerçants du Centre de Wazemmes

Par lettre du 26 septembre 1969, l'Union des Commerçants du Centre de Wazemmes demande la prise en charge par la Ville des consommations de courant électrique des motifs lumineux installés par les commerçants Place de la Nouvelle Aventure, rue Jules Guesde et rue des Sarrazins.

L'an dernier, les commerçants avaient à leurs frais illuminés ces rues, mais n'avaient pas pu, en temps opportun, faire cette demande à l'Administration Municipale.

Mme LEMPEREUR fait remarquer que le quartier de Wazemmes est situé en dehors des limites fixées par la Ville pour bénéficier des mêmes avantages que les rues du Centre.

Considérant, d'une part, qu'une exception a été faite en ce qui concerne le quartier de Fives et, d'autre part, l'effort accompli par les commerçants du Centre de Wazemmes pour donner à ce quartier très peuplé de la Ville un maximum de réjouissances populaires, la Commission émet, à l'unanimité, un avis très favorable pour que la Ville accepte, dans les mêmes conditions que les rues du Centre, de prendre en charge pour les fêtes de fin d'année les frais de consommation de courant électrique des motifs lumineux installés par les commerçants de Wazemmes.

Dossier transmis à M. le Maire pour décision.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 16 octobre 1969

Période des illuminations de fin d'année

Mme LEMPEREUR propose de fixer la période des illuminations de fin d'année 1969-1970 du samedi 29 novembre 1969 au dimanche 4 janvier 1970, avec les horaires suivants :

jours ouvrables, de 16 heures 45 à 22 heures
samedis et dimanches, de 16 heures 45 à 24 heures
veilles et jours de Noël et de l'An, de 16 heures 45 à 1 heure.

Avis favorable de la Commission qui demande toutefois que pour les jours de Noël et de l'An l'heure de fermeture soit portée de 1 heure à 2 heures du matin.

Dossier transmis à M. le Maire pour décision.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 16 octobre 1969

Décoration de la rue des Ponts de Comines

Mme LEMPEREUR donne lecture de la lettre de M. DUFLOT du 30 mai 1969 l'informant que des dispositions seraient prises avant le mois de septembre pour mettre au point un système de fixation pour la décoration de cette rue.

M. HUET qui a pris contact avec M. DUFLOT pense que les porte-drapeaux qui existent dans cette rue pourraient être utilisés et garnis le cas échéant par des drapeaux de la Ville. Dans le cas où d'autres supports devraient être fixés sur les immeubles, il faudrait bien entendu que la Ville obtienne l'accord du propriétaire.

Mme LEMPEREUR demande que cette question soit réglée le plus rapidement possible, de façon que cette rue du centre de la Ville puisse, le cas échéant retrouver la décoration qu'elle avait avant la réfection des trottoirs.

Un extrait du présent procès verbal sera adressé au Service d'Architecture.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 16 octobre 1969

Questions diverses

Association Sportive Ampère - 3e Tournoi International du Jumelage
"Football-Cadets" - Demande de subvention.

M. HEURTEAUX soulève la question évoquée à la dernière Commission des Sports et qui concerne la demande de subvention présentée par l'Association Sportive Ampère pour l'organisation du 3e Tournoi International du Jumelage "Football-Cadets" avec la participation des équipes des Villes jumelées, transmise au Service des Fêtes pour suite à donner.

M. HEURTEAUX estime que cette affaire n'est pas de la compétence de la Commission des Fêtes.

En 1966, cette manifestation s'est déroulée dans le cadre des fêtes de Lille et Mme LEMPEREUR rappelle qu'en 1968, le 2e Tournoi a été inscrit au programme des Fêtes du Tricentenaire et, en tant que telles, les participations de la Ville aux frais d'organisation ont été prises en charge par le crédit du Service des Fêtes.

S'agissant d'une manifestation purement sportive prévue pour les fêtes de Pâques, par conséquent en dehors des fêtes locales, la question de la subvention devrait être réglée par la Commission des Sports.

La Commission des Fêtes se range à cet avis. Mme LEMPEREUR se rapprochera de son collègue M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire délégué aux Sports, pour revoir cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 14 Novembre 1969



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 14 Novembre 1969 à 18 heures 15, salle de réunions du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX	"
M. DERNONCOURT	"
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. HEURTEAUX	Conseiller Municipal

Assistaient à la séance :

Mlle INGLEBERT	Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1969 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 14 Novembre 1969

Syndicat d'Initiative
Résultats d'enquête - Suggestions - Propositions -
Aperçu du problème financier

Mme LEMPEREUR rappelle qu'au cours de sa réunion du 6 Juin 1969, la Commission des Finances a proposé de surseoir à statuer sur le montant de la subvention à attribuer au Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille" au titre de l'exercice 1970.

Le Conseil d'Administration a ratifié, le 17 Juin 1969, cette proposition et attend de connaître le résultat de l'enquête effectuée auprès des grandes villes de France, avant de prendre une décision quant à la subvention susceptible d'être allouée, en 1970, à cet organisme.

L'enquête est maintenant terminée. Mme LEMPEREUR donne lecture, d'une part, du rapport de synthèse établi par le Chef du Service des Fêtes, et, d'autre part, d'un état récapitulatif faisant apparaître le montant de la participation financière accordée au Syndicat d'Initiative par chaque Ville consultée. Ces documents sont annexés au présent procès-verbal.

Mme LEMPEREUR tire la conclusion générale de cette enquête en disant que lorsqu'il s'agit d'un véritable Syndicat d'Initiative homologué par la Fédération Nationale des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme, toutes les municipalités apportent un large concours, tant financier que matériel, dans le fonctionnement de ces organismes.

Il apparaît donc éminemment souhaitable que la Ville fasse le même effort, à condition que le Syndicat "Les Amis de Lille" revoit ses statuts et prenne les dispositions nécessaires pour créer à Lille un Syndicat d'Initiative digne de ce nom.

Mme LEMPEREUR pense que le moment est venu de faire cette refonte.

Cette question a d'ailleurs été évoquée à l'occasion d'un récent entretien qu'elle a eu avec M. MIGNOLET, nouveau Président de cette association qui, conscient de créer à Lille un véritable office de tourisme, a envisagé de réformer l'organisation et le fonctionnement du Syndicat "Les Amis de Lille" suivant le désir exprimé par l'Administration Municipale.

Mme LEMPEREUR ne croit pas possible dans les conditions présentes de fixer valablement la participation financière de la Ville en vue de faciliter le fonctionnement de ce syndicat. Il lui semble cependant indispensable, pour permettre à cet organisme d'entreprendre son travail de rénovation, de prévoir au budget de 1970 la reconduction de la subvention accordée en 1968, soit 15.000 F.

Cette subvention pourrait être reconsidérée selon les résultats enregistrés au sein de l'organisation.

A l'unanimité, les membres de la Commission approuvent cette proposition et souhaitent voir se créer à Lille un véritable Syndicat d'Initiative à la mesure de son importance sur le plan national.

M. MIGLOS estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville comme de sa population de consacrer les crédits permettant la création de cet organisme qui, selon lui, dans sa forme actuelle est nettement insuffisant.

Toute la Commission partage cet avis.

La question du local est alors évoquée. Il semble qu'à défaut d'un nouvel emplacement le bâtiment de la Place du Général de Gaulle est le mieux situé pour remplir ce rôle, à condition toutefois qu'il soit mis dans son intégralité à la disposition du Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille".

Il conviendrait alors que ce local soit totalement rénové, aménagé et doté d'un personnel suffisant pour en faire un office de tourisme digne de ce nom.

MM. DERNONCOURT et HUET suggèrent que pour aider M. MIGNOLET dans sa tâche, il serait souhaitable de lui communiquer le rapport du Service et, le cas échéant, la documentation reçue à l'occasion de l'enquête.

Mme LEMPEREUR partage ce point de vue et estime nécessaire que M. MIGNOLET soit tenu informé des résultats de l'enquête, et des intentions de la Ville, relatifs à ce problème.

Une réunion de travail pourrait être organisée avec les responsables de cette association et les représentants de l'Administration Municipale, pour définir les conditions permettant la réalisation de ce nouvel organisme, pour faire le point et aboutir aux résultats souhaités.

Rapport transmis à la 3e Direction, en ce qui concerne les questions financières.

Rapport transmis au Conseil d'Administration.

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Séance du 14 Novembre 1969

3e Tournoi International du Jumelage "Football-Cadets"
Demande de subvention présentée par l'Association Sportive Ampère.

Au cours de sa séance du 16 Octobre 1969, la Commission Municipale des Fêtes a procédé à l'examen de cette demande. Ce tournoi devant se dérouler lors des fêtes de Pâques 1970, c'est à dire hors des fêtes locales, la Commission des Fêtes ne se sentait pas concernée, mais seulement la Commission des Sports.

Or, le Président de l'Association Sportive Ampère vient de faire connaître que le délai s'avérait maintenant trop court pour permettre la préparation de cette importante manifestation sportive et proposait de la reporter aux fêtes de Lille.

Dans ces conditions, la Commission estime que cette affaire est maintenant de son ressort. Elle considère que le succès populaire obtenu les années précédentes par ce Tournoi pourrait compléter heureusement le programme des manifestations organisées à l'occasion des fêtes communales et elle émet un avis favorable à l'octroi de la participation financière sollicitée par les organisateurs, soit 35.000 F ; cette somme serait prélevée sur le budget des Fêtes, tout comme en 1966.

La Commission émet le souhait que, pour l'avenir, de telles manifestations sportives soient normalement inscrites au budget des Sports, tous les deux ans, dans des conditions à définir avec les villes jumelées.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 14 Novembre 1969

Question diverse

Lors des récentes cérémonies publiques, certains membres de la Commission ont observé que la tenue des huissiers laissait à désirer, notamment en ce qui concerne les casquettes et les imperméables.

Mme LEMPEREUR se fait l'interprète de la Commission pour demander que ces agents qui représentent la Ville et non eux-mêmes, ne donnent lieu à aucune remarque désagréable par leur tenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE.

SYNDICAT D'INITIATIVE
ENQUETE EFFECTUEE AUPRES DE
PLUSIEURS GRANDES VILLES DE FRANCE

I - RESULTATS GENERAUX

Lettre adressée le 21 mai 1969 à 44 villes de France

Réponses : 31

- possèdent un Syndicat d'Initiative : 26
- ne possèdent pas de Syndicat d'Initiative : 5

Régime :

Les Syndicats d'Initiative sont des Associations Indépendantes régies par la loi du 1er juillet 1901. Ils sont gérés par un Conseil d'Administration dans lequel, généralement, l'Administration Municipale est représentée.

Classification :

Les S.I.O.T. sont classés en 3 catégories :

Catégorie A (T.S.I.)

Syndicat d'Initiative - Tourisme Service Information (Total Service Information).

Catégorie B (S.I.)

Syndicat d'Initiative - Service Information.

Catégorie C (S.I. communaux)

rôle limité - considérés comme les correspondants des Unions Départementales.

Affiliation :

Tous les Syndicats d'Initiative sont affiliés, soit à l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative, soit à la Fédération Nationale des Syndicats d'Initiative dont le siège est à Paris (8e) 127, Champs Elysées. Président : Docteur BAILLY.

Pour être homologués par le Commissariat Général au Tourisme, les Syndicats d'Initiative doivent avoir signé une convention avec leur municipalité.

Label :

Certains possèdent le label T.S.I. (Total Service Information) Catégorie A et peuvent prétendre, dans certains cas, à une participation financière du Commissariat Général au Tourisme.

But :

En règle générale, le Syndicat d'Initiative doit être un service public chargé de l'information et de l'accueil des touristes.

Par conséquent, son rôle est celui d'un animateur coordonnant sur le plan local les diverses activités se rapportant au tourisme sous toutes ses formes (tourisme de vacances, tourisme social, culturel, technique etc...)

Il contribue, en liaison avec tous les autres Syndicats d'Initiative, par une propagande judicieuse à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales de la Ville.

.../...

Par l'amélioration des moyens d'accès et de circulation, de l'hébergement, par le maintien des traditions locales et de folklore, par l'organisation de manifestations diverses susceptibles de distraire, d'attirer et de retenir les visiteurs, il participe effectivement au développement et à la prospérité de la localité et de sa région.

Statuts : Les statuts sont différents selon les villes, mais presque toujours une convention passée avec la Ville détermine les conditions de fonctionnement et le montant de la subvention municipale.

Conseil d'Administration :

Paritaire avec représentation des élus locaux, contrôle du fonctionnement et de l'utilisation des fonds communaux par la présentation d'un compte-rendu annuel assorti des justifications nécessaires.

Subvention :

En règle générale toutes les villes subventionnent les Syndicats d'Initiative.

Montant de la subvention :

Varie de 10.000 à 360.000 en fonction de la densité de la population et du caractère touristique de la Ville.

Autres subventions :

En règle générale, les Syndicats d'Initiative sont également subventionnés par les Conseils Généraux, les Chambres de Commerce, les Syndicats d'Hôteliers, les Unions Départementales de Syndicat d'Initiative et autres organismes privés.

Local : La plupart des Syndicats d'Initiative disposent d'un local indépendant gratuit fourni par la Ville ou par un organisme privé : Chambre de Commerce, S.N.C.F., Automobile-Club.

Personnel :

3 à 6 personnes selon l'importance et la période touristique (1 Directeur + employés et hôtesse).

L'effectif du personnel du Syndicat d'Initiative de Lyon est de 17 agents plus 10 collaborateurs auxiliaires.

II - CONSIDERATIONS GENERALES

L'enquête fait apparaître qu'un véritable Syndicat d'Initiative doit être dirigé par une Association de caractère autonome capable de se gérer elle-même sous le contrôle de l'Administration Municipale qui lui procure, en général, les moyens financiers lui permettant son fonctionnement. Il est nécessaire que cet organisme puisse :

- percevoir les cotisations de ses membres adhérents
- recevoir des subventions, des dons
- vendre des billets de manifestations culturelles - spectacles - circuits, etc...
- distribuer ou vendre des documents touristiques (livres, plaquettes, guides touristiques, affiches, cartes postales et objets divers intéressant le touriste)
- délivrer des billets de transport (S.N.C.F., transports publics, avion).

.../...

Qu'il puisse être en rapport permanent avec :

- les Agences touristiques
- les services hôteliers
- les chambres de commerces
- les Unions Commerciales
- les Sociétés locales, culturelles, artistiques, folkloriques ou touristiques.

La participation financière ou matérielle de la Ville dans les frais de gestion ou de fonctionnement de l'organisme nécessite un contrôle de la part de l'Administration Municipale. Une représentation des élus locaux au sein du Conseil d'Administration s'avère donc nécessaire et indispensable.

Un tableau synoptique a été établi et rassemble les principaux éléments d'information de l'enquête.

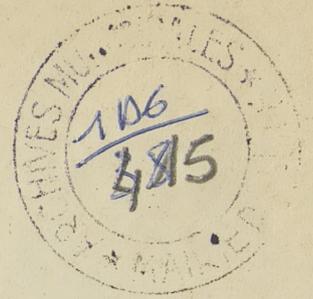
Service des Fêtes et
Cérémonies publiques

ENQUETE SUR LES SYNDICATS D'INITIATIVE

VILLES	POPULATION	SUBVENTION MUNICIPALE	LOCAL	PARTICIPATIONS FINANCIERES DIVERSES
LYON	535.784	340.000 F	3 locaux plus un bureau mobile	Subventions diverses : 510.000
TOULOUSE	330.570	360.000 F	Gratuit	Chambre de Commerce : 3.500 Conseil Général : 8.000 Agences de Voyages : 10.000
BORDEAUX	254.122	120.000 F		En 1968 : B. Primitif 120.000 B. Suppl. 150.000
STRASBOURG	233.549	200.000 F	Gratuit	Hôteliers : 22.000 F
LE HAVRE	184.133	70.000 F	Gratuit	
TOULON	172.586	50.000 F	Chambre de Comm.	
BREST	142.901	25.000 F	Propriétaire S.I.	
REIMS	138.576	100.000 F	Cour de la gare S.N.C.F.	Chambre de Commerce : 8.000 Hôtellerie : 14.000
LE MANS	136.083	45.000 F	Automobile Club	
NANCY	133.532	110.000 F	Gratuit	Diverses
ROUEN	123.474	130.000 F	Gratuit	
MONTPELLIER	123.367	?	?	
MULHOUSE	110.705	78.000 F	Loyer à la charge du S.I.	Département : 14.400 Chambre de Commerce : 9.500 Chambre des Métiers : 600 Diverses : 43.000
AMIENS	109.869	50.000 F	Maison de la Culture	
METZ	109.678	85.000 F	Loyer à la charge de la Ville	Commission Départementale du Tourisme, Conseil Général, Caisse d'Epargne
NIMES	105.199	(I)		(I) 30 % des recettes des entrées aux Monuments Anciens
BESANCON	101.199	55.000 F	Immeuble privé	
TOURS	96.472	150.000 F	Loué par la Ville	Conseil Général 1.000 F, Chambre de Commerce et Divers
CAEN	95.238	130.000 F	?	Conseil Général : 12.500
SAINT-DENIS	95.072	8.000 F	?	Crédits complémentaires
MONTREUIL	92.310	12.000 F + 1 employé municipal	Gratuit	
ORLEANS	88.105	10.000 F	?	Crédits complémentaires
BEZIERS	75.541	100.000 F	?	Chambre de Commerce et Commis- sariat Général du Tourisme
AVIGNON	75.181	?	?	Conseil Général, Chambre de Commerce, Caisse d'Epargne
NEUILLY	73.315	?	?	
CALAIS	70.707	10.000 F + 1 employé municipal	?	

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 12 Février 1970



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 12 Février 1970 à 19 heures, salle de réunions du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX	"
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. DERNONCOURT	Conseiller Municipal
M. HEURTEAUX	"

Assistait à la séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques.
---------------	--

Le procès-verbal de la séance du 14 Novembre 1969 est adopté sans observation.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 12 Février 1970

Calendrier des Fêtes pour l'année 1970

Tenant compte de la limitation des crédits accordés au Service, la Commission des Fêtes a examiné et établi le calendrier pour 1970 de la façon suivante :

Vendredi 1er Mai - Fête du Travail

Habituellement le programme prévoit le départ de quatre ballons libres dans différents quartiers de la Ville.

En 1969, par suite des restrictions budgétaires, il n'y eut qu'un seul lâcher place de la République.

Mme LEMPEREUR pense que malgré le régime d'austérité, il serait souhaitable de prévoir un lâcher de ballon place Madeleine Caulier, de façon à ne pas priver une nouvelle fois la population du quartier de Fives d'une réjouissance populaire qui obtient toujours beaucoup de succès.

La Commission unanime se rallie à cette proposition.

La soirée dansante organisée salle Roger Salengro est maintenue.

Dimanche 17 et Lundi 18 Mai - Fêtes de Pentecôte

Nombreux sont maintenant les lillois qui profitent de ces deux jours de congés pour quitter leur ville, ceux qui restent ne doivent cependant pas être oubliés. Il apparaît donc souhaitable que les jeux et réjouissances populaires (jeux de boules, de bouchons, beigneau, de fléchettes, tournoi de football, exhibitions de chiens de défense, jeux réservés aux pensionnaires des hospices et maisons de retraite, etc...) habituellement organisés à l'occasion des fêtes de Pentecôte soient maintenus dans les quartiers.

Dimanche 7 et Lundi 8 Juin - Fêtes de Lille

Comme les années précédentes, le Service des Fêtes se mettra en rapport avec les organisateurs et responsables des comités de quartier pour mettre au point un programme étalé sur deux jours et comprenant jeux de boules, de beigneau, de fléchettes, gala de boxe, exhibitions de chiens de défense, concours colombophiles, concert, distractions des anciens dans les établissements hospitaliers, etc...

Cette année, ce programme sera complété par le 3e Tournoi International de football catégorie "Cadets" qui se disputera entre les équipes des villes jumelées avec Lille : Cologne, Esch sur Alzette, Leeds, Liège, Rotterdam, Turin, avec la participation de formations régionales et d'autres clubs français.

Ce tournoi, organisé par l'Association Sportive Ampère, se déroule maintenant tous les deux ans. Il obtient chaque fois un gros succès auprès de nombreux sportifs de notre Ville et permet de renouer les liens d'amitié avec nos villes jumelles.

Les rencontres auront lieu les 6, 7 et 8 juin sur les différents stades de la Ville. La finale est prévue au stade Henri Jooris. Toutes les entrées sont gratuites.

Habituellement, le programme comprend une représentation théâtrale publique et gratuite donnée depuis onze années par les comédiens du T.P.F. dans le cadre des "Nuits de Flandre".

La demande de subvention présentée par M. ROBICHEZ, Directeur du T.P.F., et relative aux "Nuits de Flandre", figure à l'ordre du jour de cette présente commission et fait l'objet d'un examen spécial.

Fête Nationale du 14 Juillet

Lundi 13 Juillet

Les manifestations traditionnelles sont maintenues, savoir :

- à 21 heures 15, retraite aux flambeaux avec la Musique du 43e R.I.F.T. avec départ place de la Nouvelle Aventure.
- au Théâtre Sébastopol, en soirée, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres municipaux.

En ce qui concerne les bals populaires organisés dans la soirée du 13 Juillet, Mme LEMPEREUR donne lecture des emplacements proposés pour 1970.

M. BOUTILLEUX serait favorable à l'installation d'un bal à l'angle des rues Malsence et Bourjemois.

La Commission ne fait pas d'objection à cette proposition et demande au Service des Fêtes d'étudier cette question. Elle décide également que les bals commencent à 20 heures 30 au lieu de 20 heures pour se terminer à 0 heure 30.

Mardi 14 Juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles : programme fixé par l'Autorité Préfectorale en accord avec la Ville.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 16 heures, Jardin Vauban, audition artistique par l'Harmonie Municipale.

A 22 heures, feu d'artifice précédé et suivi d'un grand bal.

Considérant qu'en 1967 et 1968, le bal et le feu d'artifice ont eu lieu place de la Nouvelle Aventure, la Commission a estimé que pour rétablir l'alternance, il convenait de les maintenir cette année, place de la République.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 12 Février 1970

Association philanthropique "Les Majorettes de Lille"

Demande de subvention

Par lettre du 13 Octobre 1969, M. GILLE, Vice-Président délégué de l'Association philanthropique "Les Majorettes de Lille" siégeant 123 rue Jules Guesde à Lille, sollicite l'attribution d'une subvention communale destinée à couvrir en partie les dépenses de renouvellement de l'équipement des 40 majorettes, s'élevant à 13.800 F environ.

La Commission des Finances, au cours de sa réunion du 19 Novembre 1969, considérant, d'une part, la situation financière de la société et, d'autre part, le concours apporté par cette formation lors des fêtes, manifestations et cortèges organisés par la Ville, a transmis le dossier à la Commission Municipale des Fêtes pour statuer dans le cadre des crédits qui lui sont alloués.

Les Majorettes de Wazemmes, devenues maintenant "Majorettes de Lille", les seules existant dans notre ville, ont reçu le soutien moral de M. le Maire, leur président d'honneur, et le parrainage de deux Adjoints : Mme LEMPEREUR et Me LEVY.

La fondation de cette société est intervenue opportunément, alors que l'Administration Municipale se proposait de constituer un groupe de majorettes lilloises.

Elle devient donc l'ambassadrice de notre Cité et, à ce titre, pour en porter le renom, doit être dotée d'une tenue de bonne présentation, faisant honneur à la Ville dont elle est issue et encourageant de ce fait les dirigeants qui ont tout mis en oeuvre, au prix de tant d'efforts, pour sa formation.

Pour toutes ces raisons, Mme LEMPEREUR estime qu'une suite favorable devrait être réservée à la demande.

La Commission se range à cet avis et, après avoir discuté sur le montant de la subvention exceptionnelle à attribuer, propose de le fixer à 5.000 F.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 12 Février 1970

Théâtre Populaire des Flandres

"XIIe Nuits de Flandre"

Demande de subvention

Par lettre du 13 Janvier 1970, M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres, a fait parvenir le projet du programme des prochaines "Nuits de Flandre" qu'il compte réaliser au cours du mois de juin 1970.

Ce programme comprend quatre parties :

1° - La semaine Indienne -

Le mardi 2 juin au Petit Théâtre du Pont Neuf.

Le mercredi 3 juin, Ritz - cinéma.

Le jeudi 4 juin, Opéra - Spectacle de ballets.

2° - Les Fêtes de Lille - (5, 6 et 7 juin 1970)

Représentations Théâtrales du T.P.F. "La Ballade d'Eulenspiegel".

3° - Les Ballets contemporains de Béjart -

Les 13 et 14 juin ou en septembre, au Palais des Sports de la Foire Commerciale.

4° - Concert spirituel avec Duke ELLINGTON et son grand orchestre -
à la Cathédrale de la Treille.

Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ce programme a été arrêté aux chiffres suivants :

Dépenses.....	197.650
Recettes.....	162.000

Déficit.....	35.650 F
	=====

Pour couvrir le déficit, M. ROBICHEZ sollicite de la Ville une subvention de 35.000 F.

Après avoir donné lecture du programme et du projet de budget de ces manifestations, Mme LEMPEREUR donne la parole aux commissaires.

M. HUET constate que le T.P.F. impose à l'Administration Municipale un programme d'une ampleur exceptionnelle alors que d'habitude la Ville se limitait à demander au T.P.F. un spectacle pour les Fêtes de Lille. Il s'étonne qu'il ne soit pas fait appel à d'autres compagnies théâtrales lilloises.

La Commission estime que dans les conditions financières actuelles il n'est pas possible de cautionner un programme s'étalant sur un mois et comprenant plusieurs spectacles qui se dérouleront en dehors des fêtes traditionnelles de Lille.

A la demande des commissaires, Mme LEMPEREUR donne lecture des délibérations relatives aux "Nuits de Flandre" ainsi que des montants de subventions attribuées pour les années 1963 à 1967.

Après un large échange de vues, la Commission pense qu'il faut s'en tenir à ce qui a été fait précédemment, c'est à dire demander le concours des comédiens du T.P.F. pour qu'à l'occasion des fêtes communales et dans le cadre des "Nuits de Flandre", une représentation théâtrale publique et gratuite soit donnée au Théâtre de l'Opéra, comme les années précédentes.

Les commissaires abordent alors la question du montant de la subvention.

M. MIGLOS propose la somme de 30.000 F accordée en 1967, tandis que ses collègues, tenant compte de la réduction des crédits et bien que M. MIGLOS demeure sur sa position, s'en tiennent à une participation de 25.000 F représentant 70 % environ de la subvention réclamée par le T.P.F. pour l'ensemble du programme des "Nuits de Flandre".

La commission souhaite que la représentation théâtrale offerte par l'Administration Municipale ait lieu le dimanche 7 juin 1970 à 16 heures.

Rapport au Conseil Municipal.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 12 Février 1970

Questions diverses

Kermesse Flamande :

Mme LEMPEREUR informe la Commission que les Unions Commerciales de Lille, dont le président est M. RAILLE, ont l'intention d'organiser une grande kermesse flamande.

Cette manifestation folklorique, placée sous le patronage de la Ville de Lille, aurait lieu pendant la foire commerciale, sous un chapiteau de douze à quinze mille places installé sur le Champ de Mars, à proximité du parking existant. Elle se tiendrait du 14 au 25 mai 1970.

Aucune participation financière de la Ville n'est sollicitée par les organisateurs. Ceux-ci ne demandent qu'une aide matérielle comme celle qui a été apportée lors de l'organisation de la semaine franco-britannique.

La Commission prend acte de cette information et donne, dès à présent, un avis favorable à une telle initiative.

Illuminations :

M. HUET se fait l'interprète des commerçants de la rue de Paris et des rues avoisinantes pour remercier l'Administration Municipale de l'effort qui a été accompli pour mettre en valeur l'architecture de l'église Saint-Maurice, à l'occasion des illuminations de fin d'année.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 12 Février 1970

Guide Touristique Permanent
de la revue "Tourisme-Méditerranée"

Adhésion de la Ville

La revue "Tourisme-Méditerranée" d'Aix-en-Provence, organe d'information et de coordination touristique à destination des pays du Marché Commun, a l'intention de faire éditer un "Guide Touristique Permanent" destiné à signaler aux touristes qui se rendent en Provence l'importance et l'attrait des villes se trouvant sur leur trajet.

Les Villes qui participeront financièrement à la parution de ce guide auront la possibilité de faire reproduire des textes, des photos et des renseignements les concernant.

La revue "Tourisme-Méditerranée" est un document touristique destiné à faire connaître la Provence. Il est diffusé dans tous les principaux hôtels et offices de tourisme français et étrangers. Il intéresse surtout les municipalités situées sur les routes provençales.

La participation aux frais d'impression du guide est proportionnelle au nombre d'habitants et serait pour Lille de 700 F.

La Commission pense que ce genre de publicité n'est pas valable pour notre Ville. Il serait, selon elle, préférable d'orienter les efforts de l'Administration Municipale vers les moyens qui seront mis à la disposition du nouveau Syndicat d'Initiative, pour faire mieux connaître notre Cité.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES



Séance du 2 Mars 1970

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 2 Mars 1970 à 18 heures, salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel MEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. BOUTILLEUX	Conseiller Municipal
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT	"
M. HEURTEAUX	"

Assistaient à la séance :

Mlle INGLEBERT	Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
M. SIMONS	Auteur dramatique

Secrétaire de séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques.
---------------	--

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Séance du 2 mars 1970

Commémoration du 150e anniversaire d'Alexandre DESROUSSEAUX
Suggestions - Propositions - Organisation

Mme LEMPEREUR ouvre la séance en rappelant que le 1er juin prochain marquera le 150e anniversaire de la naissance d'Alexandre DESROUSSEAUX.

L'Administration Municipale a estimé qu'elle se devait de commémorer dignement cet évènement en organisant un certain nombre de manifestations.

Monsieur le Maire a pensé qu'en cette circonstance, il aurait été intéressant de recueillir auprès de notre illustre concitoyen SIMONS des indications en vue d'établir un programme.

A la suite d'un entretien avec M. le Maire puis avec Mme LEMPEREUR, M. SIMONS a accepté d'exposer aux membres de la Commission des Fêtes, quelques idées et suggestions que lui inspire le nom du poète lillois.

Après avoir souhaité la bienvenue et adressé à M. SIMONS les remerciements de l'Administration Municipale pour l'aide précieuse qu'il apporte en cette circonstance, Mme LEMPEREUR lui donne la parole.

M. SIMONS se dit très heureux de pouvoir traiter un sujet qui lui est cher et qu'il connaît bien. Il ne veut en aucune manière imposer un programme, mais simplement évoquer quelques suggestions permettant à l'Administration Municipale, selon ses possibilités financières, de faire un choix.

M. SIMONS rappelle brièvement qui est DESROUSSEAUX. Homme de bien, exemple du lillois tel qu'il devrait être, DESROUSSEAUX est un autodidacte complet. Né à Lille, rue Saint-Sauveur, le 1er juin 1820, il a commencé à travailler dès l'âge de six ans dans un tissage, ensuite employé au Mont de Piété puis à la Mairie de Lille, à l'Octroi pour en devenir le Directeur. Il apprend la musique alors qu'il effectue son service militaire en Vendée et se met après à l'écrire tout en s'intéressant à la vie lilloise et à son folklore. En plus d'oeuvres écrites en bon français, il établit un ensemble de règles grammaticales à l'usage du patois.

M. SIMONS parle également de la famille du chansonnier, des nombreux amis qu'il s'est fait, de ses oeuvres et du "P'tit Quinquin", berceuse qui est devenue la "Marseillaise du Nord" si sensible au coeur des lillois et qui a passé les frontières de notre pays.

M. SIMONS estime qu'il faut dire tout cela aux lillois et expose les grandes lignes de ses projets qui, selon lui, pourraient comprendre les éléments suivants :

Timbre poste

Le P'tit Quinquin est universellement chanté, mais hors de notre région, bien peu de gens connaissent son auteur. Pour cette raison, M. SIMONS pense qu'à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance d'Alexandre DESROUSSEAUX, l'émission d'un timbre poste commémorant cet évènement serait souhaitable.

.../...

Expositions

Deux expositions seraient organisées :

1°) A la Bibliothèque Municipale, exposition des manuscrits et nombreuses chansons provenant du legs DESROUSSEAUX.

2°) A l'Hospice Comtesse, exposition des objets ayant appartenu à DESROUSSEAUX et à sa famille, ou fabriqués en souvenir de l'auteur (assiettes illustrant les chansons, marques de fabrique, confiserie, layette etc...).

Selon M. SIMONS, une salle de l'Hospice Comtesse devrait même être réservée au poète patoisant lillois à titre permanent.

Ecoles

Jusqu'au delà des limites de notre Ville, les instituteurs prépareraient un cours sur DESROUSSEAUX à l'intention de leurs élèves, les intéressant à la vie de l'illustre chansonnier, et leur apprendraient aussi à chanter un ou plusieurs couplets de "l'Canchon Dormoire".

A cet effet, une documentation comprenant notamment tous les couplets de la célèbre chanson pourrait être éditée et distribuée par les services municipaux à toutes les écoles de l'Académie.

Conférences

Plusieurs conférences ou réunions publiques pourraient avoir lieu, tantôt à la Faculté des Lettres, tantôt aux théâtres municipaux, le cas échéant, avec le concours du Professeur PIERRARD, par exemple. Elles auraient pour thème "Lille à travers les chansons patoisantes".

Spectacles

M. SIMONS propose un spectacle théâtral, en deux parties, du même genre que celui qui fut réalisé lors des fêtes du Tricentenaire.

La première partie serait confiée au "Caveau Lillois" et rendrait hommage à DESROUSSEAUX. Des chansons patoisantes seraient interprétées par des artistes en costume d'époque devant un décor représentant le monument du P'tit Quinquin.

M. SIMONS se chargerait de la réalisation de la seconde partie. Elle aurait pour thème "DESROUSSEAUX et son temps" et mettrait en scène à la fois DESROUSSEAUX, lillois, Gustave NADAUD, roubaisien, et Jules WATTEEUW, tourquennois, ainsi que les amis de la famille, le peintre Carolus DURAND et le littérateur de FAUCOMPRET.

Le prétexte pour amener sur la scène tous ces personnages serait la célébration des Noces d'argent des DESROUSSEAUX. Outre la famille, cette fête rassemblerait divers amis et un journaliste parisien qui recueillerait les anecdotes, permettant ainsi le déroulement de l'intrigue. L'orchestre familial accompagnerait l'interprétation des chansons de DESROUSSEAUX.

Le spectacle se terminerait en apothéose à la gloire du "P'tit Quinquin". La chanson serait interprétée d'abord par une voix de femme, puis par plusieurs, pour se terminer par un chorus auquel prendraient part le Cercle choral "Les XXX", l'orchestre de l'O.R.T.F., la musique du 43e R.I.... et le public du théâtre.

Plaquette

Afin de conserver le souvenir de cet anniversaire, il serait souhaitable qu'une plaquette consacrée aux oeuvres de DESROUSSEAUX soit éditée.

Elle comprendrait une préface de M. le Maire et une introduction par un historien lillois. M. SIMONS se chargerait de l'illustration.

Cette brochure du folklore lillois devrait, selon M. SIMONS, pouvoir être offerte aux lauréats du Certificat d'Etudes Primaires et être vendue dans le commerce, afin d'en couvrir les frais d'impression.

Disque

Impression d'un disque avec les chansons les plus connues de DESROUSSEAUX.

L'orchestre de l'O.R.T.F., la musique du 43e R.I., le Cercle choral "Les XXX" et l'Harmonie Municipale qui, en maintes circonstances et avec des arrangements divers, ont interprété le chant folklorique apporteraient leur concours pour l'enregistrement.

En ce qui concerne l'O.R.T.F., M. SIMONS est tout disposé à faire les démarches nécessaires auprès de M. CALLAS, Directeur Régional.

Carte postale

M. SIMONS envisage également la mise en vente d'une carte postale commémorative.

Médaille

Une médaille, dans le même genre que celle déjà existante et représentant la Porte de Paris, pourrait être frappée et distribuée en souvenir de cet événement lillois.

Autres propositions

- Concours de vitrines avec prix sur le thème DESROUSSEAUX ou "Le P'tit Quinquin" organisé par les Unions Commerciales.
- Spectacle folklorique organisé par la Fédération des Provinces Françaises.
- Moyens de propagande par le Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille".
- Distribution d'affichettes illustrées par M. SIMONS.

Date

Selon M. SIMONS, ni le mois de mai, ni le mois de juin ne paraissent favorables au déroulement et au succès de ces manifestations. En effet, le mois de mai comprend de trop nombreux week-end incitant la population à l'évasion et le mois de juin est déjà pour certains la période des vacances.

Pour ces raisons, M. SIMONS estime que le report en septembre est souhaitable et permettrait une meilleure préparation des diverses manifestations.

La Commission, à l'unanimité, se rallie à cette proposition. Après un échange de vues, elle se montre favorable pour retenir la deuxième quinzaine de septembre. C'est au cours de ce mois que seraient données, au théâtre Sébastopol de préférence, deux représentations du spectacle évoqué ci-dessus.

Néanmoins, il apparaît essentiel qu'une cérémonie officielle se déroulant devant le monument du "P'tit Quinquin" ait lieu le jour de l'anniversaire de la naissance du chansonnier, c'est à dire le lundi 1er juin 1970. L'Harmonie Municipale pourrait, à cette occasion, donner un concert le dimanche 31 mai 1970, au square Foch, avec au programme les oeuvres de DESROUSSEAUX.

Financement

Il n'est pas possible actuellement de chiffrer le montant de la dépense. Dès que le programme des manifestations aura été arrêté par l'Administration Municipale, il sera procédé à l'évaluation des dépenses, de façon à dégager les crédits nécessaires au financement de ces fêtes.

La Commission a pris acte des suggestions de M. SIMONS et n'a formulé aucune objection.

Mme LEMPEREUR remercie à nouveau M. SIMONS pour sa précieuse collaboration et lève la séance à 20 heures 15.

Procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour décision.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 13 octobre 1970



La Commission des Fêtes et Cérémonies s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 13 octobre 1970 à 18 heures 15, salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

Mme VANNEUFVILLE	Adjoint au Maire
M. ASTIE	Conseiller Municipal
M. BOUTILLEUX	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
M. DERNONCOURT	Conseiller Municipal
M. HEURTEAUX	"
M. HUET	"

Assistaient à la séance :

M. RICHOUX	Secrétaire Général de la Mairie
Mlle INGLEBERT	Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
Mlle SOUBRANE	Chef de Bureau au Cabinet de M. le Maire

Secrétaire de séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques.
---------------	--

Avant d'ouvrir la séance, Mme LEMPEREUR salue la présence de M. RICHOUX, Secrétaire Général, qui vient de subir une série d'épreuves difficiles et douloureuses. Elle souhaite qu'il puisse maintenant continuer l'accomplissement de sa lourde tâche avec toute la sérénité désirable.

M. RICHOUX remercie Mme LEMPEREUR de son excellent accueil et saisit l'occasion pour lui exprimer sa vive gratitude pour toutes les marques de sympathie qu'elle lui a prodiguées tout au long des épreuves qu'il a subies.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 13 octobre 1970

Foires et Kermesses : Examen

En ouvrant la séance, Mme LEMPEREUR fait connaître que si l'ordre du jour de la réunion porte l'examen des foires et kermesses, problème une fois de plus posé, c'est en raison d'un procès-verbal de la Commission de la Voie Publique du 26 février 1970 dont il est donné lecture et qui remet en cause l'implantation des foires et kermesses.

Mme LEMPEREUR fait observer que la Commission des Fêtes n'est saisie de cette affaire que pour donner un avis et qu'il appartient au Conseil d'Administration de prendre les décisions qui s'imposent.

A ce sujet, Mme LEMPEREUR rappelle que M. le Maire a déjà pris position sur cette question : les kermesses foraines faisant partie du folklore ne doivent pas disparaître mais un aménagement est nécessaire.

Mme LEMPEREUR fait état que jamais le service des fêtes ne s'est soustrait aux impératifs causés par la circulation. C'est pour cela que le calendrier des kermesses a été revu et qu'un bon nombre de celles-ci ont déjà été supprimées en raison des modifications profondes apportées à la voirie municipale.

Mme LEMPEREUR donne lecture de la liste des foires et kermesses subsistant encore en précisant le nombre des forains y participant.

La question est ensuite posée : faut-il diminuer encore le nombre des kermesses existantes ?

A l'unanimité, les commissaires présents se prononcent pour le maintien et souhaitent que des dispositions soient prises, conciliant les intérêts des forains et les nécessités urbaines.

Ils estiment, en effet, que les fêtes foraines font partie de la vie de la Cité, donnent une animation aux quartiers et favorisent l'activité commerciale.

Ils reconnaissent que les industriels forains participant à ces kermesses sont aussi des commerçants, la plupart étant d'ailleurs lillois, qu'ils ont une patente, payent des impôts et qu'à ce titre ils ont droit au travail.

Si à Lille on ne peut procéder comme d'autres communes limitrophes, Lomme et Hellemmes par exemple, où la circulation est déviée pendant la période de la foire, il apparaît néanmoins indispensable de prendre avec les services de la voie publique les dispositions nécessaires pour faciliter l'installation des forains sans trop perturber la circulation.

A cet effet, la Commission demande qu'un agent du service de contrôle de voirie assiste à chaque distribution d'emplacement.

.../...

D'autre part, en ce qui concerne la foire d'hiver installée boulevard Jean-Baptiste Lebas, le problème est différent. Cette fête, commençant le dimanche précédant Noël, dure vingt-neuf jours.

Or, chaque année on constate qu'un certain nombre de forains stationnent encore sur le parking en attendant d'obtenir un emplacement dans une autre fête.

Ces forains n'ont d'autre moyen que de solliciter l'autorisation de prolonger leur stationnement en s'engageant d'ailleurs à se regrouper pour laisser à la disposition des usagers la plus grande partie du parking.

Cette prolongation de séjour ne doit en aucun cas devenir une règle. Seul M. le Maire, après avis de l'Adjoint délégué à la voie publique, peut donner cette autorisation de caractère exceptionnel.

CA SG/781 du 22.10.1970

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'administration décide :

1°) que non seulement un agent du service du contrôle de voirie, mais encore un agent compétent en matière de circulation, assisteront à l'avenir à la distribution des emplacements aux forains faite par le service des fêtes;

2°) qu'à l'expiration de la foire d'hiver une seule prolongation de huit jours sera accordée aux forains à l'issue de laquelle ils devront libérer entièrement le boulevard J.B. Lebas. Ils pourront séjourner ensuite au Champ de Mars, s'ils le désirent, pendant une période réduite à déterminer.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 13 octobre 1970

Illuminations de fin d'année

Examen - Informations.

Par lettre du 5 septembre, M. RAILLE, Président de l'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie, sollicite au nom des groupements commerciaux, la fourniture à titre gracieux des consommations de courant électrique des motifs lumineux installés par les commerçants du Centre. Il demande également que l'Administration Municipale "se penche sur l'équipement de la Grand'Place qui est inexistant", il souhaite "que ce dernier soit de très grande qualité pour servir le renom et le prestige de notre Ville".

Mme LEMPEREUR rappelle que les illuminations de fin d'année sont prévues au calendrier des fêtes traditionnelles et par conséquent reconduites chaque année dans les conditions fixées par l'Administration Municipale, c'est à dire :

- locations et installations des motifs lumineux à la charge des Unions Commerciales.

- prise en charge par la Ville des consommations de courant électrique des motifs installés à l'intérieur de la zone bleue et pendant la période fixée par l'Administration Municipale.

Cette règle comprend cependant deux exceptions qui concernent les quartiers de Fives et de Wazemmes bénéficiant des mêmes avantages que les rues du Centre.

Mme LEMPEREUR déclare qu'il est injuste de dire que l'équipement de la Place du Général de Gaulle est inexistant.

En 1969, M. RAILLE avait déjà présenté une demande semblable et la question avait été examinée par la Commission Municipale des Fêtes au cours de sa réunion du 16 octobre 1969.

A la suite de cette réunion, pour donner satisfaction à M. RAILLE et aux commerçants du Centre, il avait été décidé d'illuminer par projecteurs :

- la façade de la Vieille Bourse
- la façade côté rue des sept Agaches
- la Grand'Garde
- le Monument de la Déesse
- le pavillon des Amis de Lille sur le toit duquel avait été installé un sapin en silhouette orné de lampes électriques multicolores.

Les circonstances budgétaires de l'époque et les charges importantes déjà prises par la Ville dans les illuminations ne permettaient pas d'envisager de nouvelles dépenses.

Bien qu'estimant important l'effort accompli l'an dernier pour mettre en valeur les monuments de cette place, la Commission admet cependant que ce point central de la Ville mérite de bénéficier d'un attrait supplémentaire.

.../...

Toutefois, il lui semble nécessaire que les commerçants de la place du Général de Gaulle participent aux frais d'installation et de location d'une ornementation lumineuse spéciale dont-il faudrait encore qu'ils fassent parvenir le projet.

Lorsque le Conseil d'Administration aura donné son accord à ce sujet, une lettre pourrait être adressée à M. RAILLE lui demandant de présenter un projet comprenant une maquette et le devis chiffré de l'équipement de la place du Général de Gaulle, la participation financière de la Ville restant à déterminer.

Mme LEMPEREUR souligne cependant que les possibilités de dégagement de crédits au budget supplémentaire de 1970 apparaissent extrêmement réduites et que les dépenses d'illuminations pour 1969 se sont élevées à francs 63.679,88.

M. MIGLOS intervient vigoureusement, au nom des habitants du quartier du Vieux Lille, à propos des illuminations.

Il constate que la partie comprise entre la place du Lion d'Or et le Conservatoire constitue un trou noir et insiste particulièrement pour qu'au moins la façade de l'Hospice Comtesse soit illuminée comme les autres monuments classés de la Ville.

Il se fait également l'interprète des commerçants de la rue de la Monnaie afin que les consommations de courant électrique des guirlandes installées dans cette artère soient prises en charge par la Ville.

Mme LEMPEREUR rappelle qu'un avis favorable avait été donné à cette requête l'an dernier et qu'il suffit aux commerçants intéressés d'en faire la demande à l'Administration Municipale.

Enfin, pour en terminer avec cette question, Mme LEMPEREUR propose de fixer la période des illuminations de fin d'année du 28 novembre 1970 au 3 janvier 1971 avec les horaires habituels.

Les Présidents des groupements commerciaux seront avertis par lettre.

CA SG/781 du 22.10.70.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil d'administration a/ratifie les dispositions prises par l'Administration municipale en ce qui concerne les illuminations de fin d'année, b/ retient la suggestion faite de renforcer l'éclairage par la Ville de la place du Général de Gaulle et d'intervenir auprès de certains grands établissements pour leur demander d'éclairer leur façade pendant la période considérée, c/ demande à Mme Lempereur de faire connaître à M. Raille que la Ville désire s'en tenir là pour conserver à la place du Général de Gaulle son caractère particulier.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 13 octobre 1970

Distribution du colis de fin d'année

La Commission Municipale des Fêtes, sur proposition de Mme VANNEUFVILLE, souhaite que les modalités d'organisation de la distribution du colis de fin d'année soient revues et améliorées.

En effet, il serait souhaitable qu'une meilleure ambiance soit apportée à cette distribution, le fond sonore de musique enregistrée ne créant pas l'atmosphère convenant à ce genre de manifestation.

CA SG / 781 du 22.10.70

M. le Maire propose, pour cette année où vient d'être célébré le 150ème anniversaire de Desrousseaux, de demander à M. Simons de venir présenter, au cours de la cérémonie, qui sera interrompue quelque temps à cette occasion, quelques sketches bien choisis. Ce genre de divertissement est en effet celui qui a le plus de chance de plaire aux anciens.

Le Conseil d'administration en décide ainsi.

° °

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La Présidente de la Commission,

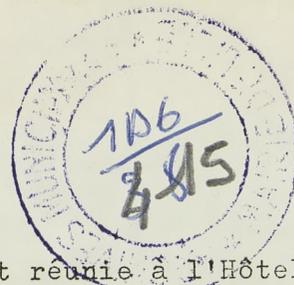
Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

A. DELPLANQUE

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 5 février 1971



La Commission des Fêtes et Cérémonies s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 5 février 1971 à 18 heures 15, salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies publiques.

Etaient présents :

M. BOUTILLEUX	Conseiller Municipal
M. DERNONCOURT	"
M. HUET	"
M. MIGLOS	"

Etaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY	Adjoint au Maire
Mme VANNEUFVILLE	"
M. HEURTEAUX	Conseiller Municipal

Assistait à la séance :

Mlle INGLEBERT	Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
----------------	---

Secrétaire de séance :

M. DELPLANQUE	Chef du Service des Fêtes et Cérémonies publiques.
---------------	--

Avant d'ouvrir la séance, Mme LEMPEREUR rend hommage à la mémoire de M. ASTIE, Conseiller Municipal, récemment décédé.

Membre de la Commission des Fêtes, M. ASTIE était pour ses collègues un collaborateur précieux, compétent et dévoué à la cause municipale autant qu'un ami aimable et sympathique. Les Commissaires présents éprouvent les mêmes sentiments de tristesse à la suite de la brutale disparition de leur collègue unanimement regretté.

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 1970 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DES FÊTES ET CEREMONIES

Séance du 5 février 1971

Calendrier des Fêtes pour l'année 1971

En préambule à l'examen du calendrier des Fêtes, Mme LEMPEREUR attire l'attention des Commissaires sur la limitation des crédits accordés au Service. L'an dernier, M. l'Adjoint aux Finances a consenti à renforcer ces crédits pour permettre de faire face aux dépenses nécessitées par les manifestations de la Commémoration du 150e anniversaire de la naissance de DESROUSSEAUX. A ce sujet, Mme LEMPEREUR souligne le succès remporté par les diverses manifestations et notamment la pièce de M. SIMONS, animateur particulièrement qualifié, auquel elle rend un témoignage de reconnaissance et de gratitude.

Samedi 1er Mai - Fête du Travail

Le programme de l'année dernière est reconduit. Cependant, en ce qui concerne les lâchers de ballons, la question est posée de savoir s'il convient de prévoir le départ d'un, deux ou trois sphériques.

Sur ce point, les avis sont partagés.

Mme LEMPEREUR pense qu'il y a lieu de maintenir le départ de deux ballons : l'un place de la République, l'autre dans le quartier de Fives, qui est une petite ville dans la grande.

M. DERNONCOURT estime, quant à lui, qu'un seul ballon place de la République est suffisant et qu'il faudrait utiliser l'argent à d'autres manifestations populaires, des bals par exemple.

MM. BOUTILLEUX, HUET et MIGLOS sont favorables au départ de trois sphériques : l'un place de la République, l'autre à Fives et le troisième dans un quartier populeux de la Ville.

Mlle INGLEBERT prend part à la discussion et suggère un départ aux Bois-Blancs, quartier particulièrement déshérité en matière de festivités.

En conclusion, la Commission propose à la majorité, M. DERNONCOURT maintenant sa position, de retenir le départ de trois sphériques : l'un place de la République, l'autre à Fives et le troisième aux Bois-Blancs si le terrain possible répond aux exigences de la Police de l'Air et des Services de Sécurité ; à défaut, le départ du troisième ballon pourrait être prévu place Edith Cavel.

Dimanche 30 et lundi 31 mai 1971 - Fêtes de Pentecôte

Comme les années précédentes, le Service des Fêtes se rapprochera des différents comités de quartiers et des sociétés locales pour mettre au point un programme de manifestations et de jeux populaires dans les quartiers de la Ville.

Tournoi de football - jeux de beigneau, de bouchon, de fléchettes
exhibition de chiens de défense - boule ferrée - jeux pour les pensionnaires des hospices et maisons de retraite - concert, etc...

En ce qui concerne les jeux réservés aux pensionnaires des Hospices, MM. DERNONCOURT et MIGLOS demandent que les horaires exacts des jeux organisés par les hospices et maisons de retraite soient communiqués afin que les représentants de l'Administration Municipale puissent y assister.

Dimanche 20 et lundi 21 juin 1971 - Fêtes de Lille

A l'occasion des Fêtes de Lille, des jeux et amusements traditionnels seront organisés dans les différents secteurs de la Ville, avec le concours des comités de quartiers et les sociétés locales.

Un programme comprenant jeux de boules, de beigneau, de bouchon, de fléchettes, gala de boxe, exhibitions de chiens de défense, concours colombophiles, concours de pêche à la ligne, championnat de tir à l'arc à la perche, concert, distractions des anciens dans les établissements hospitaliers, sera établi par le Service des Fêtes qui prendra contact avec les organisateurs habituels, et étudiera, le cas échéant, toute proposition susceptible de figurer au programme des fêtes.

Les demandes de subvention présentées par M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres et relative aux "Nuits de Flandre", ainsi que celle de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais figurent à l'ordre du jour de cette présente commission et font l'objet d'un examen spécial.

Fête Nationale du 14 juillet

Mardi 13 juillet

Les manifestations traditionnelles sont maintenues, savoir :

A 20 heures - Théâtre Sébastopol, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres Municipaux.

A 21 heures 15 - Retraite aux flambeaux avec la Musique du 43e R.I. Départ de la Place des Quatre Chemins.

De 20 heures 30 à 0 heure 30 - Bals populaires.

Mme LEMPEREUR donne lecture des emplacements qui ont été retenus en 1970.

D'année en année, le Service des Fêtes essaye de maintenir la tradition en organisant des bals dans tous les quartiers de la Ville. Mais il apparaît qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des orchestres acceptant de jouer en plein air, par suite de l'utilisation d'instruments électriques très coûteux.

Si certains bals méritent d'être maintenus, d'autres, par contre, sont délaissés et n'ont plus leur raison d'être.

Pour ces motifs, la Commission estime qu'il y a lieu de supprimer les emplacements ci-après : Place Vanhoenacker, Boulevard Victor Hugo (face au N° 198) et rue du Long Pot, angle de la rue Francisco Ferrer, qui fait double emploi avec celui de la Clef d'Or.

Le bal du quartier du Vieux-Lille est prévu, cette année, Place Louise de Bettignies.

Mercredi 14 juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles.

A 15 heures - Théâtre Sébastopol, représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres Municipaux.

A 16 heures - Jardin Vauban, concert par l'Harmonie Municipale.

De 20 heures 30 à 1 heure 30 le lendemain - Place de la Nouvelle Aventure, grand bal populaire.

A 22 heures - Pendant le bal, grand feu d'artifice.

Extrait transmis à l'Administration Municipale pour décision.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 5 février 1971

THEATRE POPULAIRE DES FLANDRES

"XIIIe Nuits de Flandre"

Demande de subvention

Comme chaque année, M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres, a fait parvenir le projet de programme des prochaines "Nuits de Flandre" qu'il compte réaliser au cours du mois de juin 1971.

Ce programme comprend trois parties :

le mercredi 16 juin à l'Opéra

Grande soirée musicale sous le titre "Le Grand passé musical des Flandres" avec le concours du groupe vocal de Bruxelles "Fritz Hoyois".

le jeudi 17 juin à l'Opéra

Spectacle de variétés avec Fernand REYNAUD

le vendredi 18 juin à l'Opéra

Première représentation du "Cocu Magnifique" de F. CROMMELYNCK

le samedi 19 juin à l'Opéra

Deuxième représentation du "Cocu Magnifique"

le dimanche 20 juin à l'Opéra (Fêtes de Lille)

Représentation publique et gratuite du "Cocu Magnifique"

Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ce programme a été arrêté aux chiffres suivants :

Dépenses	118.600 Fr
Recettes	<u>54.000 Fr</u>
Déficit	<u><u>64.600 Fr</u></u>

Le T.P.F. espère obtenir une subvention de 32.300 Fr des organisateurs de la "Semaine Electronique Internationale" qui se déroulera au grand palais de la Foire Commerciale aux mêmes dates et sollicite une subvention de la Ville de même importance : 32.300 Fr pour couvrir le déficit prévisionnel de ces manifestations.

Après avoir donné lecture du programme et du projet de budget du T.P.F., Mme LEMPEREUR donne la parole aux Commissaires.

Après un échange de vues auquel participent MM. HUET, BOUTILLEUX, MIGLOS et Mme LEMPEREUR, il est décidé de reconduire pour 1971 la subvention de 25.000 Fr attribuée l'an dernier.

Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 5 février 1971

Fédération des Sociétés Musicales
du Nord et du Pas-de-Calais

Inauguration du siège fédéral
Congrès annuel et Festival de Musique
Demande de subvention

En 1969, M. ROSE, Secrétaire Général de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, avait envisagé d'inaugurer le nouveau siège fédéral sis à Lille 24 rue Alexandre Desrousseaux, au cours d'un festival de musique populaire.

En raison des difficultés rencontrées par les organisateurs, ces manifestations ont été plusieurs fois différées.

Au cours de sa réunion annuelle du 31 janvier 1971, la Fédération a décidé que le 59e Congrès et Festival Fédéral de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais tiendrait ses assises à Lille en juin prochain.

Par lettre du 13 novembre dernier, M. le Maire a été informé de ce projet et M. ROSE propose que l'inauguration du siège fédéral ait lieu en même temps.

L'inscription au programme des Fêtes de Lille d'un festival de musique populaire susceptible de rassembler 60 à 70 sociétés constituerait la plus grande manifestation de l'année.

Pour mener à bien cette vaste entreprise, M. ROSE sollicite l'aide matérielle de la Ville et une subvention de 50 à 60.000 Fr.

La Commission estime que la Ville se doit d'encourager l'art musical sous toutes ses formes et que les sociétés de musique méritent d'être aidées pour conserver à la musique populaire sa tradition séculaire. Elle émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 50.000 Fr mais demande que les crédits des fêtes soient renforcés au budget supplémentaire de 1971, afin de compenser cette nouvelle dépense.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Séance du 5 février 1971

Questions diverses

Kermesse du Mardi-Gras et de la Mi-Carême - Demande de transfert

Les industriels forains participant à la kermesse du Mardi-Gras et de la Mi-Carême se situant Square Henri Ghesquière et rue d'Iéna, ont fait parvenir à Mme LEMPEREUR une pétition par laquelle ils sollicitent le transfert de cette kermesse sur le parking situé entre la rue de Tournai et l'avenue Charles Saint-Venant, et ce, en raison du comportement de nombreux étrangers perturbateurs du quartier Place Verte.

Consulté à cet effet, M. HENAU, Adjoint au Maire délégué à la Voie Publique, a fait connaître qu'il n'était pas possible de répondre favorablement à cette demande, le terrain du futur Centre directionnel n'étant pas aménagé pour recevoir les forains.

La Commission prend acte de cette information.

Kermesse de la Bière, Place du Général de Gaulle

Mme LEMPEREUR informe les Commissaires qu'elle a été saisie d'une demande de M. CRETEUR, agissant pour le compte de l'Agence Guy MASSON qui interviendrait au nom des commerçants de la place du Général de Gaulle, tendant à organiser, lors des Fêtes de Lille, une kermesse de la bière sous chapiteau sur le parking de cette place.

S'agissant d'une occupation du domaine public, M. HENAU, Adjoint au Maire délégué à la Voie Publique, a fait connaître qu'il n'émettait aucune objection à ce projet.

Avant de donner un avis, la Commission prie M. HUET d'effectuer une enquête pour savoir s'il s'agit bien d'une initiative des commerçants de cette place.

Union des Commerçants de la rue Faidherbe - Quinzaine commerciale franco-belge

La Commission est informée d'un projet d'organisation de quinzaine commerciale franco-belge présenté par l'Union des Commerçants de la rue Faidherbe et comportant notamment une kermesse flamande avec le concours de la Ville d'Ostende.

Cette demande est soumise à l'examen de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Avant de quitter la salle et à l'occasion de la dernière réunion de la Commission des Fêtes présidée par Mme LEMPEREUR, M. HUET se fait l'interprète de ses collègues pour remercier la Présidente de sa gentillesse et de sa compréhension dans l'étude et l'examen des questions relevant de ses attributions.

La Présidente de la Commission,
Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,
A. DELPLANQUE